

**Assemblée générale**

Distr. générale
27 avril 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017*****Titre V****Coopération régionale pour le développement****Chapitre 18****Développement économique et social en Afrique**

(Programme 15 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Chapitre 18A. Commission régionale	3
Vue d'ensemble	3
Orientation générale	4
Vue d'ensemble des ressources	6
Autres éléments d'information.	11
A. Organes directeurs	14
B. Direction exécutive et administration	16
C. Programme de travail	23
Sous-programme 1. Politique macroéconomique	24
Sous-programme 2. Intégration régionale et commerce	28
Sous-programme 3. Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique	33

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement [*Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dixième session, Supplément n° 6 (A/70/6/Add. 1)*].

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-neuvième session, Supplément n° 6 (A/69/6/Rev. 1)*.



Sous-programme 4. Statistiques.	38
Sous-programme 5. Renforcement des capacités.	44
Sous-programme 6. Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement.	48
Sous-programme 7. Activités sous-régionale de développement.	52
Sous-programme 8. Planification et administration du développement.	70
Sous-programme 9. Développement social.	75
D. Appui au programme.	79
Chapitre 18B. Bureau des commissions régionales à New York.	83
Annexes***	
I. Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017.	89
II. Produits de l'exercice 2014-2015 non reconduits en 2016-2017.	90

*** L'annexe récapitulant les mesures prises pour donner suite aux recommandations des organes de contrôle est sans objet et ne figure donc pas dans le présent chapitre.

Chapitre 18A

Commission régionale

Vue d'ensemble

Tableau 18A.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant des crédits ouverts pour 2014-2015	148 955 900
Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	(623 000)
Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	824 400
Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	(738 600)
Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	(1 290 100)
Total	(1 827 300)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2016-2017 ^a	147 128 600

^a Aux taux révisés de 2014-2015.

Tableau 18A.2 **Postes**

	Nombre	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice 2014-2015	548	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 41 P-5, 72 P-4, 75 P-3, 29 P-2/1, 1 SM, 14 AN, 298 AL
Créations	6	1 P-4 créé à la rubrique Direction exécutive et administration 1 P-3 créé à la rubrique Direction exécutive et administration 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 créés dans le sous-programme 6 1 AL créé à la rubrique Appui au programme
Transferts	–	1 P-5 relevant de la composante 5 du sous-programme 7 transféré à la rubrique Direction exécutive et administration 1 P-4 relevant de la composante 2 du sous-programme 7 transféré au sous-programme 2 1 P-3 relevant du sous-programme 1 transféré à la composante 2 du sous-programme 7 1 P-3 relevant du sous-programme 1 transféré au sous-programme 5 1 AL relevant du sous-programme 1 transféré à la rubrique Direction exécutive et administration
Suppressions	(6)	1 P-4 supprimé dans la composante 4 du sous-programme 7, 1 P-3 supprimé dans le sous-programme 1 1 P-4 et 1 P-3 supprimés dans la composante 5 du sous-programme 7, 1 P-2 supprimé dans le sous-programme 4 1 AL supprimé dans le sous-programme 9
Postes proposés pour l'exercice 2016-2017	548	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 41 P-5, 72 P-4, 75 P-3, 29 P-2/1, 1 SM, 14 AN, 298 AL

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; BO = budget ordinaire, G(1^{re}) = agent des services généraux (1^{re} classe); G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); RxB = ressources extrabudgétaires; SM = agent du Service mobile; SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

Orientation générale

- 18A.1 Le programme a pour objectif général de favoriser un développement économique et social durable et sans exclusive de l'Afrique afin d'accélérer la transformation structurelle du continent, conformément aux priorités et aux ambitions énoncées dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et les objectifs de développement adoptés à l'échelon international, y compris ceux qui figureront dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 (une fois approuvé par l'Assemblée générale) et ceux qui sont définis dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et dans les accords internationaux conclus depuis 1992.
- 18A.2 Le programme trouve son fondement dans la résolution 671A (XXV) du Conseil économique et social, par laquelle celui-ci avait créé la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Le mandat a été précisé par un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que par des résolutions de la Commission. Celle-ci s'est vu confier d'autres activités par l'Union africaine et en vertu des textes et décisions issus de grandes conférences et sommets internationaux, notamment le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 et la résolution 67/226 de l'Assemblée sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Les décisions adoptées par la Commission à sa quarante-sixième session, tenue en mars 2013 à Abidjan, et par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa vingtième session ordinaire, tenue en janvier 2013 à Addis-Abeba, constituent la base du présent plan-programme biennal. En mars 2013, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA a adopté la résolution 908 (XLVI), dans laquelle elle a approuvé une nouvelle vision stratégique et une nouvelle orientation pour la Commission, y compris un objectif, de nouvelles priorités de programme et une structure organisationnelle.
- 18A.3 Un grand nombre d'économies africaines ont connu une croissance soutenue durant les 10 dernières années et fait des progrès remarquables dans le sens du développement économique et social, et notamment des progrès qui les rapprochent de la réalisation de certains objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. La dynamique de croissance s'est poursuivie en 2013 où le produit intérieur brut s'est accru en moyenne de 5 %, soit un taux bien supérieur à la moyenne mondiale, qui fait du continent l'une des régions du monde qui se développent le plus vite.
- 18A.4 L'expansion économique actuelle de l'Afrique n'est pas positive sur tous les plans. Elle n'a pas en général pour corollaire la transformation structurelle et la diversification dont celle-ci a tant besoin et ne se traduit pas par un développement humain équitable ni par une amélioration des moyens de subsistance pour la majorité des gens. Les pays africains s'enrichissent, mais des pans entiers de la société sont laissés pour compte. Après 10 ans de forte croissance, près de 50 % des Africains vivent encore dans la pauvreté. Les écarts de richesse sont de plus en plus visibles. Le modèle de croissance actuel et la qualité de la croissance ne sont pas viables et pourraient saper les chances du continent d'obtenir une transformation et un développement durable car ils laissent trop de gens dans la pauvreté, trop d'enfants affamés et trop de jeunes sans emploi. L'inégalité d'accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'eau et aux autres infrastructures creuse davantage encore les inégalités. Les petits exploitants agricoles n'ont pas pu profiter de la vague de croissance, et les populations rurales sont restées vulnérables et prisonnières de la pauvreté. Les inégalités profondes, persistantes et tenaces observées dans toute l'Afrique ont des conséquences économiques, sociales et politiques. Elles affaiblissent les liens de confiance et de solidarité qui cimentent les sociétés. À long terme, elles compromettront la croissance économique, la productivité et le développement des marchés. Elles sapent la confiance dans les gouvernements et

les institutions et créent des conditions propices au conflit ouvert et à l'agitation sociale, comme le montre l'histoire récente de certains pays africains.

- 18A.5 Le principal message est que la croissance économique n'est pas suffisante à elle seule. Elle doit s'accompagner de politiques délibérées et volontaristes visant à réduire les inégalités et à favoriser l'inclusion. Par conséquent, consolider les tendances positives et réussir la croissance et le développement pour tous est le défi suprême que les pays africains doivent relever en priorité et sans délai. Pour réaliser cet objectif, ils devront également s'attaquer à plusieurs contraintes et problèmes connexes; il leur faudra notamment parvenir à une croissance plus forte, soutenue et équitable, investir dans le développement humain, c'est-à-dire l'éducation, la santé, les infrastructures et la création d'emplois, dynamiser l'agriculture et améliorer la sécurité alimentaire, accélérer l'intégration régionale, promouvoir le commerce, y compris intra-africain, et renforcer leurs appareils étatiques et institutionnels pour améliorer leur gestion économique. L'égalité des sexes et le renforcement des capacités statistiques nationales doivent également demeurer des priorités absolues. Enfin, pour progresser dans ces domaines, l'Afrique devra relever un défi majeur en réussissant à mobiliser des ressources à travers tous les secteurs d'activité. Les tendances positives ne pourront être maintenues que dans un environnement international favorable qui réponde aux besoins spéciaux de l'Afrique, notamment au regard des changements climatiques et du commerce international, et en faisant une place plus large au continent dans les instances et mécanismes de décision mondiaux de premier plan.
- 18A.6 Grâce à sa récente restructuration, la CEA s'est repositionnée pour mieux répondre aux défis du développement. Pour atteindre les objectifs du programme, elle continuera, conformément à son mandat et à ses atouts particuliers, d'articuler sa stratégie d'ensemble autour des neuf sous-programmes interdépendants et complémentaires approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/246, dans le cadre de la restructuration de la Commission. La nouvelle orientation stratégique vise à doter celle-ci des outils qui l'aideront à exploiter ses atouts particuliers pour aider l'Afrique à surmonter ses problèmes de développement actuels ou nouveaux afin de parvenir à un développement porteur de transformation et largement partagé. Les éléments importants du nouveau programme sont la réorganisation des sous-programmes selon des lignes thématiques qui traduisent en gros les priorités de développement de l'Afrique, ainsi que le réaligement et le regroupement des activités apparentées dans et entre les sous-programmes pour assurer la cohérence du programme et la complémentarité de ses éléments.
- 18A.7 La réorganisation a permis de réduire le nombre des sous-programmes et d'en accentuer l'axe stratégique. Les neuf sous-programmes sont centrés sur les priorités thématiques ou sectorielles essentielles à la transformation de l'Afrique, à savoir : politique macroéconomique; intégration régionale et commerce; innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique; statistiques; renforcement des capacités; problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement; activités sous-régionales de développement; planification et administration du développement; politique de développement social. Des efforts particuliers ont été faits pour qu'il soit tenu compte de la stratégie d'intégration de la problématique hommes-femmes de la Commission dans les neuf sous-programmes du plan-programme biennal.
- 18A.8 Si beaucoup des priorités figurant dans le plan-programme biennal pour la période 2016-2017 correspondent à l'orientation des travaux menés par la CEA en 2014-2015, des améliorations et des perfectionnements supplémentaires seront cependant apportés au programme de 2016-2017 pour traiter de nouveaux problèmes importants de manière à soutenir la transformation de l'Afrique. Un des nouveaux éléments majeurs du présent projet de budget-programme, par conséquent, a trait à la mise en œuvre des priorités de l'Agenda 2063 et du programme de développement pour l'après-2015 (une fois approuvé par l'Assemblée générale).

- 18A.9 Les modalités de la mise en œuvre comprendront la recherche décisionnelle en vue de produire des connaissances; la mobilisation et la recherche de consensus; les services consultatifs et la coopération technique. Pour ce faire, la CEA établira des analyses socioéconomiques et des rapports qui permettront de suivre et de retracer les progrès accomplis par l'Afrique par rapport aux engagements pris aux niveaux international et régional, formulera à l'intention des décideurs des recommandations, des directives et des normes favorisant la concertation sur les mesures à prendre, organisera le dialogue sur l'action à mener pour faciliter le consensus et l'adoption de positions régionales communes sur les questions de premier plan, et assurera une assistance technique et le renforcement des capacités (sous forme de services consultatifs et d'activités de formation) pour diffuser les meilleures pratiques. Elle continuera de veiller à la qualité et à l'efficacité de ses produits en renforçant ses procédures d'assurance qualité.
- 18A.10 Les partenariats stratégiques resteront essentiels à la mise en œuvre du programme. Dans le cadre de sa nouvelle stratégie de partenariat, la CEA mobilisera ses atouts particuliers pour faire participer des partenaires très divers, qu'ils appartiennent ou non au système des Nations Unies, à ses travaux afin que ceux-ci aient la plus forte résonance possible. Elle continuera en outre à participer aux travaux du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, principale entité chargée d'assurer la cohérence des politiques et des opérations relevant du programme de développement de l'ONU, et de resserrer sa collaboration avec les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement. La Commission continuera de s'appuyer sur les partenariats déjà conclus avec l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres organisations régionales, mais aussi avec la société civile africaine et des organisations du secteur privé. La coordination et la collaboration entre les organismes des Nations Unies menant des activités en Afrique seront renforcées dans le cadre des réunions consultatives régionales de ces organismes que la CEA organise pour appuyer les activités de l'Union africaine et le programme du NEPAD aux échelons régional et sous-régional. En outre, la Commission coopérera étroitement avec les autres commissions régionales à l'élaboration d'initiatives et d'idées conjointes en vue de renforcer globalement la dimension régionale du développement. À l'échelon national, la CEA collaborera étroitement avec le système des coordonnateurs résidents afin de tirer parti des atouts intrinsèques des fonds et programmes. Des partenariats avec d'autres parties prenantes, à savoir le secteur privé, la société civile et les universités et instituts de recherche, seront conclus et renforcés.
- 18A.11 Dans le cadre des efforts qu'elle fait en permanence pour renforcer l'efficacité organisationnelle et l'impact des activités de développement, la CEA a mis en place un cadre de responsabilités pour le programme, la responsabilité de l'obtention des résultats étant confiée aux divers sous-programmes, et elle a établi une nouvelle politique d'évaluation. Ces mesures, toutes deux en cours de mise en œuvre, ont été conçues pour mesurer les progrès et les réalisations dans un cadre axé sur les résultats, qui est maintenant pleinement institutionnalisé dans les mécanismes de programmation et d'évaluation de la CEA. À cet égard, les cadres logiques de chaque sous-programme ont été révisés et affinés pour que les indicateurs de succès soient plus mesurables et que la nouvelle orientation stratégique de la Commission soit plus apparente.

Vue d'ensemble des ressources

- 18A.12 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice 2016-2017 s'élèvent à 147 128 600 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 1 827 300 dollars (1,2 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015. Les différences de montant des ressources entre les deux exercices découlent des quatre facteurs suivants : a) des ajustements techniques se rapportant à la non-reconduction de dépenses non renouvelables et à l'effet-report sur l'exercice 2016-2017 de postes dont la création a été approuvée en 2015; b) les

nouveaux mandats et les transferts entre composantes; c) les nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale; d) les gains d'efficacité découlant de ladite résolution. Les réductions ne compromettent pas l'exécution intégrale et effective des mandats.

18A.13 Les variations découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale sont liées aux propositions de gel du recrutement à des postes permanents, ainsi qu'à la réduction des dépenses afférentes aux objets de dépense autres que les postes prévus pour l'exercice 2016-2017.

18A.14 Les réductions proposées dépendront des effets de la mise en service d'Umoja (Démarrage et Extension 1) d'ici à la fin de l'année 2015. Comme il est encore trop tôt pour déterminer précisément quels seront ces effets, les réductions proposées sont fermes sur le plan financier mais non du point de vue opérationnel. Les détails concernant le gel des postes et le réaménagement des fonctions et des attributions qui résultera de ce gel et de la suppression de certains postes ne seront arrêtés qu'en 2016-2017, lorsque les effets de la mise en service d'Umoja seront mieux connus.

18A.15 La répartition des ressources est indiquée aux tableaux 18A.3 à 18A.5 ci-après.

Tableau 18A.3 **Ressources financières par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Composante	Variation										2016-2017 (montant prévu)
	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats et transferts entre composantes	Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	Total	Pourcen- tage	Total avant actuali- sation des coûts	Actuali- sation des coûts	
A. Organes directeurs	725,5	962,5	–	(0,5)	–	–	(0,5)	(0,1)	962,0	150,3	1 112,3
B. Direction exécutive et administration	12 115,4	16 209,7	–	1 410,6	(68,8)	–	1 341,8	8,3	17 551,5	812,0	18 363,5
C. Programme de travail											
1. Politique macroéconomique	11 790,9	8 116,3	–	(880,6)	(11,6)	–	(892,2)	(11,0)	7 224,1	384,8	7 608,9
2. Intégration régionale et commerce	9 835,2	6 632,2	–	297,4	(14,6)	–	282,8	4,3	6 915,0	324,0	7 239,0
3. Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique	4 596,6	5 806,3	(506,0)	–	(122,8)	–	(628,7)	(10,8)	5 177,6	330,5	5 508,1
4. Statistiques	5 887,4	9 136,4	–	(194,8)	(19,4)	–	(214,2)	(2,3)	8 922,2	458,3	9 380,5
5. Renforcement des capacités	–	2 959,2	–	298,2	(15,2)	–	283,0	9,6	3 242,2	178,4	3 420,6
6. Problématique hommes- femmes et participation des femmes au développement	3 908,6	777,6	–	873,1	(8,6)	–	864,5	111,2	1 642,1	140,6	1 782,7
7. Activités sous-régionales de développement	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord	5 809,0	6 559,9	–	(248,6)	(328,5)	–	(577,1)	(8,8)	5 982,8	462,3	6 445,1
b) Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	5 028,8	6 097,4	–	(32,7)	(33,3)	–	(66,0)	(1,1)	6 031,4	500,6	6 532,0
c) Activités sous-régionales en Afrique centrale	7 086,0	6 808,3	–	(4,0)	(21,9)	–	(25,9)	(0,4)	6 782,4	625,5	7 407,9

Titre V Coopération régionale pour le développement

Composante	Variation											
	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)		Nouveaux mandats et transferts entre composantes	Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	Gains d'efficience découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	Total	Pourcen- tage	Total avant actuali- sation des coûts	Actuali- sation des coûts	2016-2017 (montant prévu)
d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	6 920,0	6 537,3	– (296,9)			(28,4)	– (325,3)	(5,0)		6 212,0	496,3	6 708,3
e) Activités sous-régionales en Afrique australe	7 069,9	7 292,5	– (991,3)			(24,7)	– (1 016,0)	(13,9)		6 276,5	510,6	6 787,1
8. Planification et administration du développement	2 488,1	2 600,0	– –			–	– –	–		2 600,0	–	2 600,0
9. Politique de développement social	1 963,5	5 687,6	– (10,6)			(7,2)	– (17,8)	(0,3)		5 669,8	256,7	5 926,5
Total partiel, programme de travail	72 383,9	75 011,0	(506,0)		(1 190,7)	(636,2)	– (2 332,9)	(3,1)		72 678,1	4 668,6	77 346,7
D. Appui au programme	49 393,3	56 772,7	(117,0)		605,0	(33,6)	(1 290,1)	(835,7)	(1,5)	55 937,0	6 437,0	62 374,0
Total partiel	134 618,1	148 955,9	(623,0)		824,4	(738,6)	(1 290,1)	(1 827,3)	(1,2)	147 128,6	12 067,9	159 196,5

Ressources extrabudgétaires

Composante	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (estimation)	2016-2017 (montant prévu)
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	4 676,6	7 403,2	3 795,2
C. Programme de travail	47 838,5	56 832,5	39 774,5
D. Appui au programme	5 709,3	7 924,2	8 101,7
Total partiel	58 224,4	72 159,9	51 671,4
Total	192 842,5	221 115,8	210 867,9

Tableau 18A.4 Postes

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires							
			Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires		Total	
	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
SGA	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
D-2	2	2	–	–	–	–	–	–	2	2
D-1	15	15	–	–	–	–	7	4	22	19
P-5	41	41	–	–	–	–	21	14	62	55
P-4/3	147	147	–	–	–	–	71	58	218	205

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires						Total	
			Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires			
	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017
P-2/1	29	29	–	–	–	–	10	6	39	35
Total partiel	235	235	–	–	–	–	109	82	344	317
Autres										
Agents du Service mobile	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
Administrateurs recrutés sur le plan national	14	14	–	–	–	–	10	11	24	25
Agents locaux	298	298	–	–	–	–	107	106	405	404
Total partiel	313	313	–	–	–	–	117	117	430	430
Total	548	548	–	–	–	–	226	199	774	747

Tableau 18A.5 Répartition des ressources par composante

(En pourcentage)

Composante	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires
A. Organes directeurs	0,7	–
B. Direction exécutive et administration	11,9	7,3
C. Programme de travail		
1. Politique macroéconomique	4,9	4,9
2. Intégration régionale et commerce	4,7	18,2
3. Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique	3,5	24,4
4. Statistiques	6,1	12,4
5. Renforcement des capacités	2,2	1,2
6. Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement	1,0	7,8
7. Activités sous-régionales	21,3	4,3
8. Planification du développement et administration	1,8	0,9
9. Politique de développement social	3,9	2,9
Total partiel, C	49,4	77,0
D. Appui au programme	38,0	15,7
Total	100,0	100,0

Ajustements techniques

- 18A.16 Les variations des ressources correspondent à la non-reconduction d'un montant total de 623 000 dollars afférent à l'exécution d'activités liées à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) dans le cadre du sous-programme 3 (506 000 dollars), ainsi qu'aux travaux de rénovation de l'Africa Hall au titre de l'appui au programme (117 000 dollars).

Nouveaux mandats et transferts entre composantes

- 18A.17 La variation des ressources au titre des nouveaux mandats et des transferts entre les composantes se monte à 824 400 dollars. Pour fournir au Secrétaire exécutif adjoint (D-2) les concours et les ressources dont il a besoin et qui ont été approuvés pendant l'exercice 2014-2015, la CEA propose : a) de transférer deux postes (1 poste P-5 du sous-programme 7 et 1 poste AL relevant du sous-programme 1) à la rubrique Direction exécutive et administration; et b) de créer deux postes (1 P-4 et 1 P-3) à cette même rubrique.
- 18A.18 Dans le cadre de la dernière étape de sa restructuration amorcée en 2014 et suivant le nouveau modèle d'activité qu'elle a adopté, la CEA propose : a) de créer trois postes (1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) au titre du sous-programme 6 pour renforcer ses capacités en vue de mener à bien les activités qui lui ont été confiées; b) de transférer 1 poste P-4 du sous-programme 7 au sous-programme 2, 1 poste P-3 du sous-programme 1 au sous-programme 5 et 1 poste P-3 du sous-programme 1 au sous-programme 7; ainsi que c) de créer 1 poste d'agent local à l'appui au programme.
- 18A.19 En ce qui concerne les ressources pour objets de dépense autres que les postes, la CEA propose de transférer des ressources a) des sous-programmes 1, 4 et 7 et de la rubrique Appui au programme à b) la rubrique Direction exécutive et administration et aux sous-programmes 2, 5 et 6 pour mener davantage d'activités de contrôle et d'évaluation ainsi que pour renforcer l'appui et fournir des ressources supplémentaires au titre de l'intégration régionale et du commerce, du programme NEPAD d'appui au renforcement des capacités et de la problématique hommes-femmes et la participation des femmes au développement. En outre, des ressources au titre des objets de dépense autres que les postes ont été proposées, à la rubrique Appui au programme, pour les travaux de rénovation de l'Africa Hall.
- 18A.20 Les variations des ressources afférentes aux postes et le transfert de ressources d'autres objets de dépense n'ont aucune incidence sur les dépenses. La hausse de 824 400 dollars s'explique par les ressources supplémentaires proposées pour les travaux de rénovation de l'Africa Hall, en application de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale.

Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale

- 18A.21 Une réduction des ressources d'un montant total de 738 600 dollars est proposée en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, à raison de 282 500 dollars au titre des postes et 456 100 dollars au titre des autres objets de dépense. La baisse liée aux postes (282 500 dollars) correspond à la proposition de geler le recrutement à un poste permanent au titre de la composante 1 du sous-programme 7. La réduction proposée au titre des autres objets de dépenses (456 100 dollars) correspond essentiellement à la baisse des dépenses relatives aux voyages qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion ainsi qu'à d'autres gains d'efficacité, principalement dans les services contractuels et les frais généraux de fonctionnement, que la Commission compte réaliser en 2016-2017.

Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale

- 18A.22 Une réduction de 1 290 100 dollars au total est proposée pour les postes (586 500 dollars) et les autres objets de dépense (703 600 dollars) dans le droit fil de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. La réduction de 586 500 dollars des dépenses liées aux postes découle de la proposition de geler le recrutement à des postes permanents dans la composante de l'appui au programme.
- 18A.23 La réduction de 703 600 dollars proposée pour les objets de dépense autres que les postes découle essentiellement des gains d'efficacité que la Commission compte réaliser en 2016-2017 sur les fournitures et accessoires et le mobilier et le matériel.

Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

- 18A.24 Pour l'exercice 2016-2017, le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 51 671 400 dollars, soit 24,5 % des ressources totales nécessaires à la CEA, ce qui représente une diminution de 20 488 500 dollars par rapport au montant estimatif pour 2014-2015 (72 159 900 dollars). Sur la durée de l'exercice, on prévoit que les ressources extrabudgétaires financeront 199 postes, soit 27 de moins que le chiffre estimatif de 226 postes pour 2014-2015. Les produits prescrits à l'appui du projet de programme de travail sont décrits dans les sections consacrées aux différents sous-programmes.
- 18A.25 Les ressources à mobiliser proviennent pour l'essentiel de sources bilatérales dans le cadre d'accords passés par la CEA avec diverses institutions et organisations internationales ou régionales qui s'intéressent au développement de l'Afrique. Pendant l'exercice 2014-2015, la CEA n'aura pas atteint l'objectif de mobilisation des ressources prévu (et ne devrait pas non plus l'atteindre en 2016-2017) pour diverses raisons, dont : a) la signature tardive du memorandum d'accord avec les partenaires du cofinancement et le fait que les donateurs exigent de plus en plus que l'utilisation strictement définie de leurs fonds soit respectée; b) l'abandon progressif ou la liquidation de projets qui ont été jugés ne pas correspondre aux priorités d'une CEA récemment repositionnée; c) l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, qui a détourné des fonds au profit de la lutte contre la maladie et de l'appui au relèvement économique dans les pays les plus touchés; d) l'achèvement de projets pluriannuels qui se sont étalés sur trois exercices biennaux et risquent de ne plus bénéficier d'un soutien financier; e) les effets persistants de la crise financière mondiale sur le volume des fonds fournis par les donateurs; et f) la nouvelle Stratégie de la CEA qui, au-delà des moyens de financement, recherche des partenariats lui assurant une collaboration technique avec les meilleurs instituts de recherche, les grands groupes de réflexion et des organisations des Nations Unies, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole pour les Initiatives sur les politiques foncières ou le Programme des Nations Unies pour le développement pour le Centre africain pour la mise en valeur des ressources minérales dans les domaines de la recherche décisionnelle et de la diffusion des connaissances.
- 18A.26 Les ressources extrabudgétaires viendront compléter les ressources prévues au budget ordinaire pour financer les activités de coopération technique et renforcer les capacités des États membres dans un certain nombre de champs d'action prioritaires (politiques macroéconomiques, industrialisation, planification du développement, commerce, négociation de contrats d'exploitation de ressources naturelles). Elles permettront également de financer des activités ayant trait à la gestion des connaissances, à la statistique, au développement social et à la problématique hommes-femmes.
- 18A.27 La possibilité, pour la Commission, de continuer à disposer de fonds extrabudgétaires influera grandement sur son aptitude à mener des activités propres à favoriser un développement économique et social durable et sans exclusive de l'Afrique pour étayer une accélération de la transformation structurelle du continent, conformément aux priorités et aux ambitions énoncées dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le NEPAD et les objectifs de développement adoptés au niveau international, ainsi que ceux qui figurent dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et dans les accords internationaux.

Autres éléments d'information

- 18A.28 Dans le cadre des efforts qu'elle fait pour renforcer l'efficacité organisationnelle et l'impact des activités de développement, la CEA a mis en place un cadre amélioré de responsabilités pour le programme, qui doit permettre de faire régulièrement le point sur les résultats du programme,

faciliter la prise de décisions et aider à gérer les résultats. Les principaux éléments du cadre – tableau de bord des résultats de la gestion administrative, politique d'assurance qualité et politique d'évaluation – aident à implanter des pratiques opérationnelles crédibles pour renforcer la confiance dans le rôle de la Commission et sa contribution au programme de transformation socioéconomique de la région. Le cadre concrétise les mesures de responsabilisation assorties d'incitations, fait la synthèse de divers courants de la recherche décisionnelle axée sur les données factuelles et de la diffusion de connaissances pour démultiplier l'impact de ses interventions et reconnaît le caractère central de la gestion du savoir, des partenariats stratégiques et du rôle de la gestion des risques dans un cadre axé sur les résultats. Il permet de mieux présenter, tant en interne qu'à des publics extérieurs, les résultats obtenus en matière de gestion et de développement.

- 18A.29 La CEA a formulé une politique d'évaluation institutionnelle qui est entrée en vigueur en décembre 2014. Cette politique explique les objectifs, rôles et fonctions de l'évaluation menée au sein de la Commission, définit le cadre institutionnel dans lequel celle-ci s'inscrit et présente les processus généraux à travers lesquels elle est mise en œuvre. Elle régit la fonction d'évaluation de la CEA et s'applique à toutes les actions que celle-ci appuie et à tous les fonds qu'elle administre. Elle est conforme aux normes et règles du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, tout en étant spécialement conçue en fonction du mandat et du rôle uniques de la CEA, qui sont de promouvoir la recherche décisionnelle sur les politiques et la diffusion des connaissances dans le cadre de l'appui apporté à la transformation économique et sociale de l'Afrique. On distingue deux grands types d'évaluation : a) les évaluations externes, qui sont gérées et menées par des entités extérieures à la CEA [comme le Bureau des services de contrôle interne (BSCI)]; et b) les évaluations internes, qui sont menées par la CEA elle-même. Un tableau de bord du comportement professionnel a également été mis au point : il s'agit d'un outil de gestion administrative rassemblant des renseignements stratégiques, opérationnels et financiers essentiels à la prise de décisions stratégiques, qui est destiné à faciliter une gestion durable, intégrée et cohérente de la performance et qui correspond à l'aspiration suprême de la Commission, à savoir devenir le groupe de réflexion de référence sur les questions de politique de développement de l'Afrique. Ce tableau de bord est organisé en quatre groupes thématiques, comme suit : a) influence sur les décideurs; b) crédibilité et confiance; c) responsabilisation et apprentissage; et d) efficacité opérationnelle, auxquels correspondent 10 résultats stratégiques, mesurés au moyen de grands indicateurs.
- 18A.30 Les ressources à désigner, aux termes de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, comme devant servir à financer les activités d'évaluation au titre du présent chapitre s'élèvent à 1 490 800 dollars, à raison de : a) 456 200 dollars (52 mois de travail) de dépenses de personnel (26 mois de travail d'administrateur et 26 mois de travail d'agent des services généraux); et b) 1 034 600 dollars au titre des autres objets de dépense, soit 669 400 dollars imputés au budget ordinaire et 365 200 dollars de ressources extrabudgétaires qui permettraient à la CEA de procéder, à sa convenance, à une auto-évaluation de ses activités. Des évaluations thématiques seraient périodiquement consacrées aux principaux domaines d'intervention de la Commission et aux produits qu'elle doit fournir. Ces ressources serviraient aussi à mener à bien l'auto-évaluation obligatoire qui doit permettre de déterminer si les résultats escomptés du programme pourront être atteints conformément à ce qui est prévu dans les cadres logiques approuvés pour 2016-2017.
- 18A.31 Dans le prolongement de la refonte de son cadre de gestion des résultats, la CEA a arrêté une politique d'assurance qualité qui est entrée en vigueur en décembre 2014. Cette politique, qui orientera la planification, le déploiement, le contrôle de l'exécution et l'évaluation des activités d'assurance qualité de la Commission, est applicable à tous les produits et services intellectuels de la CEA, rapports et instruments de planification stratégique et modes et systèmes de fonctionnement, y compris les systèmes d'opérations et d'information et les systèmes de gestion des savoirs. Ladite politique incarne une démarche double, comportant, d'une part, une auto-évaluation des directeurs de programme complétée et, d'autre part, des examens de la qualité

menés par le bureau chargé de l'assurance qualité. Ces examens feront intervenir des groupes de l'assurance qualité pour les produits et services stratégiques, les instruments de planification stratégique et les processus métier.

- 18A.32 Les ressources affectées aux activités destinées à préserver la continuité des opérations seront employées pour mener et financer diverses activités, notamment : la mobilisation de fonctionnaires spécialisés dans la préparation aux pandémies; l'organisation de stages de formation aux premiers secours, au traitement des traumatismes, aux interventions d'urgence et à la gestion des crises au siège de la CEA, dans ses bureaux sous-régionaux et à l'Institut africain de développement économique et de planification; la réalisation au siège de la CEA, dans ses bureaux sous-régionaux et à l'Institut africain de développement économique et de planification, d'une évaluation indépendante du plan de continuité des opérations et du niveau de préparation à la continuité des activités, y compris des activités interinstitutions; l'octroi au personnel indispensable d'un soutien, d'installations et de matériel (y compris l'entretien), et le maintien des stocks de fournitures au niveau nécessaire pour faire face aux situations de crise ou d'urgence.
- 18A.33 Les partenariats stratégiques resteront essentiels à la mise en œuvre du programme. Dans le cadre de sa nouvelle stratégie de partenariat, la CEA mobilisera ses atouts particuliers pour associer des partenaires très divers, qu'ils appartiennent ou non au système des Nations Unies, à ses travaux, afin que ces derniers aient la plus forte résonance possible. Elle continuera en outre de participer à ceux du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, principale entité chargée d'assurer la cohérence des politiques et des opérations relevant du programme de développement de l'ONU, et de resserrer sa collaboration avec les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement. La Commission continuera de s'appuyer sur les partenariats déjà conclus avec l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres organisations régionales, mais aussi avec la société civile africaine et des organisations du secteur privé. La coordination et la collaboration entre organismes des Nations Unies menant des activités en Afrique seront renforcées dans le cadre des réunions consultatives régionales de ces organismes que la CEA organise pour appuyer les activités de l'Union africaine et le programme du NEPAD aux échelons régional et sous-régional. De plus, la CEA coopérera étroitement avec les autres commissions régionales à l'élaboration d'initiatives et d'idées conjointes en vue de renforcer la dimension régionale du développement global. À l'échelon national, la CEA collaborera étroitement avec le système des coordonnateurs résidents, pour tirer parti des atouts intrinsèques des fonds et programmes. Des partenariats avec d'autres parties prenantes, à savoir le secteur privé, la société civile, les universités et les instituts de recherche, seront conclus et renforcés.
- 18A.34 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été examinée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 18A.6 et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 18A.6 Répartition des publications

	2012-2013 (nombre effectif)			2014-2015 (nombre estimatif)			2016-2017 (nombre prévu)		
	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique
Publications en série	–	–	34	–	–	49	–	–	56

	2012-2013 (nombre effectif)			2014-2015 (nombre estimatif)			2016-2017 (nombre prévu)		
	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique
Publications isolées	–	–	65	–	–	68	–	–	88
Total	–	–	99	–	–	117	–	–	144

A. Organes directeurs

Organes permanents (organes intergouvernementaux et organes d'experts)

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 962 000 dollars

Commission économique pour l'Afrique (*Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et son Comité d'experts*)

- 18A.35 La Commission économique pour l'Afrique définit le mandat et les orientations stratégiques du secrétariat. Le mandat de la Commission a été arrêté par le Conseil économique et social dans sa résolution 671 A (XXV) du 29 avril 1958 et dans les textes ultérieurs en portant modification. La Commission est composée de 54 membres et fait rapport au Conseil.
- 18A.36 La Commission tient des sessions annuelles, pendant lesquelles elle examine les travaux de son secrétariat, approuve son programme de travail biennal et se prononce sur les recommandations formulées par ses organes subsidiaires et le Secrétaire exécutif. Depuis 2008, la session annuelle de la Commission est organisée conjointement à la Conférence de l'Union africaine des ministres africains de l'économie et des finances. Les sessions annuelles tiennent également lieu de forum, pendant lequel l'Afrique définit sa position sur les questions de développement inscrites à l'ordre du jour de l'ONU. Les réunions du Comité d'experts, qui font partie intégrante de la session de la Commission, se tiennent avant la Conférence, à laquelle le Comité fournit une assistance technique. Aux quarante-neuvième et cinquantième sessions (2016 et 2017), le Comité d'experts tiendra un débat sur les questions programmatiques, qui sera suivi par le débat ministériel.

Comités intergouvernementaux sous-régionaux d'experts

- 18A.37 Les cinq comités intergouvernementaux sous-régionaux d'experts se réunissent chaque année entre les mois de février et de mars, avant la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, à laquelle ils rendent compte par le truchement du Comité d'experts. Ils supervisent l'ensemble de l'élaboration et de la concrétisation du programme de travail et des objectifs prioritaires des différents bureaux sous-régionaux et formulent des recommandations sur des questions intéressant le développement économique et social de leurs sous-régions respectives ainsi que sur la promotion et le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques sous-régionales. Lorsque le besoin s'en fait sentir, des réunions sont organisées immédiatement après les grandes conférences ministérielles des communautés économiques régionales pour que les groupes ministériels sous-régionaux débattent de questions de développement propres à leur sous-région. Les résultats de ces réunions sont portés à l'attention

de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

- 18A.38 La Commission compte quatre comités intergouvernementaux subsidiaires spécialisés : le Comité du genre et du développement social, organe consultatif formé d'experts et de décideurs, guide la Commission dans ses activités de promotion d'un développement humain et social qui soit équitable et sans exclusive en Afrique, l'accent étant mis sur l'égalité des sexes, l'emploi, le développement de la population et de la jeunesse, la protection sociale et l'urbanisation. Il examine les activités de suivi relatives aux conférences mondiales et programmes d'action régionaux concernant le développement social, notamment les programmes mondiaux et régionaux de promotion de la femme. Il examine également les grandes tendances et questions d'intérêt régional relatives au développement humain et social. Il se réunit tous les deux ans et tiendra sa prochaine session en 2017.
- 18A.39 Le Comité du développement durable est un organe d'experts chargé de conseiller la Commission en matière d'intégration des volets économique, social et environnemental du développement durable, conformément au document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio +20). Il a pour mission d'éclairer les activités menées par la Commission dans les domaines étroitement liés que sont la sécurité alimentaire, l'agriculture, les terres et les changements climatiques, notamment les politiques d'économie verte et la mise en valeur et la gestion des ressources naturelles. Ayant été chargé par la Conférence Rio +20 de promouvoir une intégration équilibrée des trois volets (économique, social et environnemental) du développement durable, il est composé d'experts et de dirigeants représentant ces trois pôles. Il se réunit tous les deux ans et tiendra sa prochaine session en 2017. Les résultats de cette session viendront nourrir les travaux de la Réunion régionale africaine d'application, qui est devenue une instance politique de haut niveau en matière de développement durable à l'échelon régional.
- 18A.40 Le Comité de la coopération et de l'intégration régionales a pour rôle de promouvoir l'application de mesures conçues pour renforcer la coopération et l'intégration économiques des pays africains. Il travaille à la coordination et à l'harmonisation des politiques et programmes économiques entre pays africains, conditions préalables à l'accélération de l'intégration économique régionale, en se concentrant particulièrement sur certains secteurs déterminants, tels que les politiques commerciales et l'investissement, ainsi que sur l'infrastructure et l'industrialisation. Composé d'experts en matière d'industrie, de commerce et d'intégration issus des secteurs public et privé, il se réunit tous les deux ans et tiendra sa prochaine session en 2017.
- 18A.41 Le Comité de statistique, composé d'experts et de décideurs en matière de statistiques, est chargé de fixer les orientations stratégiques pour les activités menées par la Commission dans le domaine de la statistique et du développement de la statistique en Afrique, en couvrant tous les volets pertinents de la statistique. Il regroupe des experts issus de domaines tels que la statistique, la planification, l'informatique et les communications, notamment l'information géographique. Il se réunit tous les deux ans et tiendra sa prochaine session en 2016.
- 18A.42 À l'exception de la Commission, qui tient une session annuelle de six jours, tous les organes intergouvernementaux se réunissent pendant trois à cinq jours.
- 18A.43 La répartition des ressources prévues pour les organes directeurs est indiquée dans le tableau 18A.7.

Tableau 18A.7 Ressources nécessaires : organes directeurs

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	962,5	962,0	—	—
Total	962,5	962,0	—	—

- 18A.44 Les ressources demandées, d'un montant de 962 000 dollars, soit une diminution de 500 dollars, permettraient de financer les objets de dépense autres que les postes, les frais généraux de fonctionnement et les achats de fournitures et d'accessoires nécessaires pour assurer le service de la session de la Commission et de ses organes subsidiaires. La diminution, qui tient à la baisse des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires, est partiellement contrebalancée par la hausse des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel.

B. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 17 551 500 dollars

- 18A.45 Les organes de direction exécutive et d'administration sont les suivants : le Cabinet du Secrétaire exécutif, la Division de la planification stratégique et de la qualité opérationnelle, la Division de l'information et de la gestion du savoir, le Bureau des partenariats et les services chargés de la continuité des opérations.
- 18A.46 Le Cabinet du Secrétaire exécutif est chargé d'entretenir et de gérer des partenariats efficaces et de collaborer avec les grandes organisations du continent africain, notamment la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, les communautés économiques régionales ainsi que d'autres acteurs clefs, l'objectif étant de susciter des synergies dans les politiques et les activités relatives aux grandes questions et principaux sujets de préoccupation concernant le développement régional en Afrique. Il favorise la prise en main de leur avenir par les Africains, le consensus sur les problèmes pressants de développement qui intéressent le continent, et les mesures de sensibilisation à la cause africaine dans la communauté internationale. Il encourage la coordination efficace des activités menées par l'ONU en Afrique en tenant régulièrement des consultations avec les organismes des Nations Unies qui œuvrent en Afrique, afin de promouvoir la concertation autour des activités du système des Nations Unies dans la région, notamment la session annuelle du Mécanisme de coordination régionale. Il renforce la collaboration avec les autres commissions régionales afin de mettre en commun les expériences et de coordonner et harmoniser les mesures prises sur des questions d'intérêt commun et collectif.
- 18A.47 Le Cabinet contribue à la définition de l'orientation stratégique et à la gestion d'ensemble du secrétariat de la Commission, tout en veillant à ce que les ressources soient utilisées au mieux. Il conseille le Secrétaire exécutif sur certaines questions d'ordre stratégique, juridique et administratif ou concernant la coopération sous-régionale. Il entretient des relations avec les États membres, les organismes des Nations Unies et diverses organisations internationales. Il représente le Conseiller juridique de l'ONU à Addis-Abeba, conseille le Secrétaire exécutif et les hauts responsables administratifs de la CEA sur toutes les questions juridiques et représente le Secrétaire général dans toutes les affaires relevant du Tribunal du contentieux administratif des Nations

Unies. Il supervise l'organisation et le déroulement de la session annuelle de la Commission et veille à la bonne application des résolutions et décisions de la Commission, du Conseil économique et social et de diverses organisations intergouvernementales. Il donne des instructions aux cinq bureaux sous-régionaux de la CEA et à l'Institut africain de développement économique et de planification pour qu'ils restent attentifs aux besoins des États membres et de leurs principales institutions intergouvernementales, notamment les communautés économiques régionales. Il veille en outre à susciter des synergies efficaces entre les cinq bureaux sous-régionaux de la CEA, l'Institut africain de développement économique et de planification et les divisions techniques de la CEA au Siège, l'objectif étant qu'ils soient unis dans l'action.

- 18A.48 La Division de la planification stratégique et de la qualité opérationnelle est formée de la Section de la planification et du financement des programmes, de la Section de l'évaluation et de la Section de la qualité opérationnelle. Elle appuie et conseille le Secrétaire exécutif quant à la direction stratégique générale, aux priorités et aux politiques dans les domaines de la coordination, de la planification, de la budgétisation, du suivi, de l'évaluation et de l'assurance de la qualité opérationnelle des programmes, en faisant notamment rapport sur l'exécution des programmes de travail de la CEA dans un cadre orienté sur les résultats, l'objectif étant d'assurer l'efficacité administrative. Elle coordonne l'établissement des rapports sur les résultats obtenus que la Commission présente aux organes intergouvernementaux compétents; elle établit les rapports sur l'application des résolutions et décisions des organes intergouvernementaux, et coordonne notamment l'élaboration des documents finals des conférences mondiales des Nations Unies organisées en Afrique; elle répond aux demandes provenant du Siège de l'ONU au sujet des programmes, notamment en contribuant aux initiatives engagées au niveau mondial lorsqu'un point de vue régional est nécessaire; elle facilite, dans le cadre des sous-programmes de la Commission, l'application des orientations et directives adoptées par l'Assemblée générale pour renforcer la transparence, l'application du principe de responsabilité et la cohérence dans les activités de la CEA; elle entretient des relations avec les organes directeurs, notamment le Bureau des services de contrôle interne et des auditeurs externes, et coordonne l'établissement des rapports de la CEA qui leur sont présentés.
- 18A.49 La Division de l'information et de la gestion du savoir aide à faire connaître les activités de la Commission, par le truchement de ses quatre sections (communications, publications, services de savoir et informatique et communications). Elle s'appuie à cette fin sur de solides capacités de communication, faisant participer les médias, tirant parti des outils multimédias et mettant la bibliothèque et les services de savoir de la Commission à la disposition des groupes professionnels. Elle réalise également des investissements stratégiques dans l'informatique et les communications pour optimiser la productivité et faciliter les communications, et appuie les capacités de publication concernant les recherches réalisées par un groupe de réflexion de niveau international sur les politiques de la Commission. À l'exception de la Section des communications, les sections de la Division sont budgétisées au titre de l'appui aux programmes.
- 18A.50 Le Bureau des partenariats coordonne les partenariats conclus par la CEA ainsi que son programme de coopération technique. Il gère également les projets et fonds de coopération technique, au sujet desquels il établit des rapports, noue et entretient des partenariats entre la CEA et ses partenaires de développement et mobilise des ressources extrabudgétaires.
- 18A.51 Les services chargés de la continuité des opérations assurent la continuité des activités indispensables de la Commission en toutes circonstances, notamment en cas de menace de pandémie, de catastrophe soudaine et locale, de défaillances techniques ou d'attaques militaires ou terroristes.

Tableau 18A.8 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Veiller à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation relatives à la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Renforcement de la coordination, de la planification et du suivi du programme de travail et des ressources y afférentes	i) Augmentation du pourcentage de documents d'avant session présentés dans les délais prescrits	Objectif	98	95	95
		Estimation		95	93
		Résultats effectifs			93
	ii) Fourniture efficace des produits et services du sous-programme en temps voulu	Objectif	100	100	100
		Estimation		98	98
		Résultats effectifs			100
b) Développement des partenariats stratégiques et techniques nouveaux et en vigueur	Augmentation du nombre et des types de nouveaux partenariats stratégiques et techniques facilitant la production, la diffusion et la promotion des savoirs sur les activités de la CEA	Objectif	280	–	–
		Estimation		233	–
		Résultats effectifs			158
c) Élargissement de la base des ressources extrabudgétaire au moyen de financements extrabudgétaires accrus et prévisibles	Augmentation du niveau des ressources extrabudgétaires (millions de dollars des États-Unis)	Objectif	51,7	73,0	44,5
		Estimation		72,2	52,0
		Résultats effectifs			58,2
d) Réduction de l'exposition de la CEA aux risques, notamment au risque que sa responsabilité juridique soit engagée et aux risques de contentieux	Pourcentage d'accords et d'instruments juridiques exposant la CEA à des risques, notamment au risque que sa responsabilité soit engagée, qui soient acceptables	Objectif	7	–	–
		Estimation		10	–
		Résultats effectifs			–
e) Fourniture efficace, en temps voulu, des composantes communications, publications, services de savoir et informatique des sous-programmes de la CEA	Fourniture en temps voulu des produits des composantes	Objectif	100	–	–
		Estimation		80	–
		Résultats effectifs			–
f) Lancement et application des stratégies de modification administrative relevant de la Division de l'information et de la gestion du savoir (communications, publications, gestion des savoirs et informatique)	Application en temps voulu du plan stratégique de la Division (nombre de recommandations formulées dans les documents stratégiques)	Objectif	100	–	–
		Estimation		80	–
		Résultats effectifs			–
g) Appui efficace des organes directeurs par les services informatiques, de communication, de documentation et de savoir	Remontées positives des bénéficiaires des services informatiques, de communication, de documentation et de savoir	Objectif	Très satisfaisant	–	–
		Estimation		Satisfaisant	–
		Résultats effectifs			–

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats		
		2016-2017	2014-2015	2012-2013
h) Accélération de la réduction de l'empreinte carbone des activités d'impression et de publication	Conformité des émissions de carbone aux normes de certification ISO 14001-2004	Objectif	Objectif atteint	–
		Estimation	Objectif atteint	–
		Résultats effectifs		–

Facteurs externes

18A.52 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs et de parvenir aux réalisations escomptées si les États membres et les partenaires de développement : a) continuent d'accorder un rang de priorité élevé au développement économique et social durable et sans exclusive et d'investir pour accélérer le changement structurel de l'Afrique; b) appuient efficacement la CEA au moyen des ressources générales et extrabudgétaires nécessaires et de cadres institutionnels et politiques propices; c) continuent de solliciter l'assistance technique de la CEA dans l'exécution de leurs politiques, programmes et projets; d) mettent en œuvre des activités qui favorisent la réalisation du programme de travail.

Produits

18A.53 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : quarante-neuvième et cinquantième sessions de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et du Comité d'experts et de ses organes subsidiaires (8); programmation et services fonctionnels pour les réunions d'information des ambassadeurs (1);
 - ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapport du Secrétaire exécutif sur les activités de la CEA (rapport annuel sur la Commission) (2); rapport sur l'exécution du programme de la CEA pour l'exercice 2016-2017 (1); projet de cadre stratégique de la CEA pour l'exercice 2018-2019 (1); projet de budget-programme de la CEA pour l'exercice 2018-2019 (1); documents de réflexion (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : rapport sur la coopération technique de la CEA (rapport portant sur 2015 en 2016 et rapport portant sur 2016 en 2017); rapport annuel sur l'assurance de la qualité à la CEA (2); rapport d'évaluation annuel (2);
 - ii) Manifestations spéciales : dixième Forum pour le développement de l'Afrique (1); célébration de la Journée des Nations Unies et autres célébrations (2); Conférence de l'ONU pour les annonces de contributions (2); table ronde des partenaires (2 en 2016 et 2 en 2017);
 - iii) Réunions interinstitutions : participation aux organes intergouvernementaux et mécanismes de coordination de l'ONU, notamment le forum politique de haut niveau pour le développement durable, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des

Nations Unies pour la coordination et le Groupe des Nations Unies pour le développement (3);

- iv) Expositions, visites guidées, conférences : expositions, opérations de communication, sensibilisation et marketing à l'appui des grandes manifestations, séances d'information et présentations des publications phares et autres grandes publications de la CEA aux principaux acteurs et aux médias (2);
 - v) Brochures, opuscules, fiches d'information, planches murales, graphiques d'information, pochettes de documentation : réalisation de supports d'information périodiques en anglais et en français à l'intention des usagers internes et externes (1);
 - vi) Communiqués et conférences de presse : organisation de conférences de presse, d'émissions diffusées sur le Web et de manifestations médiatiques en ligne, en anglais et en français, auxquelles participent le Secrétaire exécutif et d'autres hauts fonctionnaires de la CEA ou des hauts fonctionnaires de l'ONU en visite (1); communiqués de presse en anglais et en français sur les réunions et activités de la CEA et sur les renseignements fournis par le Département de l'information, d'autres services de l'Organisation et les institutions spécialisées (1);
 - vii) Activités ou documentation techniques : directives, outils et méthodes d'évaluation (1); établissement de supports multimédias, de clefs USB et de versions numérisées et d'autres supports de stockage pour tous les grands rapports et toutes les manifestations majeures (1);
 - viii) Audiovisuel : publications électroniques et enregistrements audiovisuels (entretiens enregistrés, podcasts, diffusion en direct sur Internet, dépêches, documentaires et dossiers spéciaux) destinés à être diffusés à la radio, à la télévision ou dans les médias sociaux, en anglais, en arabe et en français, au sujet des produits phares et des grands documents et conférences thématiques de la CEA (1); gestion et actualisation du site Web et des blogs de la CEA et des informations diffusées sur les médias sociaux, en anglais et en français (2);
- c) Services de conférence (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
- i) Services de bibliothèque : gestion de la bibliothèque et des services de bibliothèque de la CEA; tenue des archives institutionnelles de la Commission, en version papier ou sous forme numérisée (1); mise en œuvre du moteur de recherche unique pour l'accès aux connaissances sociales et scientifiques en Afrique et mise en fonctionnement des services de coordination et de facilitation du partage de connaissances (1);
- d) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) :
- i) Bourses : participation de boursiers, d'universitaires invités et de stagiaires au programme de bourses de recherche, l'objectif étant de créer et de promouvoir une culture et une stratégie de recherche institutionnelles (1); contribution de boursiers et de stagiaires au renforcement des procédures d'assurance de la qualité à la CEA (2); contribution de boursiers et de stagiaires au renforcement des capacités d'évaluation de la CEA (1);
 - ii) Projets opérationnels : réalisation et publication de quatre revues scientifiques sur les politiques, dont trois en coédition (1); développement des partenariats conclus avec les organes de presse et les groupes de réflexion pour renforcer et approfondir la capacité de la Commission à tirer parti des organisations stratégiques pour élever son niveau d'influence (1); bon fonctionnement des services de savoir de la CEA, y compris les

services consultatifs d'experts en partage de connaissances et la numérisation des collections (1); élargissement des sources alimentant la banque africaine de données numériques grâce au réseau de bibliothécaires et de spécialistes des centres de documentation africains (Réseau africain de bibliothèques virtuelles et d'information) (1); développement des services de facilitation et de partage des connaissances proposés aux groupes de spécialistes africains dans les domaines thématiques intéressant la Commission (1); établissement de « manuels de connaissances » à partir de données documentaires et bibliographiques devant contribuer à la recherche, à l'analyse des politiques et à la prise de décisions (1); meilleure définition de l'image de la Commission sur tous les supports visuels, les documents imprimés, numériques ou multimédias et les objets physiques ou de signalisation (1); conception et mise en service des systèmes et outils automatisés nécessaires aux divisions, bureaux et projets extrabudgétaires dotés de ressources pour le développement de l'infrastructure et de systèmes informatiques, et satisfaction des demandes des divisions et bureaux ayant des projets extrabudgétaires dotés de ressources pour l'impression, la publication et les services de documentation (1);

e) Appui administratif (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

I. Administration générale

- i) Administration de la justice : examen juridique et approbation des accords de coopération, mémorandums d'accord et instruments connexes (1); représentation de la CEA au Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies (1); organisation d'ateliers de formation sur l'utilisation des accords et instruments juridiques (1);

II. Services centraux d'appui

- ii) Gestion des archives et des registres : appui fourni à la Division de l'administration pour l'indexation et la gestion des registres (1); aide fournie aux divisions et bureaux sous-régionaux en matière d'archives, de création et saisie de registres et d'harmonisation des procédures de gestion grâce aux dernières technologies (5);
- f) Services de contrôle interne (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
- i) Évaluations : évaluations stratégiques, thématiques, de sous-programmes et de projets et auto-évaluations (7); évaluation externe de la politique d'évaluation quadriennale (2014-2017) de la Commission (1);
 - ii) Études de gestion : service des réunions d'examen périodique de l'exécution et de la gestion des programmes, notamment l'établissement des rapports sur l'exécution des programmes au niveau des sous-programmes (1); forums d'examen des projets d'arrangement financier conjoint (4); organisation d'évaluations de la qualité de certains produits et services de la CEA par des groupes chargés de l'assurance de la qualité participant à la politique d'assurance de la qualité de la Commission (12);
 - iii) Évaluations : évaluation de l'appui de l'arrangement financier conjoint au budget-programme de la CEA pour l'exercice biennal 2016-2017 (1);
 - iv) Études de gestion : réunions d'examen conjoint de l'exécution des programmes (4).

18A.54 La répartition des ressources prévues pour la direction exécutive et l'administration est indiquée dans le tableau 18A.9.

Tableau 18A.9 Ressources nécessaires : direction exécutive et administration

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	12 593,7	13 662,2	52	56
Autres objets de dépense	3 616,0	3 889,3	–	–
Total partiel	16 209,7	17 551,5	52	56
Ressources extrabudgétaires	7 403,2	3 795,2	24	18
Total	23 612,9	21 346,7	76	74

- 18A.55 Le montant des ressources demandées au titre des postes, qui s'élève à 13 662 200 dollars, soit une augmentation de 1 068 500 dollars, permettrait de financer 56 postes (1 SGA, 2 D-2, 3 D-1, 8 P-5, 9 P-4, 11 P-3, 1 AN et 21 AL). L'augmentation s'explique par : a) un gain de deux postes par transfert (1 P-5 de la composante 5 du sous-programme 7 et 1 AL du sous-programme 1); et b) la création de deux postes (1 P-4 et 1 P-3).
- 18A.56 Les quatre postes sont nécessaires pour appuyer le titulaire du poste de vice-secrétaire exécutif (D-2) qui a été créé pendant l'exercice biennal 2014-2015.
- 18A.57 Les ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes, d'un montant de 3 889 300 dollars, soit une augmentation de 273 300 dollars, permettraient de financer les autres dépenses de personnel, les honoraires de consultants, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel. L'augmentation, qui tient principalement à la hausse des ressources demandées au titre des honoraires des consultants chargés de mener des activités de suivi et d'évaluation, est en partie compensée par la baisse des dépenses relatives aux voyages qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion.
- 18A.58 Le montant estimatif des ressources extrabudgétaires demandées pour l'exercice biennal 2016-2017 (3 795 200 dollars), qui correspond à une diminution de 3 608 000 dollars, permettrait de financer 18 postes (1 P-4, 2 P-3, 2 AN et 13 AL) et d'autres objets de dépense : services d'appui aux programmes et projets de fond dans les domaines de la conception, du suivi et de l'évaluation des programmes et du budget ainsi que de l'établissement de rapports d'étape sur l'exécution des projets. Il contribuera également à financer les activités suivantes : réalisation et publication de revues scientifiques sur les politiques; développement des partenariats conclus avec les organes de presse et les groupes de réflexion pour renforcer et approfondir la capacité de la CEA à tirer parti des organisations stratégiques, l'objectif étant d'élever son niveau d'influence; bon fonctionnement des services de savoir de la Commission, notamment les services consultatifs d'experts en partage de connaissances et la numérisation des collections; élargissement des sources alimentant la banque africaine de données numériques grâce au réseau de bibliothécaires et de spécialistes des centres de documentation africains; développement des services de facilitation et de partage des connaissances proposés aux groupes de spécialistes africains dans les domaines thématiques intéressant la Commission; établissement de « manuels de connaissances » à partir de données documentaires et bibliographiques devant contribuer à la recherche, à l'analyse des politiques et à la prise de décisions; meilleure définition de l'image de la Commission sur tous les supports visuels, les documents imprimés, numériques ou multimédias et les objets physiques ou de

signalisation; conception et mise en service des systèmes et outils automatisés nécessaires aux divisions, bureaux et projets extrabudgétaires dotés de ressources pour le matériel informatique et le développement de systèmes informatiques, et satisfaction des demandes des divisions et bureaux ayant des projets extrabudgétaires dotés de ressources pour l'impression, la publication et les services de documentation. La diminution de 3 608 000 dollars des ressources extrabudgétaires demandées découle de la baisse prévue des contributions volontaires des donateurs par rapport à l'exercice biennal 2014-2015.

C. Programme de travail

18A.59 La répartition des ressources par sous-programme est indiquée au tableau 18A.10.

Tableau 18A.10 **Ressources nécessaires, par sous-programme**

Sous-programme	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
A. Budget ordinaire				
1. Politique macroéconomique	8 116,3	7 224,1	31	27
2. Intégration régionale et commerce	6 632,2	6 915,0	27	28
3. Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique	5 806,3	5 177,6	19	19
4. Statistiques	9 136,4	8 922,2	38	37
5. Renforcement des capacités	2 959,2	3 242,2	10	11
6. Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement	777,6	1 642,1	2	5
7. Activités sous-régionales de développement				
a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord	6 559,9	5 982,8	21	21
b) Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	6 097,4	6 031,4	20	20
c) Activités sous-régionales en Afrique centrale	6 808,3	6 782,4	21	21
d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	6 537,3	6 212,0	22	21
e) Activités sous-régionales en Afrique australe	7 292,5	6 276,5	25	22
8. Planification et administration du développement	2 600,0	2 600,0	—	—
9. Développement social	5 687,6	5 669,8	22	21
Total partiel	75 011,0	72 678,1	258	253
B. Ressources extrabudgétaires	56 832,5	39 774,5	132	103
Total	131 843,5	112 452,6	390	356

Sous-programme 1

Politique macroéconomique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 224 100 dollars

- 18A.60 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division des politiques macroéconomiques. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 1 du programme 15 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017. Il s'agira en priorité d'aider à accélérer la transformation qui fera passer les pays africains de la catégorie des pays à faible revenu à celle des pays à revenu intermédiaire. Élément important de cette stratégie, on mènera des travaux de recherche appliquée en vue de formuler des recommandations destinées à aider les États membres à concevoir des politiques et des programmes macroéconomiques propres à assurer une forte croissance qui profite à tous et soit viable pour l'environnement et qui permette de créer des possibilités d'emploi, de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et d'accélérer le développement économique dans un contexte de bonne gouvernance économique.

Tableau 18A.11 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

		Mesure des résultats		
Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Amélioration de la capacité des États membres d'analyser et d'interpréter les tendances en matière de développement et de définir et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et des programmes de développement qui contribuent à la croissance pour tous et à la transformation structurelle	i) Augmentation du nombre d'États membres qui, dans les enquêtes, estiment que les modèles prévisionnels, outils de planification et produits axés sur le savoir de la Commission sont « utiles » ou « très utiles » pour la définition et la mise en œuvre de politiques et plans macroéconomiques de croissance pour tous et de transformation structurelle	Objectif	12	–
		Estimation	6	–
		Résultats effectifs		–
	ii) Augmentation du nombre de références, dans les documents officiels, aux analyses et aux recommandations aux décideurs figurant dans les principaux rapports et publications de la CEA tel le <i>Rapport économique sur l'Afrique</i>	Objectif	110	–
		Estimation	100	–
		Résultats effectifs		–
b) Renforcement de la capacité des États membres d'accélérer le développement du secteur privé et de mobiliser des ressources intérieures et extérieures pour une croissance et un développement porteurs de transformation	i) Augmentation du nombre des États membres conduisant des politiques, programmes et initiatives en faveur du développement du secteur privé qui tiennent compte des recommandations et des activités de sensibilisation de la Commission	Objectif	12	–
		Estimation	10	–
		Résultats effectifs		–

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
	ii) Augmentation du nombre des États membres qui ont mis au point des mécanismes et initiatives visant à accroître la mobilisation de ressources intérieures ou extérieures, y compris des mécanismes de financement novateurs, sur la base des recommandations et des activités de sensibilisation de la CEA	Objectif	12	10	–
		Estimation		10	–
		Résultats effectifs			–
c) Renforcement de la capacité des États membres d'adopter des pratiques et des normes de bonne gouvernance économique pour améliorer la gestion et la prestation de services dans le secteur public	Augmentation du nombre des États membres qui mettent en œuvre des politiques, programmes et initiatives tenant compte des codes, normes et recommandations proposés par la CEA pour améliorer la gouvernance et la gestion économiques	Objectif	25	–	–
		Estimation		22	–
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

18A.61 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre l'objectif visé et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États membres et les décideurs nationaux disposent de la marge de manœuvre requise pour évaluer et adopter des options pertinentes et crédibles aux fins de la transformation structurelle; b) la situation politique et macroéconomique mondiale ne se détériore pas; c) les gouvernements ont la volonté et les moyens de poursuivre les réformes de leurs institutions et de leurs orientations ainsi que de créer un environnement qui permette aux autres parties prenantes de contribuer utilement aux processus de développement et de gouvernance. À cet égard, il sera tenu compte des directives établies par l'Assemblée générale et par le Conseil économique et social, ainsi que des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris ceux qui auront été dégagés du programme de développement pour l'après-2015, une fois approuvé par l'Assemblée, ainsi que des instruments adoptés à l'issue des réunions au sommet et conférences mondiales consacrées aux questions économiques et sociales. La CEA assurera des activités de sensibilisation suffisantes et régulières, sous forme, par exemple, de notes d'orientation et d'une concertation sur l'importance et la pertinence des politiques et stratégies macroéconomiques nécessaires ou requises au regard de la situation et des résultats économiques des pays ainsi que de l'évolution du climat économique dans la région et dans le monde.

Produits

18A.62 Les produits de l'exercice 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Documentation destinée aux organes délibérants : rapports à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique sur l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique (2);
 - ii) Groupes spéciaux d'experts : réunion d'experts pour l'examen du projet de Rapport économique sur l'Afrique (2); réunion d'experts pour l'étude du thème et de la méthode de la cinquième édition du Rapport sur la gouvernance en Afrique (1); réunion d'experts

sur les institutions qui seraient efficaces pour assurer l'encadrement réglementaire des services publics aux fins de la transformation structurelle en Afrique (1); réunion d'experts sur les moyens de développer et renforcer l'entrepreneuriat local (1); réunion d'experts sur des sources de financement innovantes pour la transformation structurelle en Afrique (1); réunion d'experts pour l'examen du projet de rapport sur le programme de développement pour l'après-2015 (2);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

- i) Publications en série : Rapport économique sur l'Afrique (2); rapport sur l'après-2015 : évaluation des progrès de l'Afrique dans le sens des objectifs de développement pour l'après-2015 (2);
- ii) Publications isolées : étude de la modélisation du lien entre le changement structurel et la croissance économique dans certains pays africains (1); étude des déterminants de la demande intérieure et de son rôle dans la transformation des structures en Afrique (1); cinquième édition du Rapport sur la gouvernance en Afrique, centrée sur les questions de gouvernance économique dans le cadre du programme africain de transformation structurelle en cours (1); étude d'institutions efficaces pour assurer l'encadrement réglementaire de la prestation de services publics aux fins de la transformation structurelle en Afrique (1); étude de l'architecture de la gouvernance mondiale requise pour enrayer les flux financiers illicites, qui donnera un bilan des initiatives et réglementations mises en place à l'échelle mondiale pour tâcher de résoudre ce problème et proposer des cadres ou des instruments possibles pour améliorer la gouvernance mondiale à cette fin (1); étude de l'expansion et du renforcement de l'entrepreneuriat local, centrée sur les meilleures pratiques africaines et internationales en la matière et complétée par une étude de cas portant sur trois pays africains (1); étude des méthodes et réformes qui pourraient être accessibles aux pays africains pour faciliter l'imposition des sociétés multinationales (1); étude des sources de financement innovantes au service de la transformation structurelle, centrée sur l'optimisation des ressources par des méthodes novatrices de mobilisation de capitaux aux fins d'une croissance et d'un développement porteurs de transformation (1); examen mutuel de l'efficacité du développement : contrôle et évaluation des progrès en matière de développement réalisés par l'Afrique et ses partenaires de développement au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), au regard de leurs engagements en faveur des objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) de l'Union africaine (UA) (2); étude de la planification du développement tenant compte des inégalités entre les sexes aux fins de la transformation des structures dans certains pays africains (1); étude des problèmes récurrents et des problèmes naissants des pays africains les moins avancés, débouchant sur des orientations recommandées pour s'attaquer aux difficultés tout en améliorant les possibilités;
- iii) Activités ou documentation techniques : notes d'orientation sur les problèmes naissants pouvant avoir une incidence sur la croissance économique et le développement de l'Afrique (7); travaux de recherche sur les problèmes naissants (3);
- iv) Apports à des produits communs et services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : contribution à « Situation et perspectives de l'économie mondiale » (2); rapport du Secrétaire général sur les pays les moins avancés : examen de l'exécution du Programme d'action d'Istanbul, en étroite coordination avec les processus de suivi aux niveaux national et mondial (2);

- v) Manifestations spéciales : lancement aux niveaux régional et international du Rapport économique sur l'Afrique (10); lancement de la cinquième édition du Rapport sur la gouvernance en Afrique (1); lancement du rapport sur le programme de développement pour l'après-2015 (2); Conférence économique africaine (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Bourses et subventions : universitaires invités, boursiers et stagiaires mis à contribution pour renforcer les capacités dans les domaines du développement et de l'analyse décisionnelle (4);
 - ii) Projets opérationnels : renforcement des compétences en matière de prévisions et de modélisation dans certaines sous-régions (1).

18A.63 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 1 est indiquée au tableau 18A.12.

Tableau 18A.12 **Ressources nécessaires : sous-programme 1**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	7 075,4	6 171,7	31	27
Autres objets de dépense	1 040,9	1 052,4	—	—
Total partiel	8 116,3	7 224,1	31	27
Ressources extrabudgétaires	8 081,4	2 545,4	10	4
Total	16 197,7	9 769,5	41	31

18A.64 Le montant de 6 171 700 dollars prévu pour les postes, soit une baisse de 903 700 dollars, permettrait de financer 27 postes [1 D-1, 4 P-5, 6 P-4, 4 P-3, 2 P-2 et 10 G(AL)]. Cette baisse s'explique par : a) la perte de trois postes par transfert (1 poste d'agent local à la direction exécutive et administration, 1 poste à la classe P-3 au sous-programme 5 et 1 poste P-3 à composante 2 du sous-programme 7); et b) la suppression d'un poste P-3. La perte de deux postes P-3 par transfert, l'un au sous-programme 5 et l'autre à la composante 2 du sous-programme 7, et la suppression d'un poste P-3, s'inscrivent dans le cadre de l'étape finale de la restructuration de la CEA commencée en 2014 et sont conformes à son nouveau modèle d'activité.

18A.65 Le montant de 1 052 400 dollars au titre des autres objets de dépense, qui représente une hausse nette de 11 500 dollars, permettrait de financer les autres dépenses de personnel, consultants, experts, voyages et services contractuels. Cette hausse nette s'explique par l'augmentation des ressources nécessaires au titre des services contractuels, due à un nombre accru de documents techniques et publications isolées exigeant des ressources supplémentaires pour les services d'édition, de traduction et de mise en page; elle est en partie contrebalancée par une réduction au titre des voyages, qui tient compte des effets escomptés des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion.

18A.66 Durant l'exercice 2016-2017, les ressources extrabudgétaires prévues, qui se montent à 2 545 400 dollars, permettraient de financer quatre postes [1 P-3 et 3 G(AL)] et d'autres objets de dépense : a) pour contribuer aux travaux d'analyse, à la production et à la diffusion du Rapport économique

sur l'Afrique, du Rapport sur la gouvernance en Afrique, du Rapport d'évaluation des progrès de l'Afrique dans la voie du programme de développement pour l'après-2015 ainsi que des publications isolées programmées; b) pour organiser, conjointement avec la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement, la Conférence économique africaine, qui contribue à la promotion et à l'échange d'idées entre les économistes et les décideurs politiques, ainsi qu'au renforcement des capacités d'analyse économique et d'action publique sur le continent; c) pour permettre à la Division des politiques macroéconomiques d'intensifier ses travaux d'analyse, son appui technique, sa politique de développement et le partage de connaissances qu'elle assure pour répondre de façon satisfaisante aux besoins des États membres; d) pour garantir la qualité et la fourniture en temps voulu des produits prévus au titre du sous-programme, notamment les programmes de formation, en collaboration avec l'Institut africain de développement économique et de planification, en vue de renforcer l'aptitude de ses États membres à élaborer des plans et politiques de transformation économique et sociale du continent qui reposent sur des données factuelles. La baisse de 5 536 000 dollars des ressources extrabudgétaires s'explique par celle prévue des contributions volontaires par rapport à l'exercice 2014-2015.

Sous-programme 2

Intégration régionale et commerce

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 915 000 dollars

- 18A.67 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division de l'intégration régionale et du commerce. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 2 du programme 15 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017. Pour faire face aux défis du développement pour tous et de la transformation structurelle en Afrique, le sous-programme sera axé sur la recherche décisionnelle, la formation de consensus et la prestation de services consultatifs visant à appuyer les efforts faits par les États membres, la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales pour parvenir à une transformation des structures en Afrique à travers le commerce, l'investissement, l'industrie, l'agriculture et la gestion foncière dans l'optique d'un développement durable pour tous. Des travaux de recherche sur les politiques à mettre en œuvre, des études de cas et des programmes de renforcement des capacités seront menés en vue de stimuler les investissements africains transfrontières, le commerce intra-africain et les capacités de négociation des Africains aux fins des négociations commerciales multilatérales dans la perspective de la promotion de l'intégration du continent. Le sous-programme vise à accroître le rôle des pays africains dans l'économie et le commerce mondiaux en renforçant leurs capacités de définition et de mise en œuvre de politiques commerciales et de stratégies de développement des exportations. Par des analyses et des recommandations, cette démarche aidera les parties prenantes à relever les défis nouveaux du commerce intrarégional, du commerce international, des négociations commerciales, de l'intégration régionale et des relations économiques internationales. Le sous-programme encouragera également le débat sur les orientations de l'action et la formation de consensus sur les questions de commerce et d'investissement.
- 18A.68 Le sous-programme contribuera aussi au programme de transformation de l'Afrique par des travaux de recherche et d'analyse destinés à aider les États membres à mettre en œuvre le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, le Programme de développement des infrastructures en Afrique et d'autres initiatives en matière d'industrialisation et d'infrastructures qui favorisent l'intégration régionale comme stratégie de développement économique. Les activités s'inspireront du plan stratégique de la Commission de l'Union africaine (2013-2017) et seront menées en étroite collaboration avec la Commission, la Banque africaine de

développement et les communautés économiques régionales pour arrêter des politiques d'industrialisation et de développement des infrastructures africaines pertinentes, qui reposent sur des données factuelles. En ce qui concerne l'agriculture et la gestion foncière, la Division conduira des travaux axés sur la transformation du secteur agricole et du monde rural, les chaînes régionales de création de valeur pour les produits de base stratégiques, les droits fonciers et la gestion de l'occupation des sols.

Tableau 18A.13 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Promouvoir la coopération et l'intégration régionales des États membres pour leur permettre de faire face aux défis de la transformation structurelle et de renforcer le rôle de l'Afrique dans l'économie mondiale à travers le commerce, l'investissement, l'industrie, l'agriculture et la gestion foncière dans la perspective d'un développement durable pour tous

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales de définir et mettre en œuvre des politiques et programmes visant à accélérer l'industrialisation, une attention particulière étant accordée à l'infrastructure régionale, à l'énergie, aux chaînes de valeur régionales, à la sécurité alimentaire et à l'agriculture	i) Augmentation du nombre des pays et des communautés économiques régionales qui se servent des mesures et instruments d'intervention de la CEA pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes d'appui à la transformation structurelle et à un développement durable à travers une action en faveur de l'infrastructure, des chaînes de valeur régionales, de la sécurité alimentaire et de l'agriculture	Objectif	20	–	–
		Estimation		15	–
		Résultats effectifs			–
	ii) Augmentation du nombre des pays qui accordent une place à l'industrialisation, aux capacités de production et au développement dans leurs politiques de développement et cadres de planification	Objectif	15	–	–
		Estimation		6	–
		Résultats effectifs			–
b) Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales de définir et mettre en œuvre des politiques et programmes en faveur du commerce intra-africain et du commerce international et de la création d'un climat propre à attirer les investissements	i) Augmentation du nombre des pays et des communautés économiques régionales qui ont défini et mettent en œuvre des politiques, programmes et dispositifs institutionnels visant à stimuler le commerce intra-africain, à hâter la conclusion d'un accord régional de libre-échange et la création de la Zone de libre-échange continentale et à attirer les investissements directs étrangers et les investissements transfrontières africains	Objectif	41	–	–
		Estimation		29	–
		Résultats effectifs			–
	ii) Augmentation du nombre des pays africains participant aux zones régionales de libre-échange et autres accords commerciaux régionaux qui ont harmonisé leurs politiques	Objectif	20	–	–
		Estimation		15	–
		Résultats effectifs			–

Titre V Coopération régionale pour le développement

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
	commerciales dans la perspective de l'établissement de la Zone de libre-échange continentale				
	iii) Augmentation du nombre des pays africains bénéficiant d'une aide de la CEA, à travers notamment des examens des politiques nationales d'investissement, d'un appui pour la négociation de traités d'investissement et de la mise en œuvre de politiques nationales visant à attirer les investissements directs étrangers	Objectif	8	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
c) Renforcement de la capacité des États membres de définir et mettre en œuvre des politiques et programmes fonciers qui garantissent effectivement des droits fonciers équitables aux deux sexes ainsi qu'une utilisation et une gestion rationnelles et efficaces des terres pour un développement durable	Augmentation du nombre des États membres et des communautés économiques régionales qui mettent en œuvre les lignes directrices de la CEA relatives aux politiques foncières et ses autres recommandations aux décideurs nationaux déduites de diverses remontées d'information	Objectif	22	–	–
		Estimation		17	–
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

- 18A.69 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) la communauté internationale, la région, les communautés économiques régionales et les États membres sont déterminés à tirer parti des avantages qui pourraient découler de la mise en place de la Zone panafricaine de libre-échange, en particulier par les négociations commerciales, la facilitation des échanges et l'aide pour le commerce; b) les États membres et leurs partenaires de développement sont toujours fermement attachés aux idées fondamentales et aux priorités retenues dans les textes issus des grandes réunions au sommet et conférences sur la transformation économique et le développement durable.

Produits

- 18A.70 Les produits de l'exercice 2016-2017 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : la dixième session du Comité de la coopération et de l'intégration régionales sera appelée à examiner l'évolution du processus d'intégration de l'Afrique et les progrès réalisés en la matière par les États membres, les commissions économiques régionales et la Commission de l'Union africaine (4);
 - ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapport complet à la dixième session du Comité de la coopération et de l'intégration régionales sur l'évolution de l'intégration régionale de l'Afrique en ce qui concerne le commerce, l'investissement, les infrastructures, l'industrialisation, la gestion foncière, la sécurité alimentaire et l'agriculture, dans le souci d'influer la définition de l'action à mener (1); rapport en vue de la dixième session du Comité de la coopération et de l'intégration régionales sur la

manière dont les pays africains stimulent les investissements intra-africains, destiné à diffuser les meilleures pratiques parmi les États membres (1); rapport en vue de la dixième session du Comité de la coopération et de l'intégration régionales sur la promotion de l'industrialisation de l'Afrique par la mise en place d'infrastructures pour tous (1); rapport en vue de la dixième session du Comité de la coopération et de l'intégration régionales sur l'état d'avancement des chaînes régionales de valorisation des produits de base stratégiques et la situation du point de vue de la sécurité alimentaire en Afrique (1); rapport en vue de la dixième session du Comité de la coopération et de l'intégration régionales sur les progrès accomplis dans le sens de la définition et la mise en œuvre de politiques foncières en Afrique (1);

- iii) Groupes spéciaux d'experts : réunion d'experts pour l'examen des grandes options envisageables pour stimuler les investissements intra-africains par l'harmonisation régionale des politiques et accords d'investissement (1); réunion d'experts chargés d'étudier comment la promotion de l'industrialisation en Afrique peut être renforcée par le développement de l'infrastructure (1); réunion d'experts destinée à examiner les évolutions et les éléments nouveaux qui ressortent de l'évaluation de l'intégration régionale en Afrique (1); réunion d'experts consacrée à l'examen des possibilités d'action envisageables pour renforcer l'agroalimentaire et le secteur agro-industriel comme voies d'une transformation durable et profitable à tous de l'Afrique (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications isolées : étude fondée sur des travaux de recherche des éléments moteurs propres à stimuler les flux d'investissement intra-africains dans le sens de la transformation de l'Afrique (1); inventaire des flux d'investissements directs étrangers par secteur, assorti de recommandations sur la politique à mener pour attirer les investissements directs étrangers vers les secteurs stratégiques (1); étude des rapports entre le développement de l'infrastructure, et notamment des services d'infrastructure, et l'industrialisation de l'Afrique (1); étude de l'agroalimentaire et du secteur agro-industriel en général comme base du développement de chaînes régionales de création de valeur aux fins de la transformation de l'Afrique (1); rapport de recherche à partir de données de fait sur les terres, l'appartenance ethnique et les conflits en Afrique (1); rapport de recherche décisionnelle sur le commerce et la transformation de l'Afrique, analysant des politiques intelligentes de protectionnisme et d'industrialisation (1); rapport d'orientation établi à partir de l'évaluation de l'intégration régionale en Afrique (1);
 - ii) Activités ou documentation techniques : brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : mise au point de guides électroniques des investissements (8); principes d'action, notes d'orientation et trousseaux à outils à élaborer dans les domaines de l'infrastructure, de l'industrialisation et de l'énergie (4); réunions d'information sur la transformation de la production dans le cadre du renforcement de la participation africaine aux chaînes de valeur régionales et mondiales (2); lancement de l'African Land Policy Journal (Revue africaine de politique foncière) (1); pochettes de documentation destinées à renforcer la communication autour des options et des principes directeurs de la politique commerciale (2);
 - iii) Manifestations spéciales : soutien de la célébration de la Journée de la sécurité alimentaire de l'Afrique et de la Journée de l'industrialisation de l'Afrique (2);

c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

- i) Bourses et subventions : universitaires invités, chercheurs et stagiaires mis à contribution pour le renforcement des capacités dans les domaines du commerce, de la sécurité alimentaire, de l'agriculture, de la gestion foncière, de l'industrialisation, de l'infrastructure, de l'énergie et de l'investissement (6);
- ii) Projets opérationnels : projet de maintenance de l'Observatoire de l'intégration régionale en Afrique (2); projet d'appui analytique au Programme de développement des infrastructures en Afrique de l'Union africaine (1); projet d'appui analytique au Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral (1); projet d'appui au Programme de politiques de transport en Afrique subsaharienne, regroupant plusieurs institutions (1); projet de promotion des énergies renouvelables et des marchés de l'énergie, à l'appui de l'initiative Énergie durable pour tous du Secrétaire général (2); projet de renforcement des chaînes de valeur des produits de base, axé sur un nombre restreint de pays et de communautés économiques régionales (1); projet, conforme au programme de l'Union africaine pour les questions foncières, de renforcement des capacités des États membres et des organisations régionales et sous-régionales pour la définition et la mise en œuvre de politiques foncières en Afrique par l'intermédiaire du Centre africain pour les politiques foncières (2); projet, conforme au programme de l'Union africaine, de stimulation du commerce intra-africain et de renforcement des capacités des États membres et des communautés économiques régionales visant à augmenter la part de l'Afrique dans le commerce mondial par l'intermédiaire du Centre africain pour la politique commerciale (2).

18A.71 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 2 est indiquée au tableau 18A.14.

Tableau 18A.14 **Ressources nécessaires : sous-programme 2**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	5 893,2	6 229,9	27	28
Autres objets de dépense	739,0	685,1	—	—
Total partiel	6 632,2	6 915,0	27	28
Ressources extrabudgétaires	5 256,5	9 399,7	15	19
Total	11 888,7	16 314,7	42	47

18A.72 Le montant de 6 229 900 dollars prévu pour les postes, qui représente une hausse de 336 700 dollars, permettrait de financer 28 postes (1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 6 P-3, 3 P-2 et 10 AL). Cette hausse s'explique par le transfert d'un poste (de la composante 2 du sous-programme 7). Ce transfert d'un poste P-4 s'inscrit dans le cadre de l'étape finale de la restructuration de la CEA commencée en 2014 et correspond à son nouveau modèle d'activité.

18A.73 Le montant de 685 100 dollars au titre des autres objets de dépense, en baisse de 53 900 dollars, permettrait de financer les autres dépenses de personnel, consultants, experts, voyages et services contractuels. Cette baisse s'explique par la réduction des dépenses prévues au titre : a) des services

contractuels à l'appui de l'évaluation interne discrétionnaire du sous-programme; b) des voyages, compte tenu de l'effet prévu des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion.

- 18A.74 Sur la durée de l'exercice 2016-2017, les ressources extrabudgétaires prévues, soit 9 399 700 dollars, permettraient de financer 19 postes (1 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 8 P-3 et 4 AL) et d'autres objets de dépense pour : a) la mise en œuvre de l'Initiative sur les politiques foncières, en améliorant les politiques et programmes fonciers en faveur des droits fonciers équitables et d'une utilisation et une gestion efficaces et rationnelles des terres pour un développement durable; b) la définition et la mise en œuvre de politiques et programmes relatifs au commerce intra-africain et international par l'intermédiaire du Centre africain pour la politique commerciale; c) un appui aux programmes de formation en collaboration avec l'Institut africain de développement économique et de planification, en vue de renforcer les capacités des États membres en ce qui concerne les éléments de l'industrialisation et des infrastructures qui tendent à favoriser l'intégration régionale comme stratégie de développement économique. La hausse de 4 143 200 dollars tient principalement à la création de postes P-3 et à l'appui accru à la mise en œuvre de nouvelles actions portant sur des questions de politique foncière et de commerce intra-africain et international.

Sous-programme 3

Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 177 600 dollars

- 18A.75 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division des initiatives spéciales. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 du programme 15 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017. Le sous-programme sera centré sur la recherche, l'élaboration de politiques et les travaux d'analyse pour aider les États membres dans les domaines suivants : a) promouvoir le recours aux innovations sociales, économiques et environnementales et aux systèmes technologiques; b) développer l'extraction des ressources minières dans le cadre du projet Vision africaine des mines; c) préconiser des travaux de recherche et analyses utiles à la prise de décisions, qui puissent influencer sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques visant à parvenir à une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et tirer parti au mieux des ressources naturelles dont l'Afrique est dotée; d) faire face aux conséquences des changements climatiques dans des secteurs clefs et mettre en place les plans et mécanismes requis afin de tenir compte des priorités, politiques, stratégies et programmes nationaux en matière de développement.

Tableau 18A.15 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de nouvelles initiatives en vue de faire progresser le développement durable et équitable en Afrique

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Renforcement de la capacité des États membres de mettre au point et d'exploiter des nouvelles technologies et des innovations au service du développement	i) Augmentation du nombre d'initiatives nationales, sous-régionales et régionales visant à mettre les nouvelles technologies et les innovations au service du développement, conformément aux recommandations stratégiques de la CEA	Objectif	10	20	–
		Estimation		20	15
		Résultats effectifs			15
	ii) Augmentation du nombre de pays ayant adopté des politiques ou des cadres réglementaires visant à exploiter les nouvelles technologies et les innovations, en se fondant sur les travaux de recherche et de sensibilisation de la CEA ou sur ceux menés par les pays	Objectif	5	–	–
		Estimation		5	–
		Résultats effectifs			–
b) Renforcement de la capacité des États membres d'élaborer et d'appliquer des réformes en mettant l'accent sur les secteurs les plus innovants pour parvenir à une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté	Augmentation du nombre de pays qui ont élaboré ou mis en œuvre des réformes stratégiques, conformément aux recommandations de la CEA, en mettant l'accent sur les secteurs les plus innovants, pour parvenir à une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, conformément aux recommandations de la CEA	Objectif	5	2	–
		Estimation		2	–
		Résultats effectifs			–
c) Renforcement de la capacité des États membres et autres parties prenantes de formuler et de mettre en œuvre des politiques, stratégies et cadres réglementaires pour la gestion des ressources minières, conformément au projet Vision africaine des mines	Augmentation du nombre d'États membres bénéficiant du concours de la CEA qui ont mis en œuvre des stratégies, des plans d'action et des initiatives stratégiques portant sur la gestion des ressources minières et autres ressources naturelles, conformément au projet Vision africaine des mines ou à leurs politiques nationales	Objectif	10	–	–
		Estimation		5	–
		Résultats effectifs			–
d) Renforcement de la capacité des États membres et autres parties prenantes de mettre en œuvre et d'intégrer des stratégies d'adaptation aux changements climatiques dans les politiques, stratégies et programmes de développement sectoriels et nationaux clefs afin de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience face aux effets des changements climatiques	Augmentation du nombre d'États membres qui ont intégré et mettent en œuvre des stratégies d'adaptation aux changements climatiques grâce à l'appui de la CEA	Objectif	12	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

18A.76 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les gouvernements continuent d'inscrire les nouvelles technologies et l'innovation parmi les priorités de leurs politiques en matière de développement; b) ils financent en priorité des activités précises dans le domaine des nouvelles technologies et de l'innovation au service du développement; c) les partenaires continuent d'apporter leur appui à la promotion des nouvelles technologies et de l'innovation au service du développement en Afrique; d) les États membres ont les connaissances et la capacité institutionnelle requises dans le domaine de l'économie verte inclusive; e) ils appuient l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre en faveur de l'économie verte; f) les partenaires continuent de soutenir le Centre africain de développement minier, situé dans les locaux de la CEA; g) les États membres et les responsables politiques nationaux appuient les efforts déployés pour intégrer la question des effets des changements climatiques dans les plans et mesures de développement et y contribuent pleinement en allouant des ressources humaines et financières; h) les partenaires de développement honorent leurs engagements et continuent de soutenir le Centre africain pour les politiques climatiques.

Produits

18A.77 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : réunion régionale pour l'Afrique/Forum politique de haut niveau sur le développement durable (8);
 - ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapport sur la réunion régionale pour l'Afrique/Forum politique de haut niveau sur le développement durable (2); rapport à la réunion régionale pour l'Afrique sur les nouvelles technologies et innovations au service de la transformation de l'Afrique et à la Conférence des ministres chargés des nouvelles technologies et innovations (1); rapport au Forum politique de haut niveau pour le développement durable sur l'économie verte inclusive et sur la transformation structurelle en Afrique (1);
 - iii) Groupes spéciaux d'experts : examen du rapport sur les tendances en matière de nouvelles technologies et d'innovations en Afrique (2); examen du rapport annuel sur la science, la technologie et l'innovation en Afrique (2); examen d'études sur l'économie verte inclusive dans le contexte de la transformation structurelle en Afrique (6); examen des enjeux et perspectives relatifs aux visions nationales des mines à l'échelle nationale (1); examen des codes, documents et initiatives relatifs aux mines établis par les communautés économiques régionales (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications isolées : rapport sur les tendances en matière de nouvelles technologies et d'innovations en Afrique (2); rapport annuel sur la science, la technologie et l'innovation en Afrique (2); publication sur les changements climatiques et le développement en Afrique (2); projets d'ouvrages particuliers sur : a) les changements climatiques et l'autonomie alimentaire de l'Afrique; b) les aspects économiques de l'atténuation des effets des changements climatiques et le passage à une économie à faible émission de carbone en Afrique; c) les analyses rétrospectives des principaux piliers des négociations sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et des intérêts de l'Afrique sur le plan du développement (3); études sur

- l'économie verte inclusive dans le contexte de la transformation structurelle en Afrique (6); recueil de bonnes pratiques sur l'économie verte inclusive dans le contexte de la transformation structurelle en Afrique (1); rapport sur les enjeux et perspectives liés aux visions nationales des mines à l'échelle nationale (1); rapport sur les codes, documents et initiatives relatifs aux mines établis par les communautés économiques régionales (1);
- ii) Brochures, dépliants, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : notes d'orientation sur les nouveaux enjeux et les nouvelles tendances en matière de technologies et d'innovation en Afrique (4); notes d'orientation et études sur l'économie verte inclusive dans le contexte de la transformation structurelle en Afrique (6); notes d'orientation et études sur les changements climatiques et le développement en Afrique (8); articles de revues à comité de lecture sur l'adaptation aux changements climatiques et le développement résilient (6); directives méthodologiques pour les évaluations visant à orienter les investissements dans les écosystèmes (2);
 - iii) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : conférence des ministres africains chargés du développement des ressources minérales (1); contribution aux réunions de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique sur les nouvelles technologies et l'innovation (2);
 - iv) Manifestations spéciales : dialogue d'experts de haut niveau sur la science, la technologie et l'innovation (2); réunion de haut-niveau sur l'économie verte et la transformation structurelle en Afrique (1); conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
- i) Bourses et subventions : universitaires invités, boursiers et stagiaires mis à contribution pour renforcer les capacités dans les domaines du développement et de l'analyse des politiques (4); universitaires invités, boursiers et stagiaires mis à contribution pour renforcer les capacités dans le domaine de l'économie verte inclusive en Afrique (4); bourses attribuées dans le cadre des travaux de la CEA relatifs aux changements climatiques et au développement en Afrique (20); subventions accordées à diverses institutions spécialisées dans les changements climatiques, et à des universités, États membres et autres parties prenantes (20);
 - ii) Formations de groupe (séminaires, ateliers, colloques) : formation d'experts et de responsables politiques sur l'économie verte inclusive et la transformation structurelle (2); formation sur les changements climatiques et le développement à l'intention des décideurs, des législateurs, des parlementaires, des spécialistes de la planification, des médias et des jeunes (4); réseau des jeunes avocats africains (6); plateforme à l'intention des jeunes dans le cadre de l'initiative Climat pour le développement de l'Afrique (ClimDev-Afrique) (1); formation à l'intention des universitaires et chercheurs africains visant à accroître leur participation au sein de mécanismes intergouvernementaux tels que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (10); ateliers visant à aider les universitaires, chercheurs et étudiants africains à rédiger des articles scientifiques (5);
 - iii) Projets opérationnels : projet visant à promouvoir la science, l'innovation et la technologie en Afrique (1); projet visant à élaborer et mettre en œuvre des politiques en matière d'économie verte inclusive dans le contexte de la transformation structurelle

dans les pays africains (1); réalisation d'un projet de plateforme consacrée à la recherche sur le climat en faveur du développement en Afrique (1); projet visant à promouvoir des initiatives de présentation et de diffusion d'informations sur le climat auprès d'un large public (5); analyse qualitative des informations sur le climat pour les politiques de développement, l'aide à la décision et les pratiques de gestion (15); renforcement des travaux sur la prise de décisions en pleine connaissance de cause, la sensibilisation et la mobilisation en matière de changements climatiques et de développement (6); prise en compte des questions d'adaptation aux changements climatiques dans les projets d'aménagement urbain et d'investissement dans les infrastructures en Afrique (3); mise en œuvre de mesures visant à favoriser les synergies entre adaptation et atténuation dans les forêts tropicales (3); lancement de projets d'adaptation aux changements climatiques dans les systèmes de ressources naturelles transfrontières (4); élaboration et exécution de projets régionaux d'adaptation aux changements climatiques (3); fourniture d'un appui technique et stratégique à l'Union africaine, aux communautés économiques régionales et aux États membres dans le cadre de la réalisation de la Vision africaine des mines dans les domaines suivants : a) politiques et délivrance de permis; b) systèmes d'information sur la géologie et les minéraux; c) gouvernance et participation; d) activité minière artisanale et à petite échelle; e) liens, investissements et diversification; f) capacités institutionnelles et humaines; g) communication et sensibilisation (1); projet commun visant à promouvoir certaines initiatives en faveur du programme de transformation de l'Afrique (1).

18A.78 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 3 est indiquée dans le tableau 18A.16.

Tableau 18A.16 **Ressources nécessaires : sous-programme 3**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	4 034,9	4 034,9	19	19
Autres objets de dépense	1 771,4	1 142,7	–	–
Total partiel	5 806,3	5 177,6	19	19
Ressources extrabudgétaires	18 620,1	12 606,7	40	41
Total	24 426,4	17 784,3	59	60

18A.79 Le montant de 4 034 900 dollars prévu pour les postes permettra de financer 19 postes [1 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 2 P-2 et 8 G(AL)].

18A.80 Le montant de 1 142 700 dollars prévu au titre des autres objets de dépense, en baisse de 628 700 dollars, permettra de financer les autres dépenses de personnel, les consultants, les experts, les voyages et les services contractuels. La baisse a plusieurs explications : a) l'élimination de dépenses non renouvelables afférentes à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20); b) une réduction des dépenses au titre des voyages qui tient compte des effets escomptés des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion; c) une réduction des

dépenses au titre des services contractuels résultant des gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale que la CEA prévoit pour 2016-2017.

- 18A.81 Pendant l'exercice 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 12 606 700 dollars permettraient de financer 41 postes [2 D-1, 11 P-5, 10 P-4, 8 P-3, 1 P-2 et 9 G(AL)] ainsi que d'autres objets de dépense concernant principalement le Centre africain de développement minier et le Centre africain pour la politique en matière de climat. Ces ressources contribueront à l'obtention des réalisations escomptées et à l'exécution des produits prévus pour les deux centres relevant de ce sous-programme et permettront notamment : de mener à bien des projets visant à promouvoir la science, l'innovation et la technologie en Afrique, un projet visant à élaborer et mettre en œuvre des politiques en matière d'économie verte inclusive dans le contexte de la transformation structurelle dans les pays africains, et un projet de plateforme consacrée à la recherche sur le climat en faveur du développement en Afrique; de promouvoir des initiatives de présentation et de diffusion d'informations sur le climat auprès d'un large public; d'exécuter un programme d'analyse qualitative des informations sur le climat pour les politiques de développement, l'aide à la décision et les pratiques de gestion; de renforcer les travaux sur la prise de décisions en pleine connaissance de cause, la sensibilisation et la communication en matière de changements climatiques et de développement; de prendre en compte les questions d'adaptation aux changements climatiques dans l'aménagement urbain et les investissements dans les infrastructures en Afrique; de mettre en œuvre des mesures visant à favoriser les synergies entre adaptation et atténuation dans les forêts tropicales; de lancer des projets d'adaptation aux changements climatiques dans les systèmes de ressources naturelles transfrontières; d'élaborer et de mener à bien des projets régionaux d'adaptation aux changements climatiques; de fournir un appui technique stratégique à l'Union africaine, aux communautés économiques régionales et aux États membres en vue de la mise en œuvre de la Vision africaine des mines en matière de politiques et de délivrance des permis, de systèmes d'information sur la géologie et les minéraux, de gouvernance et de participation, d'activité minière artisanale et à petite échelle, de liens, d'investissements et de diversification, de capacités humaines et institutionnelles, de communication et de sensibilisation; et de promouvoir certaines initiatives en faveur du programme de transformation de l'Afrique. La baisse de 6 013 400 dollars est principalement imputable au fait qu'aucun financement n'est prévu pour le Centre africain de développement minier pour l'exercice 2016-2017, les discussions avec l'Union européenne dans le cadre de la phase II du Programme panafricain ayant été reportées. En outre, le Programme indicatif pluriannuel 2014-2017 de l'Union européenne pour l'Afrique est axé sur quatre domaines prioritaires, parmi lesquels ne figure pas le développement minier en Afrique.

Sous-programme 4

Statistiques

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 8 922 200 dollars

- 18A.82 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Centre africain pour la statistique. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 4 du programme 15 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017. Ce sous-programme vise à renforcer la capacité des pays africains en matière de statistique, s'agissant de collecter, compiler et utiliser des statistiques comparables et harmonisées de qualité aux fins de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, du programme de développement durable pour l'après-2015 (lorsqu'il sera approuvé par l'Assemblée générale) et de promouvoir l'intégration régionale, y compris l'harmonisation des méthodes utilisées pour les recensements, les enquêtes, la comptabilité nationale, les classifications économiques et les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et au

programme de développement durable pour l'après-2015, selon les méthodes établies au plan international telles que les Systèmes de comptabilité nationale de 1993 et de 2008.

Tableau 18A.17 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Améliorer l'établissement, la diffusion et l'utilisation de statistiques fiables, qui aident à planifier et à élaborer des politiques fondées sur des données factuelles pour la transformation structurelle de l'Afrique et le programme de développement durable

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Renforcement de la capacité des États membres d'établir, de compiler, de centraliser, d'analyser, de diffuser et d'utiliser régulièrement des statistiques et indicateurs officiels dans les domaines économique, social, démographique et environnemental, de manière à produire des données de qualité, notamment des données ventilées par sexe, à l'usage des décideurs et du grand public	i) Augmentation du nombre de pays qui bénéficient de l'appui de la CEA pour mettre en œuvre une stratégie nationale de développement de la statistique conformément aux normes et pratiques internationales	Objectif	24	21	38
		Estimation		15	14
		Résultats effectifs			10
	ii) Augmentation du nombre de pays qui adoptent des stratégies et directives en matière de statistiques, notamment en élaborant des plans d'action ayant pour but d'améliorer les systèmes d'enregistrement des actes d'état civil et de gestion des statistiques de l'état civil, dans le cadre du Programme africain d'amélioration de ces systèmes et du Système de comptabilité nationale de 2008	Objectif	64	–	–
		Estimation	–	29	–
		Résultats effectifs	–	–	–
b) Amélioration de la disponibilité de données de qualité harmonisées destinées à enrichir la banque de données de la CEA	i) Augmentation du nombre de pays disposant d'au moins 3 points de mesure et de 10 indicateurs depuis 2005, conformément aux recommandations et normes internationales relatives au suivi des objectifs de développement pour lesquels la banque de données de la CEA dispose de séries de données temporelles	Objectif	30	–	–
		Estimation		10	–
		Résultats effectifs			–
	ii) Augmentation du pourcentage d'utilisateurs qui se déclarent satisfaits, dans les sondages, de la qualité, de l'exhaustivité et de l'actualité des données de la banque de la CEA	Objectif	30	–	–
		Estimation		20	–
		Résultats effectifs			–

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
	iii) Augmentation du nombre de téléchargements de données de l'Annuaire statistique pour l'Afrique et de la base de données statistiques africaines, système en ligne de la CEA qui regroupe les bases de données économiques, sociales et environnementales de la région	Objectif	2 000	–	–
		Estimation		1 000	–
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

- 18A.83 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États membres continuent à consacrer davantage de ressources à l'exécution d'activités statistiques régulières (recensements, enquêtes, collecte de données administratives); b) les communautés économiques régionales et les partenaires régionaux et internationaux conjuguent leurs efforts en faveur de l'harmonisation des statistiques et du renforcement des capacités dans ce domaine; c) les membres du Comité africain de coordination de la statistique, à savoir la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, continuent de jouer leurs rôles dans le renforcement de la coordination statistique dans la région en application du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique, de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique et de la Charte africaine de la statistique; d) les organismes des Nations Unies œuvrant à l'amélioration des données sur le continent s'associent également aux efforts régionaux.

Produits

- 18A.84 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : réunion conjointe de la Commission africaine de statistique, du Comité des directeurs généraux des services nationaux de statistique et du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (4); quatrième Conférence des ministres africains responsables de l'état civil (4);
 - ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapport sur le développement de la statistique (1); stratégie statistique africaine (1); rapport sur les progrès réalisés dans la mise en place du Système de comptabilité nationale de 2008 (1); rapport sur l'utilisation des technologies mobiles en Afrique (1); rapport intermédiaire sur le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil (1); plan d'exécution pour l'Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (2); stratégie pour l'intégration de l'information et de la statistique géographiques en Afrique (1);
 - iii) Groupe spéciaux d'experts : réunion d'un groupe d'experts sur l'évaluation des progrès réalisés en matière de développement des statistiques (1); réunion d'un groupe d'experts sur la stratégie statistique africaine (1); réunion d'un groupe d'experts sur les

méthodes novatrices en faveur de l'amélioration des registres et statistiques de l'état civil en Afrique (1); réunion d'un groupe d'experts sur les indicateurs pour l'après-2015 (concepts, sources et méthodes) (1); réunion d'un groupe d'experts sur le recensement de la population et des logements (1); réunion d'un groupe d'experts sur les statistiques relatives au programme de développement durable pour l'après-2015 (1); réunion d'un groupe d'experts sur l'utilisation des statistiques pour la transformation structurelle et l'industrialisation de l'Afrique (1); validation extérieure des données pour l'Annuaire statistique pour l'Afrique (2); réunion d'un groupe d'experts sur la révolution des données (1); réunion d'un groupe d'experts sur le rôle des organisations de la société civile dans le processus statistique (1); réunion d'un groupe d'experts sur les normes relatives à l'information géospatiale (1); réunion d'un groupe d'experts sur la stratégie pour l'intégration de l'information et de la statistique géographiques en Afrique (1);

- iv) Assistance à des organes intergouvernementaux : appui fonctionnel à la Commission de statistique (2); aux réunions de coordination du Comité africain de coordination de la statistique (2); au Comité des directeurs généraux des services nationaux de statistique de l'Union africaine (2); au Comité de coordination des activités de statistique de l'ONU (2); aux réunions de coordination de l'ONU sur les indicateurs de développement, les statistiques ventilées par sexe, la comptabilité nationale, les recensements, les registres et statistiques de l'état civil, les noms géographiques et l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (2); aux programmes statistiques des communautés économiques régionales (2); aux réunions de l'ONU et aux réunions régionales de coordination sur les statistiques économiques, la comptabilité nationale, les statistiques et la comptabilité relatives à l'environnement (2); à la réunion interinstitutions sur le cycle de recensements de la population et des logements en Afrique de 2020 (2); à la réunion interinstitutions sur le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil (1); au Comité directeur continental du projet africain relatif à l'application du Système de comptabilité nationale de 2008 (2); au symposium africain sur le développement de la statistique (2);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

- i) Publications en série : Annuaire statistique pour l'Afrique (2); rapports sur les données africaines concernant l'état de la gestion des données dans les pays africains, dont les différentes éditions seront consacrées à des thématiques particulières, notamment les lois ayant une incidence sur la production, la gestion et la diffusion de données, les techniques de traitement des données, l'analyse des données, les systèmes de comptabilité nationale, les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et d'autres questions qui se poseront (1);
- ii) Publications isolées : rapport sur les progrès réalisés en matière de développement des statistiques (1); rapport sur la stratégie statistique africaine (1); rapport sur les méthodes novatrices en faveur de l'amélioration des registres et statistiques de l'état civil en Afrique (1); additif de l'Afrique à la troisième révision des Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements (1); guide sur les indicateurs pour l'après-2015 (concepts, sources et méthodes) (1); rapport sur le recueil des meilleures pratiques s'agissant de la prise en compte de la dimension hommes-femmes dans les mécanismes et programmes statistiques dans les pays africains (1); rapport sur l'utilisation des statistiques relatives au programme de développement durable pour l'après-2015 (1); rapport sur l'utilisation des statistiques en vue de la transformation structurelle et de l'industrialisation de l'Afrique (1); rapport

sur la révolution des données en Afrique (1); rapport sur le rôle des organisations de la société civile dans le processus statistique (1); rapport sur le plan d'action africain concernant l'information géospatiale (1); rapport sur la stratégie pour l'intégration de l'information et de la statistique géographiques en Afrique (1); profils statistiques des pays africains (2);

- iii) Activités ou documentation techniques : établissement et gestion de bases de données statistiques et géospatiales (2); études, notes d'orientation, rapports thématiques et documents de travail sur les méthodes de collecte, de compilation, de diffusion et d'analyse des données, et sur l'utilisation des statistiques dans le cadre de l'élaboration des politiques (2);
 - iv) Brochures, dépliants, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : affiches, communiqués de presse, DVD et supports d'exposition visant à appuyer les activités de sensibilisation à la statistique menées par les États membres (2); Livre de poche africain de statistique (2); expositions, visites guidées, conférences : exposition sur les ressources et les méthodes statistiques à l'intention des bureaux de statistique nationaux, des fonctionnaires chargés des registres et statistiques de l'état civil, des partenaires et des décideurs au cours des principales manifestations consacrées à la statistique (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : assistance technique fournie, sur demande, aux États membres concernant les infrastructures nationales de données géospatiales, les limites administratives du deuxième niveau, le Référentiel géodésique africain, la cartographie des recensements, les politiques de recensement, les bases de données géographiques, la nomenclature toponymique, la comptabilité nationale, les recensements, les registres et statistiques de l'état civil, la dimension hommes-femmes et les techniques de traitement des données (11);
 - ii) Ateliers et séminaires : coopération avec les organismes publics, les universités, les organisations non gouvernementales et les organismes régionaux et sous-régionaux en vue d'appuyer les activités de formation portant sur des questions concernant le recensement de la population et des logements (1 en 2016); les statistiques ventilées par sexe (1); le système de comptabilité nationale de 2008 (1); les partenariats pour le développement des statistiques (1); les politiques géospatiales (1); la visualisation des données (1);
 - iii) Bourses et subventions : universitaires invités, boursiers et stagiaires mis à contribution pour appuyer les travaux de la CEA dans les domaines des statistiques économiques et de la comptabilité nationale (10);
 - iv) Projets opérationnels : renforcement des capacités des pays africains dans le domaine des statistiques agricoles et rurales (2); renforcement de la capacité des pays de suivre des indicateurs de développement ventilés, en mettant l'accent sur l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil et des recensements de la population et des logements (2); renforcement des capacités des États membres en vue de la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 (2); amélioration de la disponibilité des données en faveur du développement de l'Afrique (2); renforcement de la capacité des États membres de gérer l'information géographique, notamment le Référentiel géodésique africain, la nomenclature toponymique et l'intégration des informations géospatiales et des statistiques (2).

18A.85 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 4 est indiquée dans le tableau 18A.18.

Tableau 18A.18 **Ressources nécessaires : sous-programme 4**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	8 079,4	7 856,5	38	37
Autres objets de dépense	1 057,0	1 065,7	–	–
Total partiel	9 136,4	8 922,2	38	37
Ressources extrabudgétaires	6 075,1	6 383,6	20	21
Total	15 211,5	15 305,8	58	58

18A.86 Le montant de 7 856 500 dollars prévu pour les postes, en baisse de 222 900 dollars, permettra de financer 37 postes [1 D-1, 5 P-5, 6 P-4, 6 P-3, 4 P-2 et 15 G(AL)]. La diminution de 222 900 dollars s'explique par la suppression d'un poste P-2 dans le cadre de l'étape finale de la restructuration de la CEA commencée en 2014, conformément à son nouveau modèle d'activité.

18A.87 Le montant de 1 065 700 dollars prévu au titre des autres objets de dépense, en hausse nette de 8 700 dollars, permettra de financer les autres dépenses de personnel, les consultants, les experts, les voyages et les services contractuels. La hausse nette tient à l'augmentation des ressources nécessaires au titre des services d'experts et des services contractuels, qui découle des deux réunions de groupes d'experts supplémentaires dans le domaine de l'information géographique, en partie compensée par la baisse des dépenses relatives aux voyages qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion.

18A.88 Pendant l'exercice 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 6 383 600 dollars permettraient de financer 21 postes [7 P-4, 6 P-3, 5 P-2 et 3 G(AL)] ainsi que d'autres objets de dépense pour : a) appuyer les travaux visant à renforcer les capacités des bureaux sous-régionaux et des États membres (en collaboration avec l'Institut africain de développement économique et de planification), en vue de répondre aux nouvelles questions statistiques que soulève le programme de développement pour l'après-2015, en particulier les nouveaux domaines, en élaborant des matériels destinés au public (manuels, guides, directives, supports didactiques en ligne); b) accélérer les travaux dans les domaines des registres et statistiques de l'état civil, des recensements de la population et des logements, de la comptabilité nationale et des statistiques relatives à l'emploi, de manière à assurer la disponibilité en temps voulu de données économiques et sociales de qualité; c) permettre le recours à des experts externes afin d'améliorer les travaux analytiques de la Commission; d) améliorer la collecte et la diffusion adaptée à l'utilisateur de données nationales et de techniques géospatiales de télédétection afin d'en élargir l'utilisation. L'augmentation nette de 308 500 dollars découle principalement de la création de deux nouveaux postes de la classe P-2. Elle a été en partie compensée par la suppression d'un poste de la classe P-3.

Sous-programme 5 Renforcement des capacités

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 242 200 dollars

- 18A.89 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division du renforcement des capacités. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 5 du programme 15 du plan-programme biennal pour l'exercice 2016-2017. Le sous-programme relatif au renforcement des capacités jouera un rôle essentiel en veillant à ce que les conclusions importantes auxquelles aboutissent les travaux de recherche de la CEA soient utilisées pour appuyer la mise en œuvre des politiques aux niveaux national, sous-régional et continental. À cette fin, des activités seront entreprises pour renforcer la capacité des États membres, des communautés économiques régionales et de l'Union africaine d'agir pour atteindre leurs objectifs prioritaires de développement conformément aux priorités et à la vision définies dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, du NEPAD et des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris ceux qui figureront dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 (une fois approuvé par l'Assemblée générale) et ceux qui figurent dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et dans les accords internationaux conclus depuis 1992. Contrairement au programme 9 de l'Organisation des Nations Unies, qui est axé sur la mobilisation en faveur de l'appui des Nations Unies au NEPAD, ce sous-programme vise à renforcer les capacités de l'Union africaine et de ses organes, à savoir la Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et les communautés économiques régionales, pour approfondir et faire progresser le projet d'intégration continentale de l'Union africaine. Les activités seront également axées sur le renforcement de la capacité des pays africains et de leurs organisations de développement d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques et programmes qui doivent leur permettre d'atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes seront prises en compte dans les activités de renforcement des capacités aux niveaux national et sous-régional.
- 18A.90 En collaboration avec les bureaux sous-régionaux de la CEA, l'équipe chargée du sous-programme s'associera aux communautés économiques régionales pour mener à bien des programmes et des activités pluriannuels. Elle renforcera également l'appui fourni aux États membres dans le cadre de la mise en œuvre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, en particulier pour ce qui est de créer et de tenir à jour une base de données crédibles et de soutenir l'architecture de gouvernance de l'Union africaine.

Tableau 18A.19 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des États membres, des institutions panafricaines, des communautés économiques régionales et des autres organisations intergouvernementales de formuler, mettre en œuvre et suivre des programmes et politiques de développement de l'Afrique fondés sur des données factuelles, et cela aux niveaux national, sous-régional et régional

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Renforcement de la capacité de l'Union africaine de mettre en œuvre, d'évaluer et de suivre les activités prioritaires et les programmes de ses organes et institutions	i) Augmentation du nombre de projets ou de programmes exécutés avec le concours de la CEA dans le cadre de la mise en œuvre des activités prioritaires et des	Objectif	20	15	–
		Estimation		15	10
		Résultats effectifs			10

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2016-2017	2014-2015	2012-2013	
	programmes des organes et des institutions de l'Union africaine				
	ii) Augmentation du nombre d'États membres de l'Union africaine ou de responsables concernés de la Commission de l'Union africaine se déclarant satisfaits de l'appui fourni au service du mécanisme intergouvernemental, y compris de la qualité des rapports et de la mise en œuvre des recommandations qui en découlent	Objectif	10	–	–
		Estimation		5	–
		Résultats effectifs			–
	iii) Renforcement de l'appui à la mise au point du projet de coopération entre les organismes des Nations Unies et l'Union africaine en faveur du Programme décennal de renforcement des capacités	Objectif	5	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
b) Renforcement de la capacité des États membres, des institutions panafricaines, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales de formuler et d'exécuter des politiques et des programmes en faveur du programme de développement africain dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du programme de développement pour l'après-2015 (une fois approuvé par l'Assemblée générale)	Augmentation du nombre d'États membres, d'institutions panafricaines, de communautés économiques régionales et d'organisations intergouvernementales qui ont bénéficié, à leur demande, d'un appui prenant la forme d'un renforcement de leurs capacités, aux fins de la formulation et de la mise en œuvre des politiques et des programmes en faveur du programme de développement africain	Objectif	20	–	–
		Estimation		15	–
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

18A.91 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les communautés économiques régionales et les États membres prennent des mesures pour appliquer effectivement les recommandations émanant des processus d'élaboration des politiques et des programmes de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et du secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (l'appui aux programmes assuré par la CEA auprès de ces organes sera indirectement pris en compte, de même que celui d'autres partenaires, dans la formulation des recommandations finales que les États membres devront appliquer); b) les États membres et les décideurs nationaux et régionaux continuent de soutenir les mesures prises par la Commission de l'Union africaine pour faire en sorte que les politiques relatives à l'intégration régionale, au commerce, aux infrastructures et à la mise en valeur des ressources naturelles soient prises en compte dans les politiques nationales et régionales; c) les gouvernements acceptent de continuer à participer au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

Produits

18A.92 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assistance aux représentants et aux rapporteurs : appui fonctionnel aux réunions auxquelles participent des organisations intergouvernementales et des organes régionaux (16);
 - ii) Groupes spéciaux d'experts : examen de la première question d'actualité à l'appui du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (2); examen du rapport sur la première question d'actualité inscrite au programme d'intégration de l'Union africaine (1); examen du rapport sur la deuxième question d'actualité inscrite au programme d'intégration de l'Union africaine (1); examen du rapport sur la coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications isolées : rapport sur la première question d'actualité à l'appui du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (1); rapport sur la première question d'actualité en soutien au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (1); examen du rapport sur la coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies (1); examen du rapport sur la coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies (1); rapport sur la première question d'actualité inscrite au programme d'intégration de l'Union africaine (1); rapport sur la deuxième question d'actualité inscrite au programme d'intégration de l'Union africaine (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : prestation à la Commission de l'Union africaine, aux États membres, aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales, s'ils en font la demande, de services consultatifs en matière de politique économique et de planification du développement dans le contexte du NEPAD et du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, l'accent étant mis sur l'analyse macroéconomique, l'industrialisation et le commerce, la planification du développement, la gestion des ressources naturelles, le développement social, l'infrastructure et l'énergie, la science et la technologie, l'économie rurale et l'agriculture (20); services consultatifs fournis, en collaboration avec l'Institut africain de développement économique et de planification, aux États membres, à la Commission de l'Union africaine, à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, aux communautés économiques régionales, au Forum pour le partenariat avec l'Afrique, au Comité directeur du NEPAD et au secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, pour les aider à respecter les priorités de l'Union africaine, du NEPAD et des communautés économiques régionales et à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (2); appui fonctionnel et technique aux sessions annuelles du mécanisme de coordination sous-régionale rattaché au Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, et aux réunions des coordonnateurs des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique (30); appui technique au secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs en ce qui concerne les auto-évaluations des pays et la prise en compte des conclusions de ces évaluations dans les plans nationaux de développement et autres dispositifs connexes (14);
 - ii) Projets opérationnels : appui institutionnel aux États membres, aux communautés économiques régionales, au secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les

pairs, à l'Union africaine et ses organes, notamment par la prestation de services de renforcement des capacités (initiatives stratégiques de l'Union africaine et de ses organes, formation professionnelle, concertation sur les mesures à prendre, promotion et gestion des connaissances) (2).

- 18A.93 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 5 est indiquée dans le tableau 18A.20.

Tableau 18A.20 **Ressources nécessaires : sous-programme 5**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	2 354,2	2 636,7	10	11
Autres objets de dépense	605,0	605,5	—	—
Total partiel	2 959,2	3 242,2	10	11
Ressources extrabudgétaires	3 416,0	635,6	11	1
Total	6 375,2	3 877,8	21	12

- 18A.94 Le montant de 2 636 700 dollars prévu pour les postes, en hausse de 282 500 dollars, permettra de financer 11 postes (1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 3 P-3 et 4 AL). L'augmentation s'explique par le gain d'un poste P-3 par transfert du sous-programme 1, dans le cadre de l'étape finale de la restructuration de la CEA, commencée en 2014 et conforme à son nouveau modèle d'activité.
- 18A.95 Le montant de 605 500 dollars au titre des autres objets de dépense, en hausse nette de 500 dollars, permettra de couvrir les autres dépenses de personnel, les services de consultants et d'experts, les voyages et les services contractuels. La hausse nette s'explique par l'augmentation des ressources nécessaires au titre des services d'experts, qui découle du nombre accru de réunions de groupes d'experts, en partie compensée par la baisse des dépenses relatives aux voyages qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion.
- 18A.96 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 635 600 dollars permettront de financer un poste (1 P-4) et contribueront à fournir un appui institutionnel aux États membres, aux communautés économiques régionales, au secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et à l'Union africaine et ses organes, notamment par la prestation de services de renforcement des capacités (initiatives stratégiques de l'Union africaine et de ses organes, formation professionnelle, concertation sur les mesures à prendre, promotion et gestion des connaissances). La diminution de 2 780 400 dollars des ressources extrabudgétaires s'explique par la baisse prévue des contributions volontaires des donateurs par rapport à l'exercice biennal 2014-2015.

Sous-programme 6

Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 642 100 dollars

- 18A.97 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Centre africain pour le genre, qui relève de la Division des politiques de développement social. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 6 du programme 15 du plan-programme biennal pour l'exercice 2016-2017. L'équipe chargée du sous-programme aidera les États membres : à élaborer et mettre en œuvre des politiques économiques et sociales visant à remédier aux problèmes relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes; à mieux intégrer la dimension hommes-femmes dans les politiques, programmes et stratégies des pays; à contrôler la mise en œuvre des engagements pris par les organismes des Nations Unies aux niveaux international et régional en matière d'égalité des sexes et de droits fondamentaux des femmes et à en rendre compte; à favoriser la collecte et l'utilisation de données ventilées par sexe. Les travaux du sous-programme sont guidés par l'initiative continentale sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, lancée par la CEA et présentée et approuvée à la septième Réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, organisée à Abuja en mars 2014 par la CEA et la Commission de l'Union africaine. Cette initiative s'articule autour de trois volets interdépendants : l'autonomisation économique des femmes, les droits fondamentaux des femmes et le secteur social.
- 18A.98 Afin de mener ses travaux, l'équipe chargée du sous-programme s'appuiera sur : a) des méthodes de pointe en matière de recherche, de création et de gestion des connaissances (plateformes de partage des expériences); b) des études complètes consacrées à des pays donnés; c) les outils disponibles tels que l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique; d) la mise au point d'outils et de méthodes visant à réformer les processus conventionnels d'élaboration des politiques; e) des activités concrètes de renforcement des capacités. La stratégie de fond pour la mise en œuvre du sous-programme consistera à intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les produits prévus au titre de l'ensemble du programme de travail de la CEA, et à aider les États membres à prendre en compte la dimension hommes-femmes dans l'élaboration de leurs politiques et programmes. À cet effet, l'équipe chargée du sous-programme conciliera recherches sur les politiques et actions dans les pays, en vue de favoriser des changements positifs.

Tableau 18A.21 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, élément essentiel de la transformation structurelle de l'Afrique dans le cadre des engagements mondiaux et régionaux en faveur de l'égalité des sexes

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Amélioration de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales de s'acquitter de leurs obligations relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des	i) Augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui font état de progrès dans la mise en œuvre de politiques et de programmes sur	Objectif	20	15	–
		Estimation		15	10
		Résultats effectifs			10

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2016-2017	2014-2015	2012-2013	
femmes et de faire rapport à ce sujet, ainsi que de faire face aux nouveaux problèmes qui concernent les femmes et les filles	l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes conformément aux engagements mondiaux et régionaux				
		Objectif	20	–	–
		Estimation		15	–
		Résultats effectifs			–
b) Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales d'intégrer la dimension hommes-femmes et les préoccupations des femmes dans leurs politiques et programmes nationaux	i) Augmentation du nombre d'États membres, de communautés et d'institutions économiques régionales qui utilisent les outils et les produits de connaissance sur la problématique hommes-femmes élaborés dans le cadre du sous-programme	Objectif	20	–	–
		Estimation		20	–
		Résultats effectifs			–
	ii) Augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui adoptent et mettent œuvre des programmes, politiques et stratégies tenant compte de la dimension hommes-femmes dans les domaines de l'autonomisation économique des femmes, des droits de la femme et du secteur social, en utilisant les outils et les produits de connaissance créés dans le cadre du sous-programme	Objectif	10	–	–
		Estimation		20	–
		Résultats effectifs			–
	iii) Augmentation du nombre d'initiatives prises par la CEA afin d'intégrer la dimension hommes-femmes dans ses activités dans le cadre du sous-programme	Objectif	8	–	–
		Estimation		5	–
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

18A.99 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États membres et les décideurs nationaux appuient les efforts menés et coopèrent pleinement, en allouant des ressources humaines et financières suffisantes, à la prise en compte systématique de la dimension hommes-femmes et à la mise en œuvre de politiques et stratégies favorisant l'égalité entre les sexes; b) par l'intermédiaire de leurs institutions nationales, les États membres fournissent des données bien étayées pour appuyer les efforts du sous-programme; c) la capacité de mise en œuvre et de suivi des activités du sous-programme aux niveaux national et sous-régional est suffisante; d) les partenaires de développement honorent leurs engagements et continuent d'apporter leur soutien.

Produits

18A.100 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : sessions biennales du Comité du genre et du développement social (2);
 - ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapport au Comité du genre et du développement social sur les travaux menés dans le cadre du sous-programme pendant l'exercice biennal 2016-2017 et sur les activités prévues pour l'exercice 2018-2019 pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (1);
 - iii) Groupes spéciaux d'experts : réunion d'experts consacrée à l'examen du Rapport sur les femmes africaines et à sa validation (1); réunion d'experts consacrée à l'examen d'un rapport sur l'autonomisation économique des femmes et à sa validation (1); réunion d'experts consacrée à l'examen de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique et à sa validation (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : Rapport sur les femmes africaines 2017, centré sur les principaux aspects de l'initiative continentale sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (autonomisation économique des femmes, droits fondamentaux des femmes, secteur social) (1);
 - ii) Publications isolées : étude sur l'autonomisation économique des femmes dans les cinq sous-régions de l'Afrique (1); rapport régional concernant l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, fondé sur les rapports de pays (1);
 - iii) Activités ou documentation techniques : gestion et développement de la plateforme de partage des connaissances et de promotion dans les domaines de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des droits fondamentaux, socioéconomiques et politiques des femmes, afin d'approfondir le dialogue et d'élargir les possibilités d'action (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Bourses :
 - a. bourses d'étude : consacrées au renforcement des connaissances fondamentales relatives à la dimension hommes-femmes et au développement en Afrique, sur la base de l'initiative continentale sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes lancée dans le cadre du sous-programme, et plus particulièrement en matière d'entrepreneuriat féminin et de mesure et de valorisation de la participation des femmes à l'économie (2);
 - b. bourses de perfectionnement : consacrées à la modélisation macroéconomique tenant compte des questions d'égalité des sexes et aux grands enjeux liés à la dimension hommes-femmes et au développement, tels que définis dans l'initiative continentale sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (2);
 - c. bourses de stage : destinées à soutenir les travaux du sous-programme (2);
 - ii) Services consultatifs techniques : services consultatifs concernant la prise en compte de la dimension hommes-femmes dans les politiques et programmes et dans les finances

publiques, fournis aux États membres, à leur demande, aux communautés économiques régionales, aux organisations intergouvernementales et aux organisations de la société civile de la région, en collaboration avec la Division du renforcement des capacités (5);

- iii) Formations de groupe (séminaires, ateliers, colloques) :
 - a. Rapport sur les femmes africaines : atelier à l'échelle nationale visant à faire le point sur les méthodes suivies dans les activités de collecte et de validation des données, en vue de la diffusion des conclusions tirées des données factuelles de la recherche (1);
 - b. Autonomisation économique des femmes : atelier à l'échelle nationale visant à faire le point sur les méthodes suivies dans les activités de collecte et de validation des données, en vue de la diffusion des conclusions tirées des données factuelles de la recherche (1);
- iv) Projets opérationnels : suivi de l'application des instruments régionaux et internationaux, à l'aide de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, dans les 14 pays africains restants des cinq sous-régions de l'Afrique (1); travaux de recherche empirique et d'analyse sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, destinés à guider l'élaboration des politiques et des programmes (1); projet de recherche sur les tendances et évolutions récentes dans les domaines de l'égalité entre les sexes et des changements climatiques en Afrique (1); projet de recherche stratégique sur les principaux enjeux liés à l'égalité entre les sexes et aux industries d'extraction en Afrique (1); projet sur l'intégration de la dimension hommes-femmes dans les travaux de la CEA, afin que les produits sectoriels et les supports de connaissances fournis aux États membres favorisent l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes en Afrique (1).

18A.101 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 6 est indiquée dans le tableau 18A.22.

Tableau 18A.22 **Ressources nécessaires : sous-programme 6**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	112,4	954,5	2	5
Autres objets de dépense	665,2	687,6	—	—
Total partiel	777,6	1 642,1	2	5
Ressources extrabudgétaires	5 726,9	4 038,9	9	9
Total	6 504,5	5 681,0	11	14

18A.102 Le montant de 954 500 dollars prévu pour les postes, en hausse de 842 100 dollars, permettra de financer cinq postes (1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 2 AL). L'augmentation s'explique par la création de trois postes (1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2), qui devrait contribuer à ce que les activités dont est chargé le Centre africain pour l'égalité des sexes soient pleinement mises en œuvre avec constance et

cohérence, dans le cadre de l'étape finale de la restructuration de la CEA, commencée en 2014 et conforme à son nouveau modèle d'activité.

- 18A.103 Le montant de 687 600 dollars au titre des autres objets de dépense, en hausse de 22 400 dollars, permettra de couvrir les autres dépenses de personnel, les services de consultants et d'experts, les voyages et les services contractuels. La hausse de 22 400 dollars s'explique par l'augmentation des ressources nécessaires au titre des services contractuels, due à l'augmentation globale du nombre de publications et de supports techniques qui devront être élaborés pendant l'exercice biennal 2016-2017, en partie compensée par la baisse des dépenses relatives aux voyages qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion.
- 18A.104 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 4 038 900 dollars permettront de financer neuf postes (1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 AN et 2 AL) et de couvrir d'autres dépenses devant contribuer à l'obtention des résultats escomptés et à l'exécution des produits prévus au titre de ce sous-programme, à savoir : le suivi de l'application des instruments régionaux et mondiaux, à l'aide de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, dans les 14 pays africains restants des cinq sous-régions de l'Afrique; l'exécution de travaux de recherche empirique et d'analyse sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes destinés à guider l'élaboration des politiques et des programmes; la conduite d'un projet de recherche sur les tendances et évolutions récentes dans les domaines de l'égalité entre les sexes et des changements climatiques en Afrique ainsi que sur les principaux enjeux liés à l'égalité entre les sexes et aux industries d'extraction en Afrique; la conduite d'un projet sur l'intégration de la dimension hommes-femmes dans les travaux de la CEA, afin que les produits sectoriels et les supports de connaissances fournis aux États membres favorisent l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes en Afrique.
- 18A.105 La diminution de 1 688 000 dollars des ressources extrabudgétaires s'explique par la baisse prévue des contributions volontaires des donateurs par rapport à l'exercice biennal 2014-2015.

Sous-programme 7

Activités sous-régionales de développement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 31 285 100 dollars

- 18A.106 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe aux cinq bureaux sous-régionaux de la CEA. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 7 du programme 15 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.
- 18A.107 Les cinq bureaux sous-régionaux de la CEA, qui sont chargés d'exécuter les composantes du sous-programme 7, sont situés dans les villes suivantes : a) Rabat, pour l'Afrique du Nord; b) Niamey, pour l'Afrique de l'Ouest; c) Yaoundé, pour l'Afrique centrale; d) Kigali, pour l'Afrique de l'Est; e) Lusaka, pour l'Afrique australe. Le sous-programme sera axé sur l'élaboration régulière de profils de pays et d'analyses des risques. Les profils regrouperont des recherches, des analyses, des prévisions, des indicateurs et des tendances sur toute une série de données statistiques concernant, notamment la production, le commerce, l'agriculture, la macroéconomie, les variables monétaires et financières, les envois de fonds et d'autres grandes variables socioéconomiques. L'objet de ces profils est de guider l'élaboration des politiques à l'appui du programme de développement des États membres.

Composante 1

Activités sous-régionales en Afrique du Nord

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 982 800 dollars

- 18A.108 La composante 1 du sous-programme 7 sera exécutée par le bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord, qui regroupe les sept États membres suivants : Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie, Soudan et Tunisie. La stratégie appliquée dans le cadre du sous-programme sera axée sur les objectifs de développement arrêtés aux niveaux international et régional, y compris les objectifs de développement pour l'après-2015 (tels qu'ils auront été approuvés par l'Assemblée générale), ainsi que sur les textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. En outre, les activités menées dans le cadre du sous-programme viseront à dynamiser la coopération et le commerce intra-africains.

Tableau 18A.23 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

		Mesure des résultats		
		2016-2017	2014-2015	2012-2013
<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>			
a) Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique du Nord de produire et diffuser des données actualisées et de qualité en vue de favoriser la planification et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et d'améliorer la gestion économique aux niveaux national et sous-régional	Augmentation du nombre de profils de pays produits ou actualisés en vue de faciliter la planification et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et d'améliorer la gestion économique aux niveaux national et sous-régional	Objectif	8	8
		Estimation		8
		Résultats effectifs		
b) Renforcement de la capacité des États membres de traiter les problèmes de développement économique, social et environnemental dans la région et la sous-région en collaboration avec l'Union du Maghreb arabe, et amélioration de la coopération et de la concertation sous-régionales entre les États membres	Augmentation du nombre d'initiatives conçues ou mises en œuvre par les États membres, l'Union du Maghreb arabe et d'autres organismes intergouvernementaux sous-régionaux, avec l'aide de la CEA, afin de promouvoir la coopération et l'intégration sous-régionales	Objectif	4	3
		Estimation		3
		Résultats effectifs		

Facteurs externes

- 18A.109 La composante devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) la stabilité politique prévaut dans les États membres; b) les États membres et les communautés économiques régionales accélèrent la mise en œuvre du programme d'intégration régionale en consacrant davantage de ressources et d'efforts au bon fonctionnement des organes de décision des communautés économiques concernées; c) les partenaires de développement fournissent davantage de ressources extrabudgétaires afin de

répondre à la demande croissante d'activités de renforcement des capacités et d'appui technique émanant des États membres et des communautés économiques régionales.

Produits

18A.110 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : Comité intergouvernemental d'experts (8);
 - ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapport intermédiaire sur les programmes régionaux et internationaux et autres initiatives spéciales mis en œuvre dans la sous-région (2); rapport annuel sur les travaux de la CEA en Afrique du Nord, et notamment sur l'état de mise en œuvre du programme pluriannuel (2); rapport sur la mise en œuvre des initiatives sous-régionales en Afrique du Nord (1);
 - iii) Réunions de groupes spéciaux d'experts : réunion d'experts en vue d'examiner le rapport sur l'intégration et la transformation structurelle en Afrique du Nord (1); réunion sur la territorialisation et le développement inclusif (1); réunion sur l'emploi des jeunes et le développement durable (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : profils de pays (8);
 - ii) Publications isolées : rapport sur l'intégration et la transformation structurelle en Afrique du Nord (1); rapport sur la territorialisation et le développement inclusif (1); rapport sur l'emploi des jeunes et le développement durable (1);
 - iii) Manifestations spéciales : Forum pour le développement de l'Afrique du Nord (1);
 - iv) Activités ou documentation techniques : site Web d'information (1);
 - v) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations : réunions consultatives à l'appui des activités du Mécanisme de coordination régionale (2);
- c) Coopération technique :
 - i) Services consultatifs : missions consultatives, à la demande des États membres, de l'Union du Maghreb arabe et d'autres organisations intergouvernementales de la sous-région, sur des questions institutionnelles et thématiques liées à la transformation économique et sociale des États membres d'Afrique du Nord. Si ces activités sont déterminées par la demande, celles touchant à des domaines d'activité prioritaires de la CEA et aux réalisations escomptées pour l'exercice biennal feront l'objet d'une attention toute particulière (10);
 - ii) Projets opérationnels : développement de chaînes de valeur régionales en Afrique du Nord afin d'appuyer la mise en place de la zone continentale de libre-échange (1).

18A.111 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 7 est indiquée dans le tableau 18A.24.

Tableau 18A.24 **Ressources nécessaires : sous-programme 7, composante 1**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	4 115,2	3 832,7	21	21
Autres objets de dépense	2 444,7	2 150,1	–	–
Total partiel	6 559,9	5 982,8	21	21
Ressources extrabudgétaires	1 227,3	436,8	3	1
Total	7 787,2	6 419,6	24	22

- 18A.112 Le montant de 3 832 700 dollars prévu pour les postes, en baisse de 282 500 dollars, permettra de financer partiellement 21 postes [1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 4 P-3, 1 P-2, 2 AN et 8 G(AL)]. La diminution de 282 500 dollars est imputable au gel des recrutements à des postes permanents, conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
- 18A.113 Le montant de 2 150 100 dollars au titre des dépenses autres que les postes, en baisse de 294 600 dollars, permettra de financer les autres dépenses de personnel, les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel. La réduction nette de 294 600 dollars s'explique principalement par : a) la baisse des frais afférents aux services d'experts qui découle du changement d'orientation du sous-programme pendant la restructuration de la CEA, les nouvelles priorités étant la collecte de données, l'établissement de profils de risque et de profils politiques par pays, et la mise en œuvre d'initiatives spéciales; b) la diminution des dépenses liées aux voyages, qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion; c) la baisse des frais généraux de fonctionnement, qui correspond à d'autres gains d'efficacité que la CEA prévoit pour 2016-2017, conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale; d) la baisse des dépenses au titre des achats de fournitures et d'accessoires, imputable aux économies d'échelles réalisées grâce aux achats en gros; e) la réduction des dépenses afférentes aux achats de mobilier et de matériel, des biens pour l'exercice biennal 2016-2017 ayant été acquis pendant l'exercice biennal 2014-2015. Cette diminution est en partie contrebalancée par la hausse des dépenses au titre des services contractuels en raison de l'augmentation du nombre de publications isolées devant être imprimées à l'extérieur du fait de la multiplication des initiatives devant être conçues ou mises en œuvre par les États membres, l'Union du Maghreb arabe et d'autres organisations intergouvernementales de la sous-région.
- 18A.114 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 436 800 dollars permettront de financer un poste d'agent local et d'autres objets de dépense nécessaires en vue d'organiser, en collaboration avec l'Institut africain de développement économique et de planification, des ateliers et des stages de formation à l'intention des États membres visant à développer des chaînes de valeur régionales en Afrique du Nord pour appuyer la mise en place de la zone continentale de libre-échange. La diminution des ressources extrabudgétaires, qui s'élève à 790 500 dollars, s'explique par le fait que le montant des contributions volontaires versées par les donateurs devrait être inférieur à celui de l'exercice biennal 2014-2015.

Composante 2

Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 031 400 dollars

- 18A.115 La composante 2 du sous-programme 7 sera exécutée par le bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest, qui regroupe les 15 États membres suivants : Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo. La stratégie sera axée sur la fourniture d'un appui aux États membres et aux communautés économiques régionales afin de les aider à réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs de développement pour l'après-2015 (tels qu'ils auront été approuvés par l'Assemblée générale), ainsi que sur les textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. En outre, dans le cadre du sous-programme, des consultations seront organisées avec les pays de la sous-région sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Tableau 18A.25 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales de formuler des politiques reposant sur des données factuelles afin d'appuyer la transformation structurelle nécessaire au développement durable et sans exclusive en Afrique de l'Ouest

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest de produire et diffuser des données actualisées et de qualité en vue de favoriser la planification et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et d'améliorer la gestion économique aux niveaux national et sous-régional	Augmentation du nombre de profils de pays et de sous-région produits ou actualisés en vue de faciliter la planification et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et d'améliorer la gestion économique aux niveaux national et sous-régional	Objectif	8	8	–
		Estimation		8	–
		Résultats effectifs			–
b) Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales d'accélérer la mise en œuvre des initiatives sous-régionales au service des efforts de développement	i) Augmentation du nombre de nouvelles initiatives régionales (y compris des recommandations de politique générale) adoptées et mises en œuvre par les États membres, les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales grâce à l'aide de la CEA	Objectif	10	10	–
		Estimation		10	–
		Résultats effectifs			–
	ii) Augmentation du nombre de recommandations sur les orientations et de services consultatifs à l'intention des pays sortant d'un conflit	Objectif	8	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

18A.116 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) la conjoncture socioéconomique, le cadre institutionnel et les conditions de sécurité dans la sous-région restent relativement stables, voire s'améliorent, l'épidémie d'Ebola est contenue et aucun choc extérieur ou bouleversement majeur nécessitant une modification des priorités ne frappe la sous-région; b) les États membres et les responsables politiques nationaux continuent d'appuyer le sous-programme et apportent leur pleine coopération au renforcement du programme d'intégration régionale et de mise en œuvre des politiques et des stratégies en allouant des ressources humaines et financières suffisantes; c) toutes les parties prenantes et les institutions concernées continuent de renforcer leur partenariat et leur collaboration avec l'Union africaine, la Banque africaine de développement, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), le NEPAD, d'autres organisations intergouvernementales, le secteur privé, la société civile, les universités et les organismes des Nations Unies; d) les partenaires de développement extérieurs continuent de renforcer et d'améliorer le concours qu'ils apportent à la mise en œuvre des programmes et des activités; e) les États membres et les partenaires de développement continuent d'allouer au sous-programme l'appui budgétaire nécessaire pour répondre aux problèmes propres aux pays sortant d'un conflit et aux pays touchés par une catastrophe. À cette fin, le bureau sous-régional renforcera son action de sensibilisation sur les avantages de l'initiative « Unis dans l'action » au sein des organismes des Nations Unies, en particulier dans le cadre de la stratégie commune et intégrée des Nations Unies pour la résilience au Sahel et de la collaboration interorganisations dans la lutte contre l'épidémie d'Ebola et ses conséquences.

Produits

18A.117 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : session annuelle du Comité intergouvernemental d'experts du bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest (8);
 - ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des objectifs de développement arrêtés aux niveaux régional et international (2); rapport annuel sur les travaux de la CEA en Afrique de l'Ouest (2); rapport sur les enseignements tirés de l'élaboration des profils de pays (2); rapport sur les initiatives sous-régionales en Afrique de l'Ouest (2);
 - iii) Réunions de groupes spéciaux d'experts : réunion d'experts consacrée à l'examen de l'étude sur l'évaluation et les perspectives de la Charte africaine de la statistique en Afrique de l'Ouest en vue de formuler de nouvelles orientations à l'intention des systèmes statistiques nationaux et des services de statistique des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales (1); réunion d'experts consacrée à l'examen de l'étude sur les financements innovants pour la transformation économique de l'Afrique de l'Ouest en vue de recommander aux communautés économiques régionales, aux États membres et aux autres partenaires des mécanismes innovants pouvant contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement communautaire de la CEDEAO (1); réunion d'experts consacrée à l'examen de l'étude sur l'incidence des accords de partenariat économique avec l'Union européenne sur l'application des tarifs extérieurs communs de la CEDEAO, en vue de formuler de nouvelles orientations à l'intention des communautés économiques

régionales et des États membres (1); réunion d'experts consacrée à l'examen de l'étude sur les moyens de tirer parti du développement des infrastructures pour améliorer l'accès aux marchés et le commerce en Afrique de l'Ouest, en vue d'engager les ministères du transport et du commerce ainsi que les communautés économiques régionales à intensifier les échanges commerciaux intrarégionaux (1);

- iv) Assistance aux représentants et aux rapporteurs : réunion annuelle du Mécanisme sous-régional de coordination de l'appui du système des Nations Unies à l'Union Africaine et au NEPAD en Afrique de l'Ouest, ayant pour objet d'éviter les chevauchements d'activités et de créer des synergies entre les acteurs du développement (2); appui fonctionnel aux travaux des équipes de pays des Nations Unies et aux autres activités interorganisations des Nations Unies en Afrique de l'Ouest (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : profils de pays (8);
 - ii) Publications isolées : étude sur les financements innovants pour la transformation économique de l'Afrique de l'Ouest, qui sera assortie de recommandations à l'intention des communautés économiques régionales, des États membres et des autres partenaires, sur les possibilités de mettre en œuvre le Programme de développement communautaire de la CEDEAO (1); étude sur l'évaluation et les perspectives de la Charte africaine de la statistique en Afrique de l'Ouest, qui sera assortie de nouvelles orientations à l'intention des systèmes statistiques nationaux ainsi que des services de statistique des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales (1); étude sur l'incidence des accords de partenariat économique avec l'Union européenne sur l'application des tarifs extérieurs communs de la CEDEAO, qui sera assortie de nouvelles orientations à l'intention des communautés économiques régionales et des États membres (1); étude sur les moyens de tirer parti du développement des infrastructures pour améliorer l'accès aux marchés et le commerce en Afrique de l'Ouest, qui portera sur les politiques visant à intensifier les échanges commerciaux intrarégionaux dans la région de la CEDEAO (1);
 - iii) Activités ou documentation techniques : rapport sur les activités de maintenance de la base de données statistiques de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest (1); brochure sur l'évaluation et les perspectives de la Charte africaine de la statistique en Afrique de l'Ouest (1); création de réseaux de connaissances virtuels et gestion d'espaces de travail thématiques pour les réseaux de praticiens liés au développement social, à la statistique et à la planification du développement (1); gestion de l'Observatoire de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest (1);
- c) Coopération technique :
- i) Services consultatifs : prestation de services consultatifs, sur demande, aux États membres, à la CEDEAO, à l'UEMOA et aux autres organisations sous-régionales et intergouvernementales, sur des questions institutionnelles et sectorielles liées à la consolidation des résultats obtenus en matière de statistique, à l'intégration régionale et au développement durable en Afrique de l'Ouest (12);
 - ii) Projets opérationnels : conception d'outils novateurs pour la collecte, la présentation et la diffusion de données à l'appui des travaux des États membres de la CEA et des communautés économiques régionales en Afrique de l'Ouest (1); renforcement des capacités institutionnelles des communautés économiques régionales, des organisations

intergouvernementales et des pays sortant d'un conflit ou se relevant d'une catastrophe naturelle (1).

18A.118 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 7 est indiquée dans le tableau 18A.26.

Tableau 18A.26 **Ressources nécessaires : sous-programme 7, composante 2**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	3 832,7	3 778,5	20	20
Autres objets de dépense	2 264,7	2 252,9	–	–
Total partiel	6 097,4	6 031,4	20	20
Ressources extrabudgétaires	1 490,1	436,8	5	1
Total	7 587,5	6 468,2	25	21

18A.119 Le montant de 3 778 500 dollars prévu pour les postes, en baisse de 54 200 dollars, permettra de financer 20 postes [1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 1 P-2, 2 AN et 8 G(AL)]. Cette diminution nette s'explique par la perte d'un poste P-4 par transfert au sous-programme 2, en partie contrebalancée par le gain d'un poste P-3 par transfert du sous-programme 1. Ces transferts s'inscrivent dans le cadre de la phase finale de la restructuration de la CEA, qui a commencé en 2014, et du nouveau modèle d'activité de la Commission.

18A.120 Le montant de 2 252 900 dollars demandé au titre des dépenses autres que les postes, en baisse de 11 800 dollars, permettra de financer les autres dépenses de personnel, les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel. Cette diminution nette s'explique par la réduction des dépenses relatives aux voyages qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion, en partie contrebalancée par la hausse des frais afférents aux services contractuels qui devrait découler de l'augmentation du nombre de publications en série et de publications isolées.

18A.121 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 436 800 dollars permettront de financer un poste d'agent local et contribueront, d'une part, à la conception d'outils novateurs pour la collecte, la présentation et la diffusion de données à l'appui des activités des États membres de la CEA et des communautés économiques régionales en Afrique de l'Ouest, et, d'autre part, au renforcement des capacités institutionnelles des communautés économiques régionales, des organisations intergouvernementales et des pays sortant d'un conflit ou se relevant d'une catastrophe naturelle. La diminution des ressources extrabudgétaires, qui s'élève à 1 053 300 dollars, s'explique par le fait que le montant des contributions volontaires versées par les donateurs devrait être inférieur à celui de l'exercice biennal 2014-2015.

Composante 3

Activités sous-régionales en Afrique centrale

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 782 400 dollars

- 18A.122 La composante 3 du sous-programme 7 sera exécutée par le bureau sous-régional pour l'Afrique centrale, qui regroupe les sept États membres suivants : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe et Tchad. Le bureau exécutera son programme de travail en étroite coopération avec les diverses divisions de la CEA, en particulier le Centre africain pour la statistique. La stratégie de mise en œuvre consistera à aider les États membres de la sous-région à améliorer leurs opérations statistiques et à accroître la disponibilité des données et des produits d'information. À cet égard, grâce à son étroite collaboration avec les bureaux de statistiques nationaux, il sera possible de recueillir un large éventail de données, notamment sur le suivi des objectifs de développement arrêtés au niveau international, les recensements, les enquêtes, les classifications économiques et les indicateurs de développement. Avec le concours du Centre africain pour la statistique, la CEA aidera les États membres à recueillir, compiler et utiliser des statistiques de qualité, comparables et harmonisées, en mobilisant les technologies modernes et ses compétences techniques.

Tableau 18A.27 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales de formuler des politiques reposant sur des données factuelles afin d'appuyer la transformation structurelle nécessaire au développement durable et sans exclusive en Afrique centrale

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique centrale de produire et diffuser des données actualisées et de qualité en vue de favoriser la planification et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et d'améliorer la gestion économique aux niveaux national et sous-régional	Augmentation du nombre de profils de pays et de sous-région produits ou actualisés en vue de faciliter la planification et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et d'améliorer la gestion économique aux niveaux national et sous-régional	Objectif	8	8	–
		Estimation		8	–
		Résultats effectifs			–
b) Renforcement de la capacité des États membres, de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale d'accélérer la mise en œuvre des initiatives régionales et sous-régionales	i) Augmentation du nombre d'initiatives convenues au niveau régional, conçues ou mises en œuvre par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale avec l'aide de la CEA	Objectif	4	4	–
		Estimation		4	–
		Résultats effectifs			–
	ii) Augmentation du nombre de recommandations sur les orientations et de services consultatifs à l'intention des pays sortant d'un conflit	Objectif	2	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

18A.123 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) la situation politique est stable, en particulier dans les pays sortant d'un conflit; b) les organismes nationaux de statistique coopèrent avec le bureau et lui communiquent des informations statistiques de qualité en temps voulu; c) les communautés économiques régionales, les États membres et les autres bénéficiaires s'acquittent effectivement et en temps utile de leurs engagements dans le cadre d'activités conjointes avec le bureau sous-régional pour l'Afrique centrale; d) les organismes des Nations Unies, la Banque africaine de développement et les autres parties prenantes soutiennent le Mécanisme de coordination sous-régional et sont disposés à renforcer leur coopération avec la CEA à l'appui des initiatives sous-régionales.

Produits

18A.124 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : session annuelle du Comité intergouvernemental d'experts du bureau sous-régional pour l'Afrique centrale (8);
 - ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapport annuel sur les travaux de la CEA en Afrique centrale (2); rapport intermédiaire sur les programmes régionaux et internationaux et autres initiatives spéciales mis en œuvre dans la sous-région (2); rapport sur la mise en œuvre des initiatives sous-régionales en Afrique centrale (2);
 - iii) Autres services :
 - a. Réunions de groupes spéciaux d'experts : réunion d'experts consacrée à l'examen d'un rapport sur l'état et les perspectives de mise en œuvre de la vision africaine des mines en Afrique centrale (1); réunion d'experts consacrée à l'examen d'un rapport sur les moyens de tirer parti de l'agro-industrie pour appuyer la transformation structurelle en Afrique centrale (1); réunion d'experts consacrée à l'examen d'un rapport sur la promotion des échanges intrarégionaux en Afrique centrale grâce aux technologies de l'information et des communications (1); réunion d'experts consacrée à l'examen d'un rapport sur le renforcement de la transition démocratique dans les pays sortant d'un conflit en Afrique centrale (1);
 - b. Aide aux organes intergouvernementaux et aux représentants/rapporteurs de l'Organisation des Nations Unies : réunion annuelle du Mécanisme sous-régional de coordination de l'appui du système des Nations Unies à l'Union Africaine et au NEPAD (2); appui fonctionnel aux travaux des équipes de pays des Nations Unies et aux travaux des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : profils de pays (8);
 - ii) Publications isolées : rapport sur l'état et les perspectives de mise en œuvre de la vision africaine des mines en Afrique centrale (1); rapport sur les moyens de tirer parti de l'agro-industrie pour appuyer la transformation structurelle en Afrique centrale (1); rapport sur la promotion des échanges intrarégionaux en Afrique centrale grâce aux technologies de l'information et des communications (1); rapport sur le renforcement de la transition démocratique dans les pays sortant d'un conflit en Afrique centrale (1);

c) Coopération technique :

- i) Services consultatifs : prestation de services consultatifs, sur demande, aux États membres, à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, à la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, à d'autres organisations sous-régionales et intergouvernementales et à des organisations non gouvernementales, dans le cadre de l'appui au Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine mis au point par les Nations Unies, au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), aux activités de relèvement postconflit et aux initiatives spéciales, ainsi que sur des questions institutionnelles et sectorielles liées au renforcement de l'intégration régionale et à la mise en œuvre du NEPAD en Afrique centrale (8);
- ii) Projets opérationnels : renforcement de la capacité des bureaux de statistique nationaux d'Afrique centrale d'utiliser les technologies modernes pour recueillir et compiler des statistiques comparables et harmonisées (1).

18A.125 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 7 est indiquée dans le tableau 18A.28.

Tableau 18A.28 **Ressources nécessaires : sous-programme 7, composante 3**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	3 888,9	3 888,9	21	21
Autres objets de dépense	2 919,4	2 893,5	–	–
Total partiel	6 808,3	6 782,4	21	21
Ressources extrabudgétaires	1 608,7	437,1	5	1
Total	8 417,0	7 219,5	26	22

18A.126 Le montant de 3 888 900 dollars demandé pour les postes permettra de financer 21 postes [1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 2 AN et 9 G(AL)].

18A.127 Le montant de 2 893 500 dollars au titre des dépenses autres que les postes, en baisse de 25 900 dollars, permettra de financer les autres dépenses de personnel, les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel. La diminution de 25 900 dollars s'explique principalement par la réduction des dépenses liées aux voyages qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion.

18A.128 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 437 100 dollars permettront de financer un poste d'agent local et contribueront au renforcement de la capacité des bureaux de statistique nationaux d'Afrique centrale d'utiliser les technologies modernes pour recueillir et compiler des statistiques comparables et harmonisées. La diminution des ressources extrabudgétaires, qui s'élève à 1 171 600 dollars, s'explique par le fait que le montant des contributions volontaires versées par les donateurs devrait être inférieur à celui de l'exercice biennal 2014-2015.

Composante 4

Activités sous-régionales en Afrique de l'Est

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 212 000 dollars

- 18A.129 L'exécution de la composante 4 du sous-programme 7 incombe au Bureau sous-régional en Afrique de l'Est qui couvre les 14 pays suivants : Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles, Somalie et Soudan du Sud. Afin de parvenir à ses objectifs et réalisations escomptées, le Bureau procédera à des recherches en matière de politiques et intensifiera l'établissement de profils de pays et de profils sous-régionaux en vue de renforcer la direction et l'appropriation du programme de transformation structurelle sur les plans économique et social dans la région d'Afrique de l'Est. Il collaborera également avec le Centre africain pour la statistique et les bureaux de statistique nationaux afin d'enrichir les statistiques des pays et les données continentales de sorte qu'elles offrent une base solide à la planification du développement.

Tableau 18A.29 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales de formuler des politiques reposant sur des données factuelles afin d'appuyer la transformation structurelle nécessaire au développement durable et sans exclusive de l'Afrique de l'Est

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région d'Afrique de l'Est de produire et diffuser des données à jour et de qualité, en vue de favoriser la planification et la formulation de politiques fondées sur des données factuelles et d'améliorer la gestion économique aux niveaux national et sous-régional	i) Augmentation du nombre de profils de pays et de sous-région produits ou actualisés en vue de faciliter la planification et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et d'améliorer la gestion économique aux niveaux national et sous-régional	Objectif	8	–	–
		Estimation		8	–
		Résultats effectifs			–
	ii) Augmentation du nombre de concertations sur les mesures à prendre et de réseaux de praticiens	Objectif	14	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
b) Renforcement de la capacité des États membres et des organisations régionales d'Afrique de l'Est de mettre en œuvre des initiatives sous-régionales à l'appui de leurs priorités de développement	i) Augmentation du nombre d'initiatives sous-régionales élaborées et mises en œuvre par des organisations est-africaines, avec l'assistance de la Commission économique pour l'Afrique (CEA)	Objectif	6	5	–
		Estimation		5	4
		Résultats effectifs			–
	ii) Augmentation du nombre de recommandations et de conseils sur les orientations donnés à des pays sortant d'un conflit et à des petits États insulaires	Objectif	9	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

18A.130 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) la collaboration entre le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est et les systèmes statistiques nationaux, qui est essentielle à l'établissement des profils de pays, est renforcée; b) une union monétaire de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) est réalisée et donne le rythme de l'intégration régionale dans la sous-région; c) les pourparlers sur la fusion entre la CAE et l'Autorité intergouvernementale pour le développement aboutissent et leurs résultats influencent aussi l'évolution de l'intégration régionale; d) la cohérence et la synergie à l'échelle du système des Nations Unies dépendra de la capacité à démontrer les avantages du Mécanisme de coordination sous-régionale et de la collaboration dans le cadre de certaines initiatives phares; e) l'adoption en 2015 des objectifs de développement durable aura aussi des répercussions considérables sur la conception et l'exécution des programmes.

Produits

18A.131 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions intergouvernementales : comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est (8);
 - ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est à la réunion annuelle du comité intergouvernemental d'experts (2); rapport annuel sur les travaux de la CEA en Afrique de l'Est, y compris sur l'état d'avancement de l'application du Plan d'activité 2013-2017 du Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (2);
 - iii) Réunions de groupes spéciaux d'experts : réunion d'experts consacrée à l'examen d'un rapport sur les incidences des régimes commerciaux sur l'industrialisation en Afrique de l'Est (1); réunion d'experts consacrée à l'examen d'un rapport sur l'analyse des données et de leurs incidences sur les mesures en faveur de l'inclusion dans le cadre du recensement des inégalités en Afrique de l'Est (1); réunion d'experts consacrée à l'examen d'un rapport sur le renforcement du développement du secteur privé en vue d'une transformation structurelle en Afrique de l'Est (1); réunion d'experts consacrée à l'examen d'un rapport sur le suivi des progrès accomplis dans la réalisation de l'union monétaire de la CAE (1); service du Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : profils de pays (8); profils de sous-région (2);
 - ii) Publications isolées : rapport sur les incidences des régimes commerciaux sur l'industrialisation en Afrique de l'Est (1); rapport sur le renforcement du développement du secteur privé en vue d'une transformation structurelle en Afrique de l'Est (1); rapport sur l'analyse des données et de leurs incidences sur les mesures en faveur de l'inclusion dans le cadre du recensement des inégalités en Afrique de l'Est (1); rapport sur le suivi des progrès accomplis dans la réalisation de l'union monétaire de la CAE (1);

- iii) Services fonctionnels pour les réunions entre différentes entités : appui technique aux travaux de l'équipe de pays des Nations Unies et du Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (2);
- iv) Activités ou documentation techniques : notes d'information électroniques sur les principales activités du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est (informations régionales), création et gestion d'espaces de travail thématiques pour les réseaux de praticiens (4); mise au point et gestion d'une base de données statistiques pour la sous-région (1);
- v) Manifestation spéciale : moyens de réaliser la transformation structurelle de l'Afrique de l'Est (1);
- vi) Conférences : conférences sur les questions macroéconomiques; la planification et la sécurité énergétiques; la gestion des ressources naturelles; le développement du tourisme durable (5);
- c) Coopération technique :
 - i) Services consultatifs : fournis à la demande aux États membres, aux communautés économiques régionales, aux organisations intergouvernementales et aux organisations de la société civile sur les questions institutionnelles et sectorielles afin d'appuyer la croissance profitant à tous et la transformation économique et sociale de l'Afrique de l'Est (9);
 - ii) Bourses : deux boursiers, l'un dans le domaine de l'énergie et de l'environnement et l'autre dans le domaine de la macroéconomie et de l'analyse de données (2);
 - iii) Projet opérationnel : mégadonnées : étude des sources de données qui sortent de l'ordinaire afin de mesurer le développement économique dans la région de l'Afrique de l'Est (1).

18A.132 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 7 est indiquée dans le tableau 18A.30.

Tableau 18A.30 **Ressources nécessaires : sous-programme 7, composante 4**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	4 392,3	4 055,6	22	21
Autres objets de dépense	2 145,0	2 156,4	—	—
Total partiel	6 537,3	6 212,0	22	21
Ressources extrabudgétaires	1 291,3	493,8	3	2
Total	7 828,6	6 705,8	25	23

18A.133 Le montant de 4 055 600 dollars prévu à la rubrique Postes, en baisse de 336 700 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettra de financer 21 postes (1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 2 P-2, 2 AN et 8 AL). Cette baisse de 336 700 dollars s'explique par la suppression d'un poste P-4 dans le

cadre de l'étape finale de la restructuration de la CEA commencée en 2014, conformément à son nouveau modèle d'activité.

- 18A.134 Le montant de 2 156 400 dollars prévu à la rubrique Autres objets de dépenses, en hausse de 11 400 dollars par rapport à l'exercice précédent, devrait permettre de financer les autres dépenses de personnel, les dépenses relatives aux consultants et aux experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel. Cette augmentation nette s'explique par la hausse des crédits demandés au titre des services contractuels, étant donné qu'il faut établir et tenir à jour la base de données statistiques. Elle est compensée par : i) une diminution des crédits demandés pour l'achat de fournitures et d'accessoires et de mobilier et de matériel découlant de la mise en place de services centralisés d'impression, de la distribution planifiée de publications par voie électronique et de l'entretien préventif de mobilier et de matériel; ii) la baisse des dépenses relatives aux voyages qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion.
- 18A.135 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 493 800 dollars serviraient à financer deux postes d'agent local et contribueraient à la recherche de sources de données sortant de l'ordinaire permettant de mesurer le développement économique dans la région de l'Afrique de l'Est, à la formation visant à renforcer les capacités de planification énergétique dans la région et la gestion des données sur le tourisme dans le cadre du calcul de la production économique nationale et à l'organisation de conférences sur les questions macroéconomiques, la sécurité et la planification énergétiques, la gestion des ressources naturelles et le développement du tourisme durable en collaboration avec l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP). La diminution de 797 500 dollars des ressources extrabudgétaires par rapport à l'exercice précédent s'explique par la baisse prévue des contributions volontaires des donateurs par rapport à l'exercice biennal 2014-2015.

Composante 5

Activités sous-régionales en Afrique australe

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 276 500 dollars

- 18A.136 L'exécution de la composante 5 du sous-programme 7 incombe au Bureau sous-régional en Afrique australe, qui couvre les 11 pays suivants : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe. Le Bureau collaborera avec le Centre africain pour la statistique en ce qui concerne l'utilisation de technologies modernes en vue de recueillir, compiler et utiliser des statistiques de qualité, comparables et harmonisées sur la sous-région et de constituer et de gérer une base sous-régionale de statistiques afin d'alimenter la banque de données commune et de contribuer à combler les besoins de la CEA en matière d'analyse et de recherche. Cette collaboration aura également pour objectif de fournir un appui suffisant aux États membres de la sous-région dans le cadre de leurs initiatives visant à consolider leurs activités statistiques.

Tableau 18A.31 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales de formuler des politiques reposant sur des données factuelles afin d'appuyer la transformation structurelle nécessaire au développement durable et sans exclusive en Afrique australe

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Renforcement de la capacité des États membres, du Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) de produire et diffuser des statistiques à jour et de qualité en vue de favoriser la planification et la formulation de politiques fondées sur des données factuelles et d'améliorer la gestion économique aux niveaux national et sous-régional	Augmentation du nombre de profils de pays et de sous-région produits ou actualisés en vue de faciliter la planification et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et d'améliorer la gestion économique aux niveaux national et sous-régional	Objectif	11	8	–
		Estimation		8	–
		Résultats effectifs			
b) Renforcement de la capacité des États membres d'Afrique australe, du COMESA et de la SADC d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives sous-régionales à l'appui de leurs efforts de développement	Augmentation du nombre d'initiatives adoptées au niveau régional menées par les États membres, le COMESA et la SADC avec l'aide de la CEA	Objectif	10	7	–
		Estimation		7	3
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

- 18A.137 Cette composante du sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États membres appliquent effectivement les mesures communes et les mécanismes institutionnels; b) les États membres adhèrent totalement aux principes directeurs du NEPAD et aux objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs de développement pour l'après-2015 (tels qu'ils seront adoptés par l'Assemblée générale) et les transcrivent dans leurs programmes de développement nationaux; c) les partenaires continuent d'appuyer le NEPAD et sont déterminés à coopérer plus étroitement avec les bureaux sous-régionaux de la CEA en participant à des opérations de programmation conjointe.

Produits

- 18A.138 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : session annuelle du comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique australe (2);
 - ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapport annuel sur les travaux de la CEA en Afrique australe (2); rapport sur l'état d'avancement des programmes régionaux et internationaux et des autres initiatives spéciales, faisant notamment état des progrès

réalisés dans l'émancipation des femmes dans la sous-région (2); rapport sur les principales évolutions et perspectives économiques et sociales en vue de l'intégration régionale en Afrique australe (2);

- iii) Réunions de groupes spéciaux d'experts : réunion d'un groupe d'experts consacrée à l'examen du rapport sur le renforcement de l'intégration régionale en Afrique australe (1); réunion d'un groupe d'experts consacrée à l'examen du rapport sur les nouvelles questions de gestion des ressources naturelles qui se posent en Afrique australe (1); réunion d'un groupe d'experts consacrée à l'examen du rapport sur la promotion de la croissance et de la transformation économique en Afrique australe (1); réunion d'un groupe d'experts consacrée à l'examen du rapport sur la gouvernance économique en Afrique australe (1);
- iv) Aide aux organes intergouvernementaux, aux représentants d'organismes des Nations Unies ou aux rapporteurs : réunion annuelle du Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'appui de l'ensemble du système des Nations Unies à l'Union africaine et à son programme, le NEPAD (2); appui fonctionnel aux équipes de pays des Nations Unies par une participation et une contribution à leurs travaux et à ceux des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : profils de pays (8);
 - ii) Publications isolées : rapport sur le renforcement de l'intégration régionale en Afrique australe (1); rapport sur les nouvelles questions de gestion des ressources naturelles qui se posent en Afrique australe (1); rapport sur la promotion de la croissance et de la transformation économique en Afrique australe (1); rapport sur la gouvernance économique en Afrique australe (1); articles scientifiques sur des questions de développement en Afrique publiés par des fonctionnaires compétents (1);
 - iii) Manifestations spéciales : forum sur la promotion de la transformation économique de l'Afrique australe s'inscrivant dans le cadre du nouveau mandat de la CEA, répondant aux priorités et aux demandes de la SADC et du COMESA et visant à promouvoir la transformation économique de la région (1); lancement à l'échelle de la sous-région de publications phares de la CEA comme le Rapport économique sur l'Afrique, le Rapport sur l'état de l'intégration régionale en Afrique, le Rapport sur la gouvernance en Afrique et le Rapport et l'indicateur des inégalités entre les sexes en Afrique (2);
 - iv) Apports à des produits communs et service de réunions entre organismes : apports à des publications et à des initiatives, y compris le service de réunions, de divisions de la CEA dans les domaines comme l'intégration et le commerce régionaux, la politique macroéconomique, la gouvernance, la gestion des ressources naturelles et le développement social (2);
 - v) Activités ou documentation techniques : renforcement de l'échange d'informations et de connaissances en Afrique australe : réseaux de connaissances virtuels et gestion d'espaces de travail thématiques pour les réseaux de praticiens (1); site Web d'information sur les activités du Bureau sous-régional en Afrique australe (1); tenue à jour d'une base de données statistiques sur la situation économique et sociale des pays d'Afrique australe (1);

c) Coopération technique :

- i) Services consultatifs : fourniture à la demande de services consultatifs aux États membres, à la SADC, au COMESA, aux organisations intergouvernementales et aux organismes de la société civile dans le cadre des activités relatives aux domaines clefs de collaboration avec les communautés économiques régionales et aux principales priorités de développement visant à renforcer l'intégration régionale en Afrique australe qui sont menées dans le contexte du Cadre du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, du NEPAD et des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs de développement pour l'après-2015, et formulation et application de politiques et programmes macroéconomiques et sectoriels harmonisés pour l'ensemble de la sous-région (6);
- ii) Projet opérationnel : concertations sur les mesures à prendre auxquelles participent des décideurs de haut rang afin d'orienter et d'appuyer l'action relative aux problèmes clefs de développement, notamment la problématique hommes-femmes, en Afrique australe (2);
- iii) Bourses, subventions et contributions : boursiers et stagiaires dont le rôle consiste à contribuer à produire les profils de pays et à réaliser les initiatives sous-régionales (4).

18A.139 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 7 est indiquée dans le tableau 18A.32.

Tableau 18A.32 **Ressources nécessaires : sous-programme 7, composante 5**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	5 133,4	4 121,2	25	22
Autres objets de dépense	2 159,1	2 155,3	–	–
Total partiel	7 292,5	6 276,5	25	22
Ressources extrabudgétaires	1 426,5	436,8	4	1
Total	8 719,0	6 713,0	29	23

18A.140 Le montant de 4 121 200 dollars prévu à la rubrique Postes, en baisse de 1 012 200 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettra de financer 22 postes (1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 2 P-2, 2 AN et 8 AL). Cette baisse de 1 012 200 dollars s'explique par : a) le transfert d'un poste de P-5 à la direction exécutive et à l'administration; b) la suppression d'un poste de P-4 et d'un poste de P-3. Ces modifications du tableau d'effectifs s'inscrivent dans l'étape finale de la restructuration de la CEA commencée en 2014, conformément à son nouveau modèle d'activité.

18A.141 Le montant de 2 155 300 dollars prévu à la rubrique Autres objets de dépense, en baisse de 3 800 dollars par rapport à l'exercice précédent, devrait permettre de financer les autres dépenses de personnel, les dépenses relatives aux consultants et aux experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel. Cette diminution nette s'explique principalement par une réduction

des frais de voyage qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion. Elle est en partie contrebalancée par une augmentation des dépenses prévues au titre des services contractuels, étant donné que des services d'édition supplémentaires seront nécessaires à la production des profils de pays.

- 18A.142 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 436 800 dollars devraient permettre de financer un poste d'agent local et contribuer à l'organisation de concertations sur les mesures à prendre auxquelles participeraient des décideurs de haut rang afin d'orienter et d'appuyer l'action relative aux problèmes clefs de développement, notamment la problématique hommes-femmes en Afrique australe, ainsi qu'à l'engagement de boursiers et de stagiaires afin de renforcer la capacité à produire les profils de pays et à réaliser les initiatives sous-régionales. La diminution de 989 700 dollars des ressources extrabudgétaires par rapport à l'exercice précédent s'explique par la baisse prévue des contributions volontaires des donateurs par rapport à l'exercice biennal 2014-2015.

Sous-programme 8

Planification et administration du développement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 600 000 dollars

- 18A.143 L'exécution du sous-programme incombe à l'IDEP, qui apporte son concours à la CEA en matière de formation et constitue la première ressource des gouvernements africains pour ce qui est du renforcement des capacités. Le sous-programme sera appliqué conformément à la stratégie décrite au sous-programme 8 du programme 15 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017. Guidé par le principe fondamental selon lequel il importe, pour la région, de renforcer les capacités régionales sur de nombreux plans, l'Institut collaborera étroitement avec d'autres divisions et bureaux et centres sous-régionaux de la CEA. Afin de tenir compte de la problématique hommes-femmes, les activités du sous-programme seront coordonnées avec le Centre africain pour le genre.
- 18A.144 La stratégie adoptée tiendra compte des nouvelles exigences des États membres, notamment des priorités que l'Union africaine a énoncées dans son Agenda 2063. L'Institut devra notamment fournir des services complets de formation et de coopération technique à l'intention des gouvernements et autres parties prenantes concernées, engager des activités de recherche appliquée et créer des réseaux de connaissances entre acteurs intéressés, concernant notamment l'efficacité du secteur public dans la région. Il lancera de nouvelles initiatives d'envergure en vue de consolider son positionnement de premier centre de formation de la région pour la planification et l'administration publique.
- 18A.145 Du point de vue stratégique, l'Institut entend contribuer au renforcement des capacités des pays africains de déployer de façon autonome des instruments de planification du développement en vue de parvenir à l'objectif fondamental consistant à opérer une transformation économique et sociale d'ordre structurel. À cette fin, il investit massivement dans l'expansion de ses programmes et activités de renforcement des capacités, de renouvellement, de mise à niveau, de conseil et de concertation sur les mesures à prendre à l'intention des cadres et hauts fonctionnaires de l'administration africaine, en accordant une attention particulière à la prochaine génération, c'est-à-dire aux jeunes professionnels, ainsi qu'aux femmes. Il élargira ses partenariats mondiaux, en collaborant notamment avec les universités et les cellules de réflexion africaines, en vue de renforcer ses capacités d'organiser des cours décentralisés dans toute l'Afrique. Il offrira des possibilités de formation en ligne et à distance aux fonctionnaires des États membres de manière à amplifier l'échelle et la portée de ses programmes, d'en renforcer la présence et l'effet et de favoriser une culture de formation continue et de perfectionnement. Il étudiera les possibilités d'interventions sur mesure de renouvellement et de renforcement des capacités et s'efforcera

d'établir des liens entre les administrateurs et hauts responsables du secteur public et les acteurs du secteur privé et de la société civile.

Tableau 18A.33 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

		Mesure des résultats		
		2016-2017	2014-2015	2012-2013
<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>			
a) Renforcement des capacités des États membres de planifier le développement en fonction des résultats souhaités, notamment dans le cadre de l'élaboration et de la planification de politiques sectorielles, de la planification urbaine et régionale et de la planification décentralisée	i) Augmentation du nombre de pays, départements ministériels et institutions infranationales qui adoptent et appliquent des méthodes et politiques de planification en vue d'atteindre leurs objectifs stratégiques, conformément aux lignes directrices et recommandations du sous-programme	Objectif	25	18
		Estimation	18	10
		Résultats effectifs		10
	ii) Augmentation du nombre d'institutions et services nationaux et infranationaux du secteur public de la région d'Afrique qui appliquent des politiques, des méthodes et des outils nouveaux de planification et de développement, conformément aux lignes directrices et recommandations issues des interventions au titre du sous-programme	Objectif	35	30
		Estimation	30	22
		Résultats effectifs		23
	iii) Augmentation du nombre de participants qui considèrent que les initiatives de formation du sous-programme les ont effectivement aidés à consolider leur action dans les domaines de la planification du développement, de l'administration publique et de la gestion axée sur les résultats	Objectif	9	–
		Estimation	9	–
		Résultats effectifs		–
b) Renforcement de la capacité des États membres d'élaborer et d'employer de meilleures méthodes de formulation, de gestion, de suivi et d'évaluation des politiques économiques	Augmentation du nombre de pays qui adoptent de nouvelles méthodes de formulation et de gestion des politiques de développement ou qui les améliorent, conformément aux recommandations inscrites dans le sous-programme	Objectif	25	15
		Estimation	18	9
		Résultats effectifs		10

Facteurs externes

- 18A.146 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) on dispose de fonds suffisants pour mener à bien toutes les activités prévues, y compris les bourses; b) la progression de la pandémie d'Ebola

dans certaines parties de l'Afrique de l'Ouest ne freine pas la participation aux cours donnés à Dakar (en particulier chez les participants originaires d'Afrique de l'Est et d'Afrique centrale et australe); c) les répercussions de la crise financière et économique dans les pays donateurs n'ont pas d'incidence sur leur participation au financement des sessions de formation; d) à tous les niveaux, l'économie et la volonté politiques constituent non pas un obstacle mais un levier favorisant l'adoption et l'application des stratégies recommandées de planification et de gestion économique.

Produits

18A.147 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Groupes spéciaux d'experts : concertations de haut niveau sur les mesures à prendre auxquelles participent des responsables des États membres africains et des représentants du secteur privé consacrées aux questions de développement et de planification économique en Afrique (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications isolées : documents d'analyse de l'IDEP présentés par leurs auteurs lors de manifestations scientifiques organisées conjointement par l'Institut et ses partenaires et largement diffusés aux États membres, à la société civile, aux ONG, aux entités des Nations Unies et aux autres participants aux manifestations de l'IDEP (3); élaboration de notes d'orientation de l'IDEP sur la planification du développement à partir d'articles scientifiques produits par les bénéficiaires de son programme de bourses et diffusion de ces documents au public à l'aide du site Web et de la bibliothèque ainsi qu'aux participants aux séances de formation (4);
 - ii) Activités ou documentation techniques : mise à jour des services d'information et de documentation sur le développement et la planification économiques grâce à l'acquisition de nouvelles ressources pour la bibliothèque (ouvrages, revues, logiciels et autres outils) (1);
 - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : une pochette de documentation consacrée à l'IDEP et à ses activités comprenant des articles portant le sigle de l'Institut (sacs, stylos, calendriers, blocs-notes, brochures, t-shirts, classeurs) à distribuer aux participants aux manifestations tenues à l'IDEP, à ses partenaires et aux administrations publiques lors des visites de pays (1);
 - iv) Expositions, visites guidées et conférences : programme annuel de conférences publiques sur la politique et la gestion économiques (2);
 - v) Publications électroniques, audio et vidéo : deux documentaires sur CD-ROM/DVD consacrés aux grandes questions de fond abordées par le programme de l'IDEP pour diffusion au grand public, aux participants aux manifestations organisées par l'Institut, aux universités, aux médias et aux partenaires à l'aide de supports vidéo et de la bibliothèque (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : missions de conseil effectuées à la demande des États membres et axées sur la gestion économique et sur la planification du développement (5);

- ii) Bourses : octroi de bourses d'études dans le domaine de la planification et du développement économiques (4);
- iii) Projets opérationnels : quatre visites sur le terrain des participants consacrées à des questions d'actualité (4); formation d'experts et de décideurs sur l'économie verte et la transformation structurelle profitant à tous en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est (avec les petits États insulaires en développement) (1);
- iv) Stages : cours sur l'intégration régionale dispensé à 25 fonctionnaires d'organes des États membres d'Afrique afin de renforcer leurs compétences décisionnelles dans le cadre de l'intégration régionale (1); cours sur la politique agricole dispensé à 25 hauts fonctionnaires d'organes des États membres d'Afrique afin qu'ils se familiarisent avec les meilleures pratiques en matière d'élaboration et d'application de la politique agricole (1); cours sur la politique commerciale internationale dispensé à 25 hauts fonctionnaires d'organes des États membres d'Afrique afin de leur présenter les meilleures pratiques permettant de comprendre les politiques commerciales internationales, de les utiliser, de contribuer à leur élaboration et de les critiquer (1); cours sur les négociations commerciales internationales dispensé à 25 hauts fonctionnaires d'organes des États membres d'Afrique afin de leur permettre de mieux comprendre le commerce international et de leur permettre de se familiariser avec les meilleures façons d'aborder ces négociations (1); cours sur l'analyse de données et de statistiques dispensé à 25 fonctionnaires de niveau intermédiaire ou supérieur d'organes des États membres d'Afrique afin de renforcer leurs capacités et de leur permettre de se familiariser avec les meilleures pratiques en matière de collecte, d'analyse et d'interprétation des données statistiques pour leur situation économique (1); cours sur la modélisation macroéconomique et la politique industrielle dispensé à 25 hauts fonctionnaires d'organes des États membres d'Afrique chargés de la modélisation macroéconomique en vue de leur permettre de se familiariser avec les meilleures pratiques et les meilleurs outils de modélisation (1); trois sessions de formation sur la politique minière, les minéraux et les contrats d'exploitation minière ainsi que sur la réglementation applicable aux minéraux et à l'exploitation minière organisées à l'intention de 75 députés et représentants de la société civile d'États membres d'Afrique afin de renforcer leur capacité d'aborder et de traiter les questions relatives à l'exploitation minière et aux minéraux (1); cours sur la politique sociale dispensé à 25 responsables de la planification du développement des États membres d'Afrique afin qu'ils en comprennent mieux les tenants et les aboutissants, de façon à favoriser la prise en compte des aspects sociaux dans la planification du développement (1); stage de formation des formateurs à la gestion des politiques économiques tenant compte de la problématique hommes-femmes organisé à l'intention de 15 spécialistes de la question venant de diverses institutions de premier plan afin de renforcer leurs capacités d'offrir une formation sur l'égalité des sexes (1); cours sur la politique sociale dispensé à 25 responsables de la planification du développement des États membres d'Afrique (1); cours sur les minéraux (législation, contrats et orientations) et sur la planification du développement économique de l'Afrique dispensé à 50 représentants d'organes législatifs, d'ONG et d'organisations de la société civile (1);
- v) Autres sessions de formation, ateliers ou séminaires organisés en collaboration avec l'IDEP dans le cadre du sous-programme :
 - a. Ateliers de renforcement des capacités institutionnelles des collectivités économiques régionales et des organisations intergouvernementales ainsi que des pays qui sortent d'un conflit ou se relèvent d'une catastrophe naturelle (1); ateliers

visant à valider les outils novateurs de collecte, de présentation et de diffusion des données destinés aux États membres de la CEA et aux communautés économiques régionales d'Afrique de l'Ouest (1);

- b. Renforcement des capacités de planification énergétique en Afrique de l'Est : formation diplômante sur la gestion de l'offre et de la demande énergétiques (2017); formation au renforcement de la gestion des données sur le tourisme dans le cadre du calcul de la production économique nationale (2016); formation en statistique (2016); conférences sur les questions macroéconomiques, la planification et la sécurité énergétiques, la gestion des ressources naturelles et le développement du tourisme durable (4);
- c. Stages sur l'intégration régionale; la politique agricole; la politique relative à l'industrialisation; la politique commerciale; la politique agraire (3);
- d. Ateliers de formation consacrés aux questions suivantes : i) élaboration des politiques et investissement social, avec des spécialistes de la planification et du budget (1); ii) coût de la faim en Afrique, pour les ministères de la planification et les responsables des programmes nationaux de nutrition (1); iii) politiques nationales d'urbanisme, avec des experts de la planification (1); iv) dividende démographique, avec des experts de la planification et des chefs d'institutions spécialisées (1);
- e. Atelier régional pratique de renforcement des capacités d'intégration de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes socioéconomiques pour un développement équitable, durable et profitant à tous en Afrique à l'aide des outils élaborés dans le cadre du sous-programme (1);
- f. Questions d'actualité relatives à la transformation économique en Afrique australe (1);
- g. Stages sur la modélisation dans le cadre de la transformation structurelle; de la mobilisation des ressources nationales; des principes de base de la planification du développement; de la gestion des flux financiers illicites; des difficultés de gouvernance et de développement économiques (5);
- h. Formation des formateurs et mini-stages sur l'Initiative pour la problématique hommes-femmes et la gestion des politiques économiques (GEPMI) dispensés en français et en anglais (1); stage sur le suivi de l'application des instruments régionaux et mondiaux à l'aide de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique dans les 14 autres pays des cinq sous-régions d'Afrique (1).

18A.148 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 8 est indiquée dans le tableau 18A.34.

Tableau 18A.34 **Ressources nécessaires : sous-programme 8**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	2 600,0	2 600,0	—	—
Total partiel	2 600,0	2 600,0	—	—
Ressources extrabudgétaires	1 536,6	422,0	4	—
Total	4 136,6	3 022,0	4	—

18A.149 Le montant de 2 600 000 dollars prévu à la rubrique Autres objets de dépense devrait permettre de financer les subventions et les contributions.

18A.150 Pendant l'exercice 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 422 000 dollars devraient permettre de financer les dépenses prévues à la rubrique Autres objets de dépense correspondant aux cours de formations, séminaires et ateliers prévus en vue de parvenir aux réalisations escomptées et d'obtenir les produits prévus dans le cadre du sous-programme. La diminution de 1 114 600 dollars des ressources extrabudgétaires par rapport à l'exercice précédent s'explique par la baisse prévue des contributions volontaires des donateurs par rapport à l'exercice biennal 2014-2015.

Sous-programme 9 Développement social

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 669 800 dollars

18A.151 L'exécution du sous-programme incombe à la Division des politiques de développement social. Le sous-programme sera mis en œuvre conformément à la stratégie décrite au sous-programme 9 du programme 15 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017. L'accent sera mis sur les questions thématiques suivantes : a) mesure des facteurs de développement sans exclusive et définition de politiques adaptées pour lutter contre l'exclusion; b) suivi des investissements sociaux; c) mesures pouvant être envisagées par les pouvoirs publics et les partenaires privés pour améliorer les perspectives qui s'offrent aux jeunes afin de lutter contre la transmission intergénérationnelle de la pauvreté et des inégalités; d) conception et mise en œuvre de dispositifs permettant de mieux tirer parti du dividende démographique; e) élaboration de principes relatifs aux villes sans laissés-pour-compte et intégration de ces principes dans les politiques publiques; f) appui à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales d'urbanisme. Le sous-programme permet également de suivre les accords internationaux et régionaux concernant le développement, l'emploi, les jeunes, la population et l'urbanisation.

18A.152 La stratégie consistera à faire des recherches et des analyses et à en faire connaître les résultats, à mettre au point des outils et des directives et à formuler des recommandations quant à la façon de renforcer la capacité des parties prenantes d'établir des diagnostics exacts et d'adopter des politiques et des programmes fondés sur des données factuelles. Elle consistera également à renforcer et développer les réseaux existants afin d'obtenir des données pertinentes, de les mettre à jour et de les diffuser, et de faciliter les échanges de données d'expérience et de bonnes pratiques

entre les décideurs, la société civile, notamment les milieux universitaires, et les autres parties intéressées. Elle tiendra compte des objectifs de développement durable ainsi que des objectifs de développement convenus au niveau international dans le cadre des conférences des Nations Unies portant sur les domaines économique et social, notamment la conférence ministérielle d'examen de la mise en œuvre du Plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement 20 ans après, la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui aura lieu en 2016, le Programme d'action de Beijing, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), et le programme « Vision 2063 » de l'Union africaine.

Tableau 18A.35 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Promouvoir un développement humain et social équitable et sans exclusive pour la transformation de l'Afrique

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Renforcement de la capacité des États membres d'intégrer de façon systématique les questions de développement social dans leurs politiques et stratégies, en mettant l'accent sur l'emploi, la protection sociale, la population, les questions relatives aux jeunes et au vieillissement, y compris les aspects liés à la problématique hommes-femmes	i) Augmentation du nombre d'États membres dotés de politiques et de programmes qui tiennent compte des principaux problèmes touchant le développement social, notamment l'emploi, la protection sociale, la population, les jeunes et le vieillissement, y compris les aspects liés à la problématique hommes-femmes	Objectif	15	12	–
		Estimation		12	10
		Résultats effectifs			10
	ii) Augmentation du nombre d'États qui indiquent que les publications, les recommandations en matière de politiques et les bases de données de pratiques optimales mises à leur disposition par la CEA étaient utiles à leur travail d'intégration systématique des questions de développement social dans leurs politiques, plans et programmes de développement national	Objectif	12	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
b) Renforcement de la capacité des États membres d'améliorer ou de réformer les politiques et programmes d'urbanisme qui favorisent le développement sans exclusive, en mettant l'accent sur la croissance de l'emploi, les débouchés économiques et l'amélioration des moyens de subsistance, notamment l'intégration des politiques d'urbanisme dans les programmes de développement national	i) Augmentation du nombre d'États membres qui adoptent des politiques et programmes d'urbanisme qui favorisent le développement sans exclusive et sont particulièrement axés sur la croissance de l'emploi, les débouchés économiques et l'amélioration des moyens de subsistance	Objectif	10	–	–
		Estimation		7	–
		Résultats effectifs			–

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
	ii) Augmentation du nombre de pays qui utilisent les recommandations et instruments de la CEA en matière de politiques pour intégrer systématiquement les questions d'urbanisme dans leurs politiques et programmes de développement national	Objectif	5	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

- 18A.153 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États membres allouent les ressources humaines et sociales nécessaires à la mise en œuvre de cadres d'orientation aux niveaux régional et international en matière de développement social, en particulier les engagements adoptés à l'issue de la conférence ministérielle d'examen de la mise en œuvre du Plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement 20 ans après, de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), du Programme d'action de Beijing et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Rio +20), ainsi que les cadres d'orientation mis en place par l'Union africaine concernant le développement social et l'urbanisation, et les engagements pris en faveur du programme conjoint de l'Union africaine et du NEPAD; b) les États membres prennent des mesures pour fournir en temps voulu les données et les rapports nécessaires; c) les partenaires sont disposés à collaborer et à harmoniser leurs efforts pour appuyer la CEA, les États membres et les communautés économiques régionales; d) les États membres et les décideurs nationaux soutiennent l'action menée dans le cadre du sous-programme et coopèrent pleinement pour favoriser la prise en compte de la problématique hommes-femmes et la mise en œuvre de politiques et stratégies visant à instaurer l'égalité entre les sexes, en mettant à disposition les ressources humaines et financières nécessaires. Pour atténuer le risque que ces conditions ne soient pas réunies, la Division renforcera ses activités de communication et d'information pour faire en sorte que les États membres connaissent le programme de travail, qu'ils soient conscients de la valeur ajoutée que la CEA apporte à leur programme d'action et que des mécanismes de coordination soient mis en place en vue de l'exécution du programme de travail.

Produits

- 18A.154 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : deuxième session du Comité du genre et du développement social (2017) (2);
 - ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapport au Comité du genre et du développement social sur l'emploi, la protection sociale, la population, les jeunes et les activités d'urbanisation (1);
 - iii) Groupes spéciaux d'experts : réunion d'experts du développement social et des politiques publiques chargés d'examiner le rapport sur le développement partagé en Afrique et la définition de politiques adaptées (1); réunion d'experts régionaux chargés

d'examiner la nouvelle édition de l'étude sur le coût de la faim en Afrique réalisée en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et la Commission de l'Union africaine (1); réunion d'experts chargés d'examiner la note d'orientation et la base de données qui seront mises au point pour suivre les investissements sociaux en Afrique (1); réunion d'experts chargés d'examiner le rapport sur les mesures d'aide aux jeunes (1); réunion d'experts chargés d'examiner la note d'orientation et la base de données qui seront mises au point au sujet du dividende démographique (1); réunion d'experts en comité de lecture du rapport sur les villes sans laissés-pour-compte aux fins de dégager des tendances, de nouvelles problématiques et des enseignements tirés de l'expérience (1); réunion d'experts chargés d'examiner la note d'orientation et la base de données qui seront mises au point au sujet des politiques nationales d'urbanisme (1);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

- i) Publications isolées : rapport sur le développement partagé en Afrique et la définition de politiques adaptées, qui orientera la deuxième phase du projet d'Indicateur de développement social en Afrique (1); nouvelle édition de l'étude sur le coût de la faim en Afrique réalisée en collaboration avec le Programme alimentaire mondial et la Commission de l'Union africaine (1); rapport sur les mesures d'aide aux jeunes (1); rapport sur les villes sans laissés-pour-compte (1);
- ii) Documentation technique : suivi des investissements sociaux en Afrique (1); le dividende démographique en Afrique (1); et les politiques nationales d'urbanisme, dans la continuité d'Habitat III (1);

c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

- i) Bourses et subventions : échanges universitaires par l'intermédiaire de visites de professeurs, de boursiers et de stagiaires afin de renforcer les capacités en ce qui concerne les problèmes de développement liés à l'emploi, à la protection sociale, aux jeunes et à l'urbanisation (1);
- ii) Projets opérationnels : projets visant à renforcer la capacité des États membres de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies et politiques en faveur de villes durables et sans laissés-pour-compte en Afrique (1).

18A.155 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 9 est indiquée dans le tableau 18A.36.

Tableau 18A.36 **Ressources nécessaires : sous-programme 9**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	4 826,2	4 770,0	22	21
Autres objets de dépense	861,4	899,8	—	—
Total partiel	5 687,6	5 669,8	22	21

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Ressources extrabudgétaires	1 076,0	1 501,3	3	2
Total	6 763,6	7 171,1	25	23

- 18A.156 Le montant de 4 770 000 dollars prévu pour les postes, en baisse de 56 200 dollars, permettrait de financer 21 postes (1 D-1, 3 P-5, 4 P-4, 4 P-3, 1 P-2 et 8 AL). La diminution de 56 200 dollars s'explique par la suppression d'un poste d'agent local dans le cadre de l'étape finale de la restructuration de la CEA commencée en 2014, conformément à son nouveau modèle d'activité.
- 18A.157 Le montant de 899 800 dollars prévu pour les autres objets de dépense, en augmentation de 38 400 dollars, permettrait de financer les autres dépenses de personnel, les consultants, les experts, les voyages, les services contractuels, les subventions et les contributions. La hausse s'explique par l'augmentation des ressources nécessaires au titre des services d'experts, qui découle du nombre accru de réunions de groupes d'experts. Elle est en partie compensée par la baisse des dépenses relatives aux voyages qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion.
- 18A.158 Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, les ressources extrabudgétaires prévues, d'un montant de 1 501 300 dollars, permettraient de financer deux postes (1 P-4 et 1 AL) et d'autres objets de dépense afin d'assurer une analyse plus détaillée et une diffusion plus large des produits du sous-programme et de renforcer durablement les capacités d'un plus grand nombre d'États membres. Elles permettront également de financer les activités hautement prioritaires proposées par les pays et en particulier de mettre au point des supports techniques, notamment des notes d'orientation et des bases de données, pour suivre les investissements sociaux, le dividende démographique et les politiques nationales d'urbanisme, et de fournir des bourses à des chercheurs du continent pour renforcer les capacités africaines relatives aux problématiques de développement (notamment liées à l'emploi, à la protection sociale, à la population, aux jeunes et à l'urbanisation). L'augmentation de 425 300 dollars des ressources extrabudgétaires s'explique par la hausse prévue des contributions volontaires de donateurs par rapport à l'exercice biennal 2014-2015.

D. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 55 937 000 dollars

- 18A.159 Les services d'appui au programme englobent les fonctions et structures liées à la Division de l'administration. Ces fonctions comprennent notamment : a) la gestion et la mise en valeur des ressources humaines; b) l'administration du Centre de conférence des Nations Unies à Addis-Abeba; c) la gestion de la chaîne d'approvisionnement; d) la gestion des installations; e) la gestion du Service médical des Nations Unies; f) les services de comptabilité générale; g) les services de protocole, de voyages et de transports.
- 18A.160 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, la Division de l'administration continuera de fournir ces services afin d'apporter un appui efficace aux fonctions et services exécutés par le siège de la CEA à Addis-Abeba, les cinq bureaux sous-régionaux et l'Institut africain de développement économique et de planification. Elle travaillera en coordination avec les organismes, fonds et

programmes des Nations Unies présents en Éthiopie pour favoriser la mise en œuvre du cadre de services communs des Nations Unies.

- 18A.161 Les activités prioritaires seront les suivantes : exécution des projets concernant l'ensemble du système des Nations Unies tels qu'Umoja, les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et l'examen stratégique des biens immobiliers; fourniture d'une assistance efficace aux fonctionnaires en matière d'organisation des carrières; délégation de nouveaux pouvoirs aux bureaux sous-régionaux dans les domaines de la gestion des ressources humaines et financières; rénovation du Centre de conférence des Nations Unies et du bâtiment Africa Hall; fourniture d'un appui au nouvel immeuble de bureaux, où travailleront 680 membres du personnel du système des Nations Unies; coordination de l'appui en matière de continuité des opérations, de résilience institutionnelle et d'interventions en cas de besoin auprès d'une trentaine d'organismes des Nations Unies opérant en Éthiopie; renforcement de la coordination avec les organisations membres et les autres entités concernées aux fins d'améliorer encore les services médicaux assurés par le Service médical des Nations Unies. La Division continuera par ailleurs de participer activement au dialogue mené à l'échelle du Secrétariat sur des thèmes prioritaires tels que le futur modèle de prestation de services, notamment en ce qui concerne les centres de services partagés et le dispositif de mobilité.

Produits

- 18A.162 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

a) Services d'appui administratif

I. Administration générale

1. Renforcement des connaissances sur la continuité des opérations et les sujets connexes
 - i) Conception de supports pédagogiques et de manuels de référence;
 - ii) Organisation de séances d'orientation régulières sur la continuité des opérations et les sujets connexes;
 - iii) Conception et recommandation de stratégies de réduction des risques adaptées.

II. Gestion des ressources humaines

1. Recrutements, affectations et organisation des carrières
 - i) Efficacité opérationnelle dans la gestion des ressources humaines
 - Réduction au minimum du taux de vacance de postes;
 - Équilibre entre les sexes;
 - ii) Renforcement de l'application du principe de responsabilité, de la formation et du perfectionnement du personnel
 - Formations et ateliers organisés en réponse à des demandes spécifiques pour appuyer la redéfinition des postes en vue de la mise en service d'Umoja.
2. Services médicaux
 - i) Renforcement des connaissances sur la santé et les sujets connexes

- Sensibilisation du personnel à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et aux aspects connexes; diffusion d'informations et de conseils et promotion de l'importance de l'aménagement des modalités de travail;
- Sensibilisation du personnel à l'hypertension et à ses causes, ses symptômes et son traitement;
- Organisation d'activités de sensibilisation au VIH telles que des ateliers et des séminaires et fourniture de conseils techniques; élaboration et diffusion de dépliants, de fiches d'information et d'articles;
- Organisation d'activités axées sur le bien-être, notamment d'exercices de remise en forme, de campagnes en faveur de la santé, de dépistages et de conférences-débats; élaboration et diffusion de bulletins d'information, de brochures et de dépliants;
- Promotion de l'ergonomie des postes de travail et fourniture de conseils techniques sur les caractéristiques d'un matériel de bureau adapté.

III. Planification des programmes, budget et comptabilité

1. Comptabilité générale et information financière

- i) Amélioration de la transparence et de l'efficacité des services financiers (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires);
- ii) Établissement des états financiers conformément aux normes IPSAS à la fin de l'année, dans le respect des délais fixés;
- iii) Participation active à la mise en service d'Umoja et aux tests préalables.

IV. Services centraux d'appui

1. Achats

- i) Gestion efficace des marchés et des stocks (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)
 - Établissement et approbation des plans d'achat pour 2016 et 2017 dans les délais;
 - Enregistrement de tous les fournisseurs de services sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies;
 - Élaboration, approbation et adoption des plans de sélection des fournisseurs pour tous les marchés concernés;
 - Établissement de nouveaux contrats-cadres;
 - Établissement de tous les comptes d'inventaire conformément aux normes IPSAS.

2. Voyages et transports

- i) Utilisation efficace des ressources allouées aux voyages
 - Suivi de l'application de la règle qui consiste à acheter les billets au moins 16 jours à l'avance;
 - Suivi de l'application des règles par les divisions et bureaux de la CEA et les agences de voyage;

- Introduction d’outils électroniques pour suivre efficacement les déplacements des véhicules et la consommation d’essence.
- 3. Gestion des installations
 - i) Gestion efficace des installations
 - Approvisionnement régulier des bâtiments et du site en électricité et en eau;
 - Fourniture d’une alimentation électrique de secours au moyen de groupes électrogènes et de blocs d’alimentation ininterrompible en cas de coupure de courant;
 - Mise en place de procédures garantissant que la sécurité des personnes et la continuité des opérations ne seront pas compromises par des problèmes d’ordre électrique, mécanique, technique et architectural;
 - Réparation et modernisation des installations des bureaux de la CEA.
- 4. Activités commerciales
 - i) Fourniture de services de conférence de qualité pour les réunions parlementaires et statutaires de la CEA et pour les réunions avec des partenaires ou des clients extérieurs;
 - ii) Augmentation du taux d’occupation du Centre de conférence des Nations Unies, de 80 % en 2014-2015 à 85 % en 2016-2017, grâce à la campagne de promotion intensive menée par la Section qui vise à attirer de nombreux nouveaux clients et de grandes manifestations.

18A.163 La répartition des ressources prévues pour l’appui au programme est indiquée dans le tableau 18A.37.

Tableau 18A.37 **Ressources nécessaires : appui au programme**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	28 037,8	27 507,4	238	239
Autres objets de dépense	28 734,9	28 429,6	–	–
Total partiel	56 772,7	55 937,0	238	239
Ressources extrabudgétaires	7 924,2	8 101,7	70	78
Total	64 696,9	64 038,7	308	317

18A.164 Le montant de 27 507 400 dollars prévu pour les postes, en baisse de 530 400 dollars, permettrait de financer partiellement 239 postes (1 D-1, 9 P-5, 17 P-4, 21 P-3, 9 P-2, 1 SM, 2 AN et 179 AL). La diminution nette de 530 400 dollars s’explique par le gel des recrutements à des postes permanents, conformément à la résolution 69/264, qui est partiellement compensé par la création d’un nouveau poste d’agent local. La création de ce poste s’inscrit dans le cadre de l’étape finale

de la restructuration de la CEA commencée en 2014, conformément à son nouveau modèle d'activité.

- 18A.165 Le montant de 28 429 600 dollars prévu pour les autres objets de dépense, en diminution nette de 305 300 dollars, permettrait de financer les autres dépenses de personnel, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les dépenses de représentation, les achats de fournitures et d'accessoires, les achats de mobilier et de matériel et les subventions et contributions. Cette diminution nette s'explique par : a) la baisse des dépenses relatives aux voyages qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion; b) la baisse des dépenses prévues au titre des fournitures et accessoires, du mobilier et du matériel qui devrait découler des économies que la CEA prévoit de réaliser en 2016-2017, notamment en rationalisant l'utilisation du mobilier et du matériel sur l'ensemble de l'exercice biennal, et des économies d'échelle permises par l'achat en gros de fournitures et de matériel; c) la non-reconduction de dépenses non renouvelables au titre de la rénovation du bâtiment Africa Hall pendant l'exercice biennal 2014-2015. Elle est partiellement compensée par : a) l'augmentation des ressources prévues pour les autres dépenses de personnel, qui résulte de la nécessité de recruter du personnel à titre temporaire pour les premières étapes de la mise en service d'Umoja, pour la mise en place d'une équipe opérationnelle chargée de la gestion du projet et pour les activités préalables aux travaux de la phase III dans le bâtiment Africa Hall, au titre desquelles des dépenses sont également à prévoir dans la rubrique Voyages; b) l'augmentation des frais généraux de fonctionnement, qui résulte principalement de l'augmentation des dépenses prévues au titre des communications pour assurer une transmission de signaux vocaux et d'images vidéo de qualité, investir davantage dans la mise à niveau des infrastructures et augmenter la bande passante.
- 18A.166 Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, les ressources extrabudgétaires prévues, d'un montant de 8 101 700 dollars, permettraient de financer 78 postes (1 P-4, 4 P-3, 8 AN et 65 AL) et d'autres objets de dépense afin de continuer de fournir un soutien à différentes composantes des programmes et projets de fond, notamment dans les domaines de l'appui administratif, des ressources humaines, des services médicaux, de la comptabilité générale et de l'information financière, des achats, des voyages et des transports, de la gestion des installations et des services de conférence. L'augmentation de 177 500 dollars s'explique par la hausse des dépenses prévues au titre des postes d'agent local, dont les titulaires appuieraient la fourniture de services d'appui.

Chapitre 18B

Bureau des commissions régionales à New York

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 992 300 dollars

Tableau 18B.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant des crédits ouverts pour 2014-2015	1 996 000
Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	(3 700)
Variation	(3 700)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2016-2017 ^a	1 992 300

^a Aux taux révisés de 2014-2015.

Tableau 18B.2 **Postes**

	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015	6	1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017	6	1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 G(AC)

Vue d'ensemble

- 18B.1 Le programme relève du Bureau des commissions régionales à New York.
- 18B.2 Le Bureau des commissions régionales à New York est un bureau conjoint chargé de donner des orientations aux cinq commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies (Commission économique pour l'Afrique, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique pour l'Europe et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale) et de les représenter à l'échelle mondiale, l'objectif général étant d'appuyer la mise en œuvre effective des décisions prises par les organes délibérants au niveau régional en conseillant les commissions sur les décisions à prendre face aux tendances mondiales susceptibles d'avoir une incidence sur leur position stratégique ou leur programme de travail.
- 18B.3 À cette fin, le Bureau exerce les fonctions essentielles suivantes : analyser les tendances mondiales susceptibles d'avoir une incidence sur la position stratégique et la mise en œuvre effective du programme de travail des commissions régionales et leur donner des orientations stratégiques à cet égard; appuyer les organes intergouvernementaux mondiaux et veiller à ce que les commissions régionales y soient représentées, ainsi qu'au sein des organes interinstitutionnels, afin qu'il soit tenu compte de la dimension régionale dans la prise de décisions; renforcer la coopération interrégionale entre les commissions.
- 18B.4 Dans ce cadre, le Bureau fournit aux commissions régionales, à titre collectif ou individuel, des services fonctionnels et des services de représentation auprès des organes intergouvernementaux de l'Organisation des Nations Unies, notamment l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, au titre des questions intéressant leurs travaux. Il suit et analyse les débats de fond menés à l'échelle mondiale et les travaux des organes délibérants qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur le programme de travail des commissions régionales, à l'intention desquelles il présente des rapports et recommande des orientations à ce sujet. Le Bureau aide également à repérer les tendances, les obstacles et les perspectives qui se présentent à l'échelle mondiale et peuvent avoir une incidence sur le programme de travail et la position stratégique des commissions régionales, et donne des conseils stratégiques à cet égard.
- 18B.5 Le Bureau coordonne les activités de fond et de coopération que les cinq commissions régionales mènent en collaboration avec les différents départements, bureaux, fonds et programmes au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Il prend part aux réunions interinstitutions et intersecrétariats, y compris celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, notamment de ses mécanismes chargés de l'élaboration des politiques et des questions opérationnelles, à savoir, respectivement, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Groupe des Nations Unies pour le développement, et de leurs organes subsidiaires, ainsi que celles du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, afin de veiller à ce que les

commissions régionales soient représentées de façon cohérente, systématique, équitable et économiquement rationnelle, et qu'elles coopèrent de manière plus harmonieuse avec les organismes des Nations Unies concernés. Le Bureau procède à l'analyse et à la synthèse des travaux menés par les mécanismes interinstitutionnels mondiaux et recommande des orientations à ce sujet. À New York, il est régulièrement en contact, pour le compte des commissions régionales, avec les missions permanentes des États Membres auprès de l'Organisation des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées, les bureaux de liaison des organismes des Nations Unies et le public, afin d'informer les organes de décision des orientations générales, des décisions, des contributions aux programmes et des activités des commissions régionales.

- 18B.6 Le Bureau joue un rôle central dans la promotion de la coopération interrégionale entre les cinq commissions. Son directeur exerce les fonctions de secrétaire des réunions périodiques qui sont tenues chaque année par les secrétaires exécutifs des commissions régionales et constituent la plus haute instance de coordination entre les commissions. Le Bureau participe également de droit aux réunions des chefs de la planification des programmes des commissions, qui sont tenues aux fins de la coordination des programmes et de la coopération, ainsi que de l'harmonisation des pratiques de fonctionnement et de l'échange des meilleures pratiques entre les commissions. En outre, il tient régulièrement, par vidéoconférence ou téléconférence, des réunions de coordination entre les principaux interlocuteurs des commissions. Il centralise les propositions initiales des projets présentés au Compte de l'ONU pour le développement par les commissions régionales afin d'identifier les possibilités de synergie et de coopération interrégionale. Enfin, il est chargé, selon qu'il convient, de l'élaboration, du lancement ou de la coordination de publications et de documents d'orientation conjoints pour les commissions.

Tableau 18B.3 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Appuyer la mise en œuvre effective des directives des organes délibérants au niveau régional en conseillant les commissions régionales sur les décisions à prendre face aux tendances mondiales susceptibles d'avoir une incidence sur leur position stratégique ou leur programme de travail

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Recommandation, à l'intention des commissions régionales, d'orientations sur l'élaboration de politiques en matière de coopération internationale et régionale, suivi et analyse des travaux menés et des décisions prises par les mécanismes intergouvernementaux, interinstitutionnels et interdépartementaux du système des Nations Unies qui intéressent les commissions régionales, et présentation de rapports à ce sujet	i) Nombre de recommandations formulées par le Bureau des commissions régionales à New York auxquelles il est donné suite aux réunions de coordination des secrétaires exécutifs des commissions régionales	Objectif	60	–	–
		Estimation		60	–
		Résultats effectifs			70
	ii) Nombre d'exposés et de rapports d'information ou d'orientation présentés aux commissions régionales sur les principaux débats menés et les principales décisions prises par les organes intergouvernementaux et interinstitutionnels des Nations Unies qui ont des incidences importantes sur leurs activités et leur mandat (ces organes comprennent notamment	Objectif	50	–	–
		Estimation		45	–
		Résultats effectifs			–

Titre V Coopération régionale pour le développement

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2016-2017	2014-2015	2012-2013	
	l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et leurs organes subsidiaires; les mécanismes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, tels que le Comité de haut niveau sur la gestion, le Groupe des Nations Unies pour le développement et leurs organes subsidiaires; le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et le Comité directeur du Compte pour le développement)				
b) Adoption au Siège de l'ONU de décisions fondées sur la connaissance et la prise en compte des orientations générales, des décisions, des contributions aux programmes et des activités des commissions régionales	i) Nombre de résolutions de l'Assemblée générale ayant expressément trait au programme de travail des commissions régionales ou présentant un intérêt pour celui-ci	Objectif	60	64	–
		Estimation		60	64
		Résultats effectifs			64
	ii) Nombre de résolutions du Conseil économique et social ayant expressément trait au programme de travail des commissions régionales ou présentant un intérêt pour celui-ci	Objectif	30	25	–
		Estimation		30	25
		Résultats effectifs			25
	iii) Présentation au Conseil économique et social, dans les délais fixés, du rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes, assorti d'une analyse et d'informations pertinentes sur les perspectives régionales et d'une analyse des grandes questions de développement à l'échelle mondiale; tenue de débats d'orientation et prise de décisions aux réunions ministérielles et autres réunions et forums de haut niveau des commissions régionales; renforcement de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies grâce au Mécanisme de coordination régionale et poursuite de la coopération interrégionale entre les commissions régionales	Objectif	2	2	–
		Estimation		2	2
		Résultats effectifs			2
c) Renforcement de la coopération interrégionale entre les commissions	i) Nombre d'initiatives, de manifestations et de notes d'information et documents d'orientation conjoints dont le Bureau des commissions régionales à New York a pris l'initiative ou qu'il a appuyés efficacement	Objectif	10	10	–
		Estimation		10	10
		Résultats effectifs			10

		Mesure des résultats			
Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		2016-2017	2014-2015	2012-2013
	ii) Nombre de projets interrégionaux relevant du Compte de l'ONU pour le développement présentés aux directeurs de programme du Compte par le Bureau des commissions régionales à New York dans le cadre de son rôle de centralisation des projets proposés par les commissions régionales et en sa qualité de membre du Comité directeur du Compte	Objectif	5	40	45
		Estimation		12	40
		Résultats effectifs			14
d) Gestion efficace du Bureau	Exécution des produits et des services dans les délais fixés [en pourcentage]	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			—

Produits

18B.7 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : fourniture à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social de services fonctionnels et de services de représentation au titre des questions intéressant les travaux des commissions régionales (6); représentation des cinq commissions régionales aux réunions intergouvernementales tenues au Siège (400); fourniture, en qualité de centre de coordination de la coopération interrégionale, de services fonctionnels et d'un appui aux réunions organisées par les commissions régionales (24);
 - ii) Documentation destinée aux organes délibérants : présentation au Conseil économique et social, à sa session de fond, du rapport annuel du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Activités techniques : présentation de rapports analytiques et de rapports de synthèse sur les travaux pertinents des réunions intergouvernementales et interinstitutionnelles tenues au Siège ou auxquelles le Bureau assiste pour le compte des commissions, et recommandation d'orientations à ce sujet (1); fourniture de conseils sur les tendances, les obstacles et les perspectives qui se présentent à l'échelle mondiale et peuvent avoir une incidence sur le programme de travail et la position stratégique des commissions régionales (1);
 - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : publication mensuelle, sur support électronique, d'un bulletin d'information à l'intention des délégations, des entités concernées de l'Organisation des Nations Unies, des fonds, programmes et organismes des Nations Unies, d'autres organismes intéressés et du public (24);
 - iii) Activités techniques destinées à des utilisateurs extérieurs (bases de données, logiciels) : gestion et mise à jour du site Web du Bureau (1);

- iv) Représentation des cinq commissions régionales aux réunions interinstitutionnelles et interdépartementales tenues au Siège (200);
- v) Centralisation des projets proposés par les commissions qui doivent être financés par le Compte pour le développement (29).

18B.8 La répartition des ressources prévues au titre de la direction exécutive et de l'administration est indiquée dans le tableau 18B.4.

Tableau 18B.4 Ressources nécessaires : Bureau des commissions régionales à New York

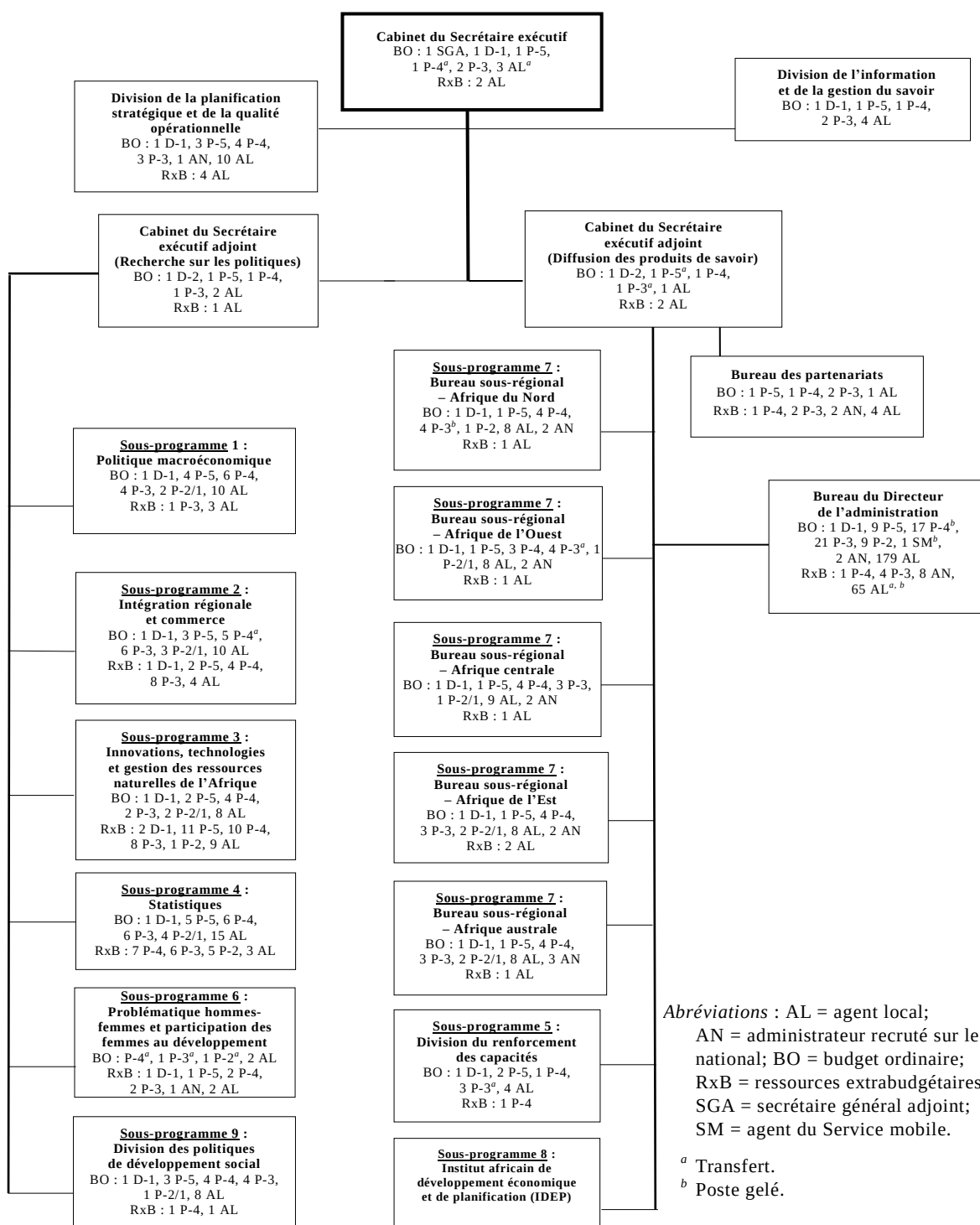
Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015 Montant approuvé	2016-2017 Montant prévu	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	1 875,4	1 875,4	6	6
Autres objets de dépense	120,6	116,9	–	–
Total	1 996,0	1 992,3	6	6

18B.9 Le montant de 1 875 400 dollars demandé au titre des postes permettra de reconduire six postes [1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)] au Bureau des commissions régionales à New York.

18B.10 Le montant de 116 900 dollars demandé au titre des autres objets de dépense, en baisse de 3 700 dollars, permettra de financer les autres dépenses de personnel, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les dépenses de représentation et les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel. Cette réduction correspond à la baisse des dépenses relatives aux voyages qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017



Annexe II**Produits de l'exercice 2014-2015 non reconduits
en 2016-2017****Un produit relevant des publications en série (plan d'activités de la CEA)
n'a pas été reconduit**

<i>A/68/6 (Sect. 18), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Direction exécutive et administration	Plan d'activités de la CEA 2016-2018	1	Ce produit, qui ne tenait compte que des ressources extrabudgétaires, est devenu superflu. Désormais, la CEA élaborera un plan d'activités annuel et un rapport annuel simplifiés englobant toutes les sources de financement dans le cadre de son système renforcé de planification stratégique et de responsabilité.
Total		1	